

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Philippe GAULTIER, maire-adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 04.09.2026

Membres présents (11) : Philippe GAULTIER, Sophie GRESILLON, Delphine PARENT, Amélie BOISSONNET, Myriam CADOUX, Adrien CATIVO, Julien COHENDET, Laurence MARIN-CUDRAZ, Bruno PUECH, Anne ROCHE-BOUVIER, Thierry TESSIER.

Membres excusés (4) : Bruno DUMEIGNIL (pouvoir à Delphine PARENT), Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno PUECH), Pascal LESAGE (pouvoir à Adrien CATIVO), Maïlys SAINT-AGNE (pouvoir à Myriam CADOUX)

Le quorum est atteint - Secrétaire de séance : Julien COHENDET

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS 2027 : – N°61/2026

Rapporteur : M. Philippe GAULTIER

M. Philippe GAULTIER informe que, par courrier du 17 juillet 2026, l'Office National des Forêts a porté à la connaissance des élus les propositions d'inscription des coupes à désigner dans l'année 2027 (l'état d'assiette). Ces propositions résultent du planning des coupes identifiées dans le plan d'aménagement de la forêt communale (dites « coupes réglées ») présenté et adopté par délibération 2019/28 du 9 avril 2019 ou, le cas échéant, du besoin de traiter des situations techniques particulières et urgentes : problèmes sanitaires, chablis, emprises ... (coupes non réglées). L'ONF est susceptible de proposer, à contrario, de supprimer ou reporter des coupes réglées pour des motifs techniques, économiques ou conjoncturels.

La proposition d'état d'assiette formulée par l'ONF pour 2027 est la suivante :

Parcelle	Type de coupe - 1	Volume présumé réalisable	Surface à parcourir (ha)	Année prévue d'oc de gestion	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	mode de commercialisation					Justification ONF (si modification)
							Vente avec mise en concurrence sur pied	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre gré à gré	Délivrance	
5	IRR	348	6	2027	2027		☒					
8	IRR	348	6	2027	2027				☒			Amélioration de la desserte à prévoir
15	IRR	603	9	2027	2027							Capital sur pied trop faible
16	IRR	160	2	2027	2027				☒			Amélioration de desserte à prévoir
48	IRR	350	5	2027	2027		☒					
46	IRR	300	4	2027	2027		☒					

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure :

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée. Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnement des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure.

Ventes de bois aux particuliers (cas exceptionnel)

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2027, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Dans les lots prévus en 2027 pour la vente sur pied à des particuliers, certains pourront présenter les risques suivants :

- présence de tiges de classe de diamètre supérieure ou égale à 45 cm,
- présence de tiges encrouées, enchevêtrées, partiellement déracinées ou sèches, dans les produits désignés,
- quantités importantes de bois secs ou chablis et arbres encroués à proximité immédiate des zones d'intervention,
- pente importante ou présence de blocs instables,
- proximité immédiate d'ouvrages, d'habitations ou de routes (bois à câbler et/ou mise en place de mesures spécifiques – DICT, interruption de circulation, nacelle),
- autres risques excessifs : proximité de cours d'eau.

L'ONF souligne le danger qui existe à laisser des particuliers non formés exploiter eux-mêmes ces bois et est très réservé sur le fait de procéder à une vente à des particuliers pour ces lots.

Le conseil municipal souhaite maintenir la possibilité de vente sur pied aux particuliers.

Gestion des produits accidentels ou sanitaires

Le conseil municipal autorise l'ONF à désigner toute coupe de produits accidentels ou sanitaires qui s'avérerait nécessaire et urgent à exploiter en 2027 (bois scolytés, frênes chalarosés...) ou accidentels (chablis, arbres brûlés...)

Pour ces produits, la commune autorise l'ONF à commercialiser ces bois prioritairement en bois façonnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par votre à main levée avec 15 voix POUR :

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2027 ci-dessus.
- Pour les coupes inscrites, **PRECISE** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- **INFORME** le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou à son représentant pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- **AUTORISE L'ONF**, en cas de vente aux particuliers de lot de faible valeur et en l'absence de dangerosité signalée par l'ONF, à procéder la vente de gré à gré des bois sur pied aux particuliers à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.
- **VALIDE**, pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonnés et à la mesure, que l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif **ventes groupées** conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de « Vente et exploitation groupée » sera contractualisée.

A Dingy-Saint-Clair, le 14.09.2026

Le Maire-Adjoint
Philippe GAULTIER



Le secrétaire de séance,
Julien COHENDET



Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 14.09.2026 et mise en ligne le 14.09.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Philippe GAULTIER, maire-adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 04.09.2026

Membres présents (11) : Philippe GAULTIER, Sophie GRESILLON, Delphine PARENT, Amélie BOISSONNET, Myriam CADOUX, Adrien CATIVO, Julien COHENDET, Laurence MARIN-CUDRAZ, Bruno PUECH, Anne ROCHE-BOUVIER, Thierry TESSIER.

Membres excusés (4) : Bruno DUMEIGNIL (pouvoir à Delphine PARENT), Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno PUECH), Pascal LESAGE (pouvoir à Adrien CATIVO), Mailys SAINT-AGNE (pouvoir à Myriam CADOUX)

Le quorum est atteint - Secrétaire de séance : Julien COHENDET

RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET - CONVENTION PEFC – N°62/2026

Rapporteur : Philippe GAULTIER.

PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) est un organe de certification non gouvernemental international qui existe depuis 1999. Ainsi, cette certification forestière veille au bon respect des forêts du point de vue environnemental, économique et sociétal. Par ailleurs, la certification PEFC se base sur deux grands mécanismes qui se complètent l'un à l'autre. Il s'agit de : la certification forestière et la certification des entreprises travaillant dans la transformation du bois. Ce qui assure la transparence du travail, donnant la possibilité de tracer la matière partant de la forêt jusqu'à l'achèvement du produit.

Le label PEFC garantit au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat, il contribue à la gestion durable des forêts. Gérer durablement une forêt, c'est prendre en compte ses dimensions environnementales, sociétales et économiques. Toutes les entreprises disposant d'un certificat de chaîne de contrôle PEFC et d'un droit d'usage de la marque PEFC peuvent apposer le label PEFC sur leurs produits certifiés PEFC.

Il est nécessaire de renouveler l'engagement communal, initié dès 2007, au processus de certification PEFC afin de :

- *Valoriser les bois de la commune lors des ventes,*
- *Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt,*
- *Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt,*
- *Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par votre à main levée avec 15 voix POUR :

- **De renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pendant 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières de la commune ;**
- **De s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, elle s'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.**

Total de surface à déclarer : 1 724 ha relevant du Régime forestier et sous gestion ONF ;

- **De respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt communale ;**
- **D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles elle s'est engagée pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, elle aura le choix de poursuivre son engagement, ou de résilier son adhésion par courrier adressé à PEFC Territoires « région » ;**

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le 14/09/2026

ID : 074-217401025-20260910-622026CM1-DE

S²LOW

- **D'accepter les visites de contrôle** en forêt par PEFC « région » à consulter tous les documents, qu'elle conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des **règles de gestion forestière durable** en vigueur ;
- **De mettre en place les actions correctives** qui seront demandées par PEFC en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;
- D'accepter que cette **participation au système PEFC soit rendue publique** ;
- **De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC** en cas d'usage de celui-ci ;
- **De s'acquitter de la contribution financière** auprès de PEFC « région » ; (1.3 €/ha)
- **D'informer PEFC « région »** dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de **modification des surfaces forestières de la commune** ;
- **De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires** et signer les documents nécessaires à cet engagement.

A Dingy-Saint-Clair, le 14.09.2026

Le Maire-adjoint
Philippe GAULTIER



Le secrétaire de séance,
Julien COHENDET



Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 14.09.2026 et mise en ligne le 14.09.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Philippe GAULTIER, maire-adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 04.09.2026

Membres présents (11) : Philippe GAULTIER, Sophie GRESILLON, Delphine PARENT, Amélie BOISSONNET, Myriam CADOUX, Adrien CATIVO, Julien COHENDET, Laurence MARIN-CUDRAZ, Bruno PUECH, Anne ROCHE-BOUVIER, Thierry TESSIER.

Membres excusés (4) : Bruno DUMEIGNIL (pouvoir à Delphine PARENT), Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno PUECH), Pascal LESAGE (pouvoir à Adrien CATIVO), Maïlys SAINT-AGNE (pouvoir à Myriam CADOUX)

Le quorum est atteint - Secrétaire de séance : Julien COHENDET

ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA CENTRALE D'ACHAT INTERCOMMUNALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE THÔNES (CCVT) - N°63/2026

Rapporteur : Madame Delphine PARENT

Annexe : Règlement de fonctionnement de la centrale d'achat de la CCVT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la directive 2014/24/UE du 26 février 2014, notamment son considérant n°69, selon lequel l'importance des volumes achetés par le recours à des techniques de mutualisation permet d'accroître la concurrence et de professionnaliser la commande publique ;

Vu la directive 2014/25/UE du 26 février 2014, notamment son article 2 paragraphe 14 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, désormais codifiée à l'article L2113-2 du Code de la commande publique ;

Vu les articles L2113-2 et suivants et R2113-1 et suivants du Code de la commande publique, relatifs aux centrales d'achat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCVT du 8 juillet 2025 portant création d'une centrale d'achat intercommunale et approbation de son règlement de fonctionnement ;

Vu le règlement de fonctionnement de la centrale d'achat de la CCVT, annexé à la présente délibération, lequel fixe notamment les modalités d'adhésion, de souscription aux marchés et de retrait ;

Considérant l'intérêt, pour la commune, de bénéficier d'une mutualisation de la commande publique afin de réaliser des économies d'échelle, de simplifier ses procédures d'achat et de renforcer la sécurité juridique de ses marchés, sans coût supplémentaire ni obligation de recourir systématiquement aux marchés proposés ;

Exposé des motifs :

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, désormais codifiée aux articles L. 2113-2 et suivants du Code de la commande publique, permet aux personnes publiques de se regrouper au sein d'une centrale d'achat, sur simple décision de leurs organes délibérants respectifs.

Dans ce cadre, la Communauté de communes des Vallées de Thônes (CCVT), à l'issue d'une réflexion engagée depuis 2022 avec les communes du territoire, a créé, par délibération du 8 juillet 2025, une centrale d'achat intercommunale exerçant son activité dans la limite de ses compétences.

Cette centrale d'achat a pour objet de **mutualiser, coordonner et partager**, avec les entités qui y adhèrent, les procédures de commande publique qu'elle organise, afin de **réaliser des économies d'échelle, de simplifier les procédures**, d'améliorer la performance de l'achat public sur le territoire et de **renforcer la sécurité juridique des marchés conclus**.

Son fonctionnement est gratuit pour les adhérents et n'emporte, pour la commune, aucune obligation de recourir à l'ensemble des marchés proposés. **La commune conserve, pour chaque marché, la liberté d'y souscrire ou non selon ses besoins, ainsi que la possibilité de lancer ses propres procédures** lorsqu'elle l'estime plus pertinent.

L'adhésion à la centrale d'achat est ouverte à toute commune membre de la CCVT ainsi qu'à tout pouvoir adjudicateur au sens du droit de la commande publique situé sur le territoire intercommunal. Elle est formalisée par une délibération de l'organe délibérant de l'entité intéressée, renvoyant à l'approbation du règlement de fonctionnement de la centrale, lequel précise notamment les modalités d'adhésion, de souscription aux marchés au moyen d'une lettre d'engagement, ainsi que les modalités de retrait.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune à la centrale d'achat intercommunale de la CCVT ainsi que son règlement de fonctionnement.

Portée de l'adhésion

L'adhésion à la centrale d'achat n'engage la commune à participer à aucune procédure en particulier. Pour chaque marché ou accord-cadre mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de DINGY-SAINT CLAIR à la centrale d'achat intercommunale de la Communauté de communes des Vallées de Thônes (CCVT) ;
- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement de la centrale d'achat, annexé à la présente délibération, lequel fixe les modalités de fonctionnement, d'adhésion, de souscription aux marchés et de retrait ;
- **PREND ACTE** que cette adhésion n'emporte, pour la commune, aucune obligation de souscrire à un marché déterminé, la commune conservant la liberté d'y recourir au cas par cas ou de lancer sa propre procédure ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment toute lettre d'engagement relative aux marchés auxquels la commune souhaitera souscrire par l'intermédiaire de la centrale d'achat ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie au titre du contrôle de légalité et notifiée à la Communauté de communes des Vallées de Thônes.

A Dingy-Saint-Clair, le 14.09.2026

Le Maire-adjoint
Philippe GAULTIER



Le secrétaire de séance,
Julien COHENDET



Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 14.09.2026 et mise en ligne le 14.09.2026



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

de la Centrale d'Achat de la

Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT)

Préambule

Depuis 2022, la CCVT a engagé une réflexion approfondie autour de la mutualisation des fonctions supports à l'échelle du territoire, et en particulier dans le domaine de la commande publique. Ces échanges ont mis en lumière un besoin commun de structuration des achats publics, tant pour des raisons d'optimisation économique que de sécurisation juridique.

La centrale d'achat s'est avérée être l'outil adéquat et présente les atouts suivants :

- elle est en capacité de réunir et fédérer un réseau de professionnels de l'achat public et de garantir un haut niveau d'expertise technique ;
- son mode de fonctionnement ne génère aucun surcoût supplémentaire pour ses adhérents (fonctionnement réalisé à titre gratuit) ;
- elle est à la disposition de tout pouvoir adjudicateur - dès lors que celui-ci œuvre sur le territoire de la CCVT

Ainsi, en adhérent à la centrale, l'adhérent s'engage à respecter les clauses du présent statut, afin d'assurer le succès de la centrale.

Chapitre I- Dispositions générales

Article 1 : Objet

L'objet de la centrale est de mutualiser, coordonner et partager avec ses adhérents, de façon collaborative et participative, les procédures de commande publique qu'elle lance et de leur faire bénéficier, dans la limite de ses compétences, des avantages suivants :

- réaliser des économies d'échelle,
- simplifier les procédures pour les adhérents,
- améliorer la performance de l'achat public sur le territoire,
- renforcer la sécurité juridique des marchés publics.

Article 2 : Périmètre d'action

2.1. Bénéficiaires

La centrale d'achat est ouverte :

- aux communes membres de la CCVT,
- à tout pouvoir adjudicateur situé sur le territoire de la CCVT.

2.2. Segments d'achat et durée

La centrale d'achat pourra lancer des consultations dans tous les segments d'achat relevant uniquement du champ de compétences de la CCVT.

La centrale d'achat à caractère permanent et est constituée pour une durée indéterminée à compter de la publication de la délibération d'approbation des statuts.

Elle ne pourra être dissoute qu'après délibération du conseil communautaire après information des adhérents.

Chapitre II- Les modalités générales de fonctionnement

Article 3 : Les modalités d'adhésion

Les entités visées à l'article 2.1 des statuts peuvent librement adhérer à la centrale, à tout moment, suivant leurs règles internes, au moyen d'une délibération d'adhésion renvoyant à l'approbation du présent règlement de fonctionnement.

Article 4 : Commission d'appel d'offres

La CCVT conserve sa propre commission d'appel d'offres ou tout autre commission pour l'attribution des marchés. Des représentants des membres adhérents pourront être invités à y siéger à titre consultatif, selon les compétences techniques nécessaires.

Article 5 : Les modalités de souscription à un marché public

L'adhésion à la centrale d'achats n'engage pas ses membres à participer à l'ensemble des procédures. Les membres ayant adhéré à la centrale d'achat ont la liberté d'y recourir au cas par cas. Ainsi un adhérent pourra, pour un marché particulier, ne pas avoir de besoin.

En outre, les adhérents à la centrale d'achats ont la possibilité de passer leurs propres marchés lorsqu'ils jugent plus pertinent de passer une procédure séparée pour un marché particulier, ou lorsque le projet impose des contraintes spécifiques. Ils conservent, suivant leur souhait, la possibilité de passer leur propre consultation.

Ainsi, pour chacun des marchés ou accords-cadres mis à disposition par la centrale d'achat, les adhérents intéressés adresseront au(x) titulaire(s), une lettre d'engagement, acte juridique qui permet à l'adhérent de prendre part juridiquement au marché pour que ce(s) dernier(s) exécute(nt) pour leur compte et de façon autonome, les prestations conformément aux dispositions du marché.

Article 6 : Les modalités de retrait

- A l'initiative de l'adhérent :

Chaque adhérent peut solliciter la résiliation de son adhésion à la centrale d'achat en adressant un courrier, recommandé avec accusé de réception, portant la signature (électronique ou manuscrite) d'une personne habilitée à engager l'entité.

Le retrait de la centrale d'achat n'emporte pas résiliation des engagements contractuels en cours. L'adhérent demeure juridiquement engagé jusqu'au terme contractuel des marchés auxquels il a valablement souscrit.

➤ A l'initiative de la centrale :

La centrale d'achat se réserve la possibilité de demander à un adhérent de se retirer du dispositif de la centrale d'achat en cas de manquement grave et répété à ses obligations vis-à-vis des titulaires des marchés, ou des membres de la centrale.

Cette décision d'exclusion ne pourra être effective qu'après que l'entité aura été prévenue par écrit, en s'appuyant sur des faits probants et qu'elle aura eu la possibilité de s'expliquer.

Chapitre III- Les engagements réciproques

Article 7- Modalités de souscription par l'adhérent pour un marché déjà conclu

Les membres adhérents conservent la liberté d'adhérer ou non à chaque consultation. La souscription à un marché est formalisée par une lettre d'engagement transmise au(x) titulaire(s) du marché et à la centrale d'achat.

Lors du paiement, l'adhérent transmettra au comptable public l'ensemble des pièces du marché, à l'appui de sa commande et du bon de livraison, ainsi que la lettre d'engagement qui représente l'acte juridique permettant à l'adhérent de prendre part au marché en cours.

Article 8- Engagements des adhérents

Chaque adhérent s'engage à exécuter le(s) marché(s) public(s) au(x)quel(s) il a souscrit, lancé(s) par la centrale d'achat, pour son propre compte et en toute autonomie et dans le strict respect de leurs clauses d'exécution et des règles de la commande publique.

Les adhérents paieront directement aux fournisseurs les factures correspondant à leurs commandes. Chaque adhérent est responsable de l'exécution du marché et de son paiement pour les besoins qui le concernent.

Ainsi l'adhérent :

- demeure responsable de l'exécution des prestations qu'il commande,
- assure le paiement direct des factures aux titulaires,
- tient informée la centrale d'achat de tout incident ou dysfonctionnement,
- transmet un état annuel des commandes passées via la centrale.

Chaque adhérent est responsable des contentieux liés à l'exécution de ses propres achats.

Article 9 : Les engagements de la centrale d'achat

La centrale d'achat s'engage à :

- informer des adhérents sur les marchés disponibles ou à venir, avec la mise à disposition des documents relatifs au DCE afin d'en apprécier l'opportunité de l'engagement,

- Informer régulièrement les membres de toutes les procédures relatives à la passation des marchés
- l'animation d'un réseau local d'acheteurs (groupes de travail, échanges de pratiques),
- tenir informé les adhérents de la liste prévisionnelle des marchés qui seront mis à disposition afin qu'il puisse prévoir et anticiper la gestion des contrats en cours et à venir
- la centrale garantit à ses adhérents d'avoir contracté pour ses marchés dans le cadre et dans le respect le plus total de la réglementation en vigueur au moment de la passation des contrats
- La centrale d'achats est responsable des procédures d'achats ainsi que des missions confiées par les présents statuts.

Article 10 : Gouvernance

Un comité de pilotage de la centrale d'achat est institué. Il est composé de représentants des adhérents, sur la base du volontariat. Il a pour but de :

- suivre les activités de la centrale,
- proposer des orientations stratégiques,
- assurer une concertation continue.

Il se réunit au moins une fois par an.

CHAPITRE IV – Dispositions finales

Article 11 : Données personnelles

La centrale garantit la conformité des traitements de données personnelles à la réglementation RGPD dans le cadre des marchés passés via la centrale.

Article 12 : Contentieux

La centrale d'achat est responsable du suivi des contentieux relatifs à la passation des marchés qu'elle conduit. Chaque adhérent demeure responsable des contentieux relatifs à l'exécution des prestations qu'il commande.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Philippe GAULTIER, maire-adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 04.09.2026

Membres présents (11) : Philippe GAULTIER, Sophie GRESILLON, Delphine PARENT, Amélie BOISSONNET, Myriam CADOUX, Adrien CATIVO, Julien COHENDET, Laurence MARIN-CUDRAZ, Bruno PUECH, Anne ROCHE-BOUVIER, Thierry TESSIER.

Membres excusés (4) : Bruno DUMEIGNIL (pouvoir à Delphine PARENT), Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno PUECH), Pascal LESAGE (pouvoir à Adrien CATIVO), Maillys SAINT-AGNE (pouvoir à Myriam CADOUX)

Le quorum est atteint - Secrétaire de séance : Julien COHENDET

PARTICIPATION A L'EXPERIMENTATION DE « LA SUITE TERRITORIALE » : CONVENTION AVEC LA REGIE DE GESTION DES DONNEES (RGD) – N°64/2026

RAPPORTEUR : Mme Delphine PARENT

Le GIP Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc (RGD) a pour mission la mutualisation d'une infrastructure de données et service numériques auprès des collectivités des départements de **Haute-Savoie et de Savoie**.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a développé « La Suite Territoriale », une suite logicielle destinée aux collectivités territoriales, basée sur des outils numériques libres, sécurisés, souverains et interopérables. Les principaux services fournis par La Suite Territoriale sont une messagerie sécurisée, un espace collaboratif et de stockage de fichiers dans un cloud souverain, une authentification sécurisée pour les utilisateurs agents ou élus.

La RGD est l'opérateur public de service numérique (OPSN) désigné par l'ANCT pour proposer et administrer « La Suite Territoriale » aux collectivités éligibles de Haute-Savoie et de Savoie. Le GIP a signé un contrat de partenariat public/public en ce sens avec l'ANCT.

Avant de déployer cette nouvelle suite applicative, la RGD souhaite organiser une phase d'expérimentation, en partenariat avec plusieurs communes de moins de 3 500 habitants des deux départements.

Cette expérimentation, durera jusqu'au 20 novembre 2026 et portera notamment sur les modules suivants :

- ProConnect (authentification sécurisée)
- Messagerie
- Fichiers
- Visio
- Espace sur Demande
- RDV Service Public
- Mes Adresses
- L'annuaire des collectivités

Les coûts liés à cette expérimentation seront intégralement pris en charge par la RGD, sauf frais de stockage des données. La RGD garantit la réversibilité des données aux communes entrant dans l'expérimentation si, à l'issue de celle-ci, elle ne souhaitait pas poursuivre avec « La Suite Territoriale ».

Il est proposé que cette expérimentation fasse l'objet de conventions bilatérales entre La RGD et chaque commune volontaire, précisant les modalités de mise à disposition de la solution, les engagements respectifs des parties, les conditions de fin d'expérimentation et la suite à donner le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le 14/09/2026

ID : 074-217401025-20260910-642026CM1-DE

S²LOW

Après avoir entendu l'exposé de Mme Parent, le conseil municipal, par vote à main levée avec 15 voix POUR :

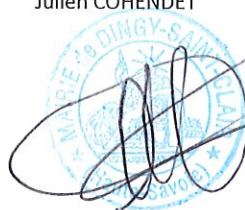
- **APPROUVE** le principe de la participation à l'expérimentation de « La Suite Territoriale » développée par l'ANCT, au bénéfice des communes de moins de 3 500 habitants ou intercommunalité de moins de 15 000 habitants des départements de la Haute-Savoie et de la Savoie ;
- **APPROUVE** le modèle de convention d'expérimentation joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'expérimentation avec la RGD Savoie Mont Blanc, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette expérimentation.

A Dingy-Saint-Clair, le 14.09.2026

Le Maire-adjoint
Philippe GAULTIER



Le secrétaire de séance,
Julien COHENDET



Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 14.09.2026 et mise en ligne le 14.09.2026

CONVENTION D'EXPERIMENTATION DE « LA SUITE TERRITORIALE » ET D'OUTILS PROCONNECTES

Entre

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) RGD Savoie Mont Blanc, représenté par Monsieur Brice GAL,
agissant en qualité de Directeur
ci-après désigné par « La RGD »

d'une part,

Et

La Commune de [Nom de la commune], représentée par XXX, agissant en qualité de XXXXX Ci-après
dénommée « la Commune »,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit.

Préambule

La transformation numérique constitue un levier majeur de modernisation de l'action publique locale, notamment pour les communes les plus modestes, confrontées à des enjeux de sécurité, de mutualisation des outils et de simplification des usages numériques.

Dans ce cadre, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) développe « La Suite territoriale », une suite logicielle destinée aux collectivités territoriales de moins de 3500 habitants, fondée sur des outils numériques libres, souverains, sécurisés et interopérables.

La RGD, en tant qu'opérateur public de services numériques (OPSN) pour les collectivités Haute-Savoie et de Savoie, a signé un contrat de partenariat public public avec l'ANCT (délibération n° DEL_CA202509) pour déployer La Suite Territoriale auprès des collectivités territoriales de moins de 3 500 habitants des départements de la Haute-Savoie et de la Savoie. Avant un déploiement massif de cette solution, La RGD propose une phase d'expérimentation préalable, auprès de communes volontaires de moins de 3 500 habitants.

La RGD pourra également s'associer à d'autres OPSN locaux (ADM74, AGATE, SYANE, SITIV...) pour le bon déroulement de cette expérimentation en tenant informée la commune et en proposant un avenant.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de **mise à disposition, à titre expérimental**, de la solution logicielle « La Suite territoriale » au bénéfice de la Commune, dans le cadre d'une expérimentation conduite par la RGD.

Cette expérimentation porte sur les modules suivants :

- ProConnect (authentification sécurisée)
- Messagerie
- Fichiers
- Visio
- Espace sur Demande
- RDV Service Public
- Mes Adresses
- L'annuaire des collectivités

D'autres modules ou logiciels, compatibles avec le système d'authentification ProConnect pourront également être testés. La Commune sera libre de les expérimenter si elle le souhaite.

Article 2 – Objectifs de l'expérimentation

L'expérimentation poursuit les objectifs suivants :

- tester les usages sécurisés et mutualisés des services de « La Suite Territoriale » ;
- préparer, le cas échéant, un déploiement ultérieur à plus large échelle ;
- évaluer l'intérêt et l'adéquation de « La Suite Territoriale » aux besoins des communes de moins de 3500 habitants, en matière de fonctionnalités proposées, ergonomie des outils, stabilité de fonctionnement.
- permettre l'appropriation de ses nouveaux outils par les agents et élus de ces communes ;
- contribuer à un retour d'expérience global, notamment au bénéfice de la RGD et de l'ANCT, dans une logique d'amélioration continue du service public numérique ;
- définir un modèle économique sur la base de l'expérimentation visant à évaluer les temps passés, les moyens techniques nécessaires, etc....

Article 3 – Présentation de « La Suite Territoriale »

« La Suite Territoriale » est une solution numérique développée par l'ANCT, conçue pour répondre aux besoins quotidiens des collectivités territoriales de moins de 3500 habitants, dans un cadre sécurisé et respectueux des exigences de souveraineté numérique.

Elle repose sur une approche modulaire, permettant aux collectivités d'utiliser tout ou partie des services proposés. L'ensemble des modules nécessite que la Commune dispose d'un nom de domaine professionnel en .fr

3.1 – Module « ProConnect »

Le module « ProConnect » est un dispositif d'authentification sécurisé permettant aux agents de se connecter aux outils numériques avec une identité professionnelle unique, renforçant la sécurité des accès et simplifiant les usages.

3.2 – Module « Messages »

Le module « Messages » permet aux agents de la collectivité d'échanger via une messagerie professionnelle sécurisée, favorisant les échanges internes et la collaboration, dans un cadre conforme aux exigences de sécurité du secteur public.

3.3 – Module « Fichiers »

Le module « Fichiers » propose un espace de stockage et de partage de documents, facilitant le travail collaboratif, l'accès aux documents professionnels et la gestion des fichiers de la collectivité.

3.4 – Module « Visio »

Le module « Visio » permet d'effectuer des réunions virtuelles entre collaborateurs, partenaires ou administrés.

3.5 – Module « Espace sur Demande »

Le module « Espace sur Demande » permet de gérer la mise à disposition/location d'espaces (salles/matériel...) aux associations, entreprises, administrés et agents publics.

3.6 – Module « RDV Service Public »

Le module « RDV Service Public » facilite la gestion et la prise de rendez-vous dans votre collectivité, limite les rendez-vous non honorés et améliore la relation entre les agents et les usagers.

3.7 – Mes Adresses »

Le module « Mes Adresses » permet de mettre à jour votre base d'adresses postales afin de référencer l'intégralité des adresses de votre territoire et les rendre utilisables par tous. Cette base est l'une des neuf bases de données du Service Public de la Donnée et l'unique référentiel d'adresses officiellement reconnu par l'administration française.

3.7 – L'Annuaire des collectivités »

Le module « Annuaire des collectivités » permet de renseigner et rendre public toutes informations pratiques de votre mairie grâce à une page web générée pour toutes les communes de France contenant toutes les informations municipales et administratives essentielles à destination de leurs habitants et habitantes.

Article 4 – Modalités de l’expérimentation

4.1 – Durée

La présente convention est conclue jusqu'au **20 novembre 2026** à compter de la date d’ouverture effective des accès à la « Suite territoriale » pour la Commune.

Elle ne pourra en aucun cas être reconduite tacitement.

4.2 – Utilisateurs concernés

Le nombre d’agents utilisateurs est défini selon les besoins de la Commune, en lien avec La RGD, dans le cadre strict de l’expérimentation. Les utilisateurs peuvent être des agents et des élus de la Commune.

Article 5 – Engagements de la Commune

La Commune s’engage à :

- désigner un référent pour le suivi de l’expérimentation et le portage de la solution auprès des utilisateurs dans sa structure (conduite du changement) ;
- faire l’acquisition d’un nom de domaine professionnel en .fr (prérequis technique pour accéder à la Suite Territoriale) si elle n’en dispose pas au moment de l’expérimentation ;
- informer les agents et élus concernés des conditions d’utilisation des outils ;
- utiliser la solution dans un cadre strictement professionnel ;
- participer au retour d’expérience proposé par la RGD en fin d’expérimentation ;
- contribuer financièrement aux éventuels frais de stockage de ses données ;

Pour mémoire, parmi les produits numériques, objets du présent contrat, les produits numériques ci-dessous font l’objet d’une participation financière liée à leur usage de la part du partenaire.

Produits numériques	Frais 2026
Messages	0,25 € par gigaoctets d’espace de stockage mobilisés par mois
Fichiers	0,10 € par gigaoctets d’espace de stockage mobilisés par mois

Ces coûts de stockage ne préfigurent pas des coûts ultérieurs pratiqués en phase d’exploitation qui devront intégrer l’ensemble des charges liées à l’accompagnement (temps passés, moyens techniques déployés).

Article 6 – Engagements de La RGD

La RGD s’engage à :

- assurer la mise à disposition sans frais de « La Suite Territoriale » pendant toute la durée de l’expérimentation ;
- prendre en charge le temps passé par ses collaborateurs lors de cette phase expérimentale, hormis d’éventuels coûts de stockage qui incombent à la commune ;
- installer et former la commune aux outils de la Suite ;

- assurer un support de premier niveau pendant toute la durée de l'expérimentation ;
- assurer la coordination nécessaire avec l'ANCT le cas échéant.

La RGD et ses partenaires ne peuvent garantir le périmètre des outils disponibles dans le cadre de la Suite Territoriale, ni leur maintien opérationnel dans le temps. Ceci reste de la prérogative de l'Etat via son agence ANCT. La RGD ne pourrait donc être tenue responsable de l'abandon d'un des outils de la Suite qui ne serait pas maintenue en l'état par l'ANCT.

Article 7 – Données, sécurité et responsabilités

La Commune demeure responsable des données qu'elle traite dans le cadre de l'utilisation de « La Suite Territoriale ».

La RGD intervient en qualité d'opérateur de mutualisation numérique, sans se substituer à la Commune dans ses obligations légales en matière de protection des données personnelles.

Les outils mis à disposition sont conçus dans le respect des exigences de sécurité et de protection des données, notamment au regard du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Article 8 – Fin de l'expérimentation et suites éventuelles

À l'issue de la période d'expérimentation, les accès à « La Suite territoriale » seront désactivés, sauf décision contraire formalisée par un nouvel accord entre les parties. Cet accord sera formalisé par la souscription d'un abonnement à la RGD pour les prestations d'accompagnement dans le cadre de « La Suite Territoriale ». Cet abonnement sera nécessaire pour continuer à bénéficier de l'accompagnement de la RGD avec une grille tarifaire associée.

La fin de l'expérimentation n'emporte aucun engagement financier ou contractuel ultérieur pour la Commune.

Les enseignements tirés de l'expérimentation pourront être exploités par La RGD et l'ANCT sous forme de retours d'expérience, de manière globalisée et non nominative.

Article 9 – Dispositions finales

La présente convention est conclue entre deux personnes publiques et ne constitue pas un marché public.

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant écrit signé par les parties.

Pour La RGD
Le Directeur

Brice GAL

Pour la commune
Le

Fait à Le :

Fait à :
Le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Philippe GAULTIER, maire-adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 04.09.2026

Membres présents (11) : Philippe GAULTIER, Sophie GRESILLON, Delphine PARENT, Amélie BOISSONNET, Myriam CADOUX, Adrien CATIVO, Julien COHENDET, Laurence MARIN-CUDRAZ, Bruno PUECH, Anne ROCHE-BOUVIER, Thierry TESSIER.

Membres excusés (4) : Bruno DUMEIGNIL (pouvoir à Delphine PARENT), Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno PUECH), Pascal LESAGE (pouvoir à Adrien CATIVO), Maillys SAINT-AGNE (pouvoir à Myriam CADOUX)

Le quorum est atteint - Secrétaire de séance : Julien COHENDET

ACQUISITION PARCELLES BOISEES B 222-236-237-239-240-241-242-254-1679-1681 - N°65/2026

Rapporteur : Philippe GAULTIER - M. Gaultier passe la parole à la secrétaire générale.

Cette délibération ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°45/2026 du 20 mai 2026 (données du cadastre erronées, après vérification auprès du service de la publicité foncière)

Les propriétaires des parcelles ont informé la commune de leur intention de céder les parcelles.

Un accord sur le prix de vente a été trouvé avec les propriétaires, sur la base d'une évaluation faite par l'Office National des Forêts. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet d'acquisition.

N° PARCELLE	ADRESSE	CONTENANCE m ²
B222 -lot de bnd	A la Bernière	1 440
B236	A la Bernière	1 480
B237	A la Bernière	760
B239 – lot de bnd	A la Bernière	1 767
B240 – lot de bnd	A la Bernière	125
B241	A la Bernière	1 124
B242	A la Bernière	224
B254	A la Bernière	1 360
B1679	Les Combes	994
B1681	Les Combes	3 149
TOTAL L		12 423

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1, L.1311-9 et R.1311-2,

Vu le projet d'acquisition par la commune des parcelles cadastrées B 222 (lot de BND) -236-237-239 (lot de bien non délimité) -240 (lot de bien non délimité) -241-242-254-1679-1681,

Considérant que ces parcelles représentent un intérêt pour la commune,

Considérant le prix négocié de 1100 € pour la totalité des parcelles, en application d'une évaluation basée sur les surfaces, configurations, situations et intérêt forestier pour la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée à l'unanimité avec 15 voix POUR :

- **AUTORISE** l'acquisition par la commune de Digny-Saint Clair des parcelles B 222 (lot de BND) -236-237-239 (lot de bien non délimité) -240 (lot de bien non délimité) -241-242-254-1679-1681 d'une superficie globale de 12 423 m² au prix de 1100 €.
- **DIT** que l'acquisition sera formalisée par acte administratif à la charge de la commune.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 202
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

A Digny-Saint-Clair, le 14.09.2026

Le Maire-Adjoint
Philippe GAULTIER

Le secrétaire de séance,
Julien COHENDET

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 14.09.2026 et mise en ligne le 14.09.2026

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le 14/09/2026

S²LOW

ID : 074-217401025-20260910-662026CM1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Philippe GAULTIER, maire-adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 04.09.2026

Membres présents (11) : Philippe GAULTIER, Sophie GRESILLON, Delphine PARENT, Amélie BOISSONNET, Myriam CADOUX, Adrien CATIVO, Julien COHENDET, Laurence MARIN-CUDRAZ, Bruno PUECH, Anne ROCHE-BOUVIER, Thierry TESSIER.

Membres excusés (4) : Bruno DUMEIGNIL (pouvoir à Delphine PARENT), Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno PUECH), Pascal LESAGE (pouvoir à Adrien CATIVO), Maïlys SAINT-AGNE (pouvoir à Myriam CADOUX)

Le quorum est atteint - Secrétaire de séance : Julien COHENDET

REGULARISATION FONCIERE VOIE COMMUNALE N°21 – CHEMIN DU CLU – N°66/2026

Rapporteur : Philippe GAULTIER

M. Gaultier expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une régularisation foncière de la VC n° 21 « chemin du Clu » au lieu-dit « La Courbe », conformément au plan de division établi par le cabinet de géomètre GEODE en date du 18 février 2026, à l'initiative du propriétaire riverain.

Les régularisations à intervenir sont les suivantes :

- Cession de 218 m² par M. Damien CHAPPAZ à la Commune

Dont :

25 ca en zone UB => parcelle provisoire n°576b, au prix de 80€/m²

1 a 93 en zone N => parcelle provisoire n°2232d, au prix de 0.50€/m²

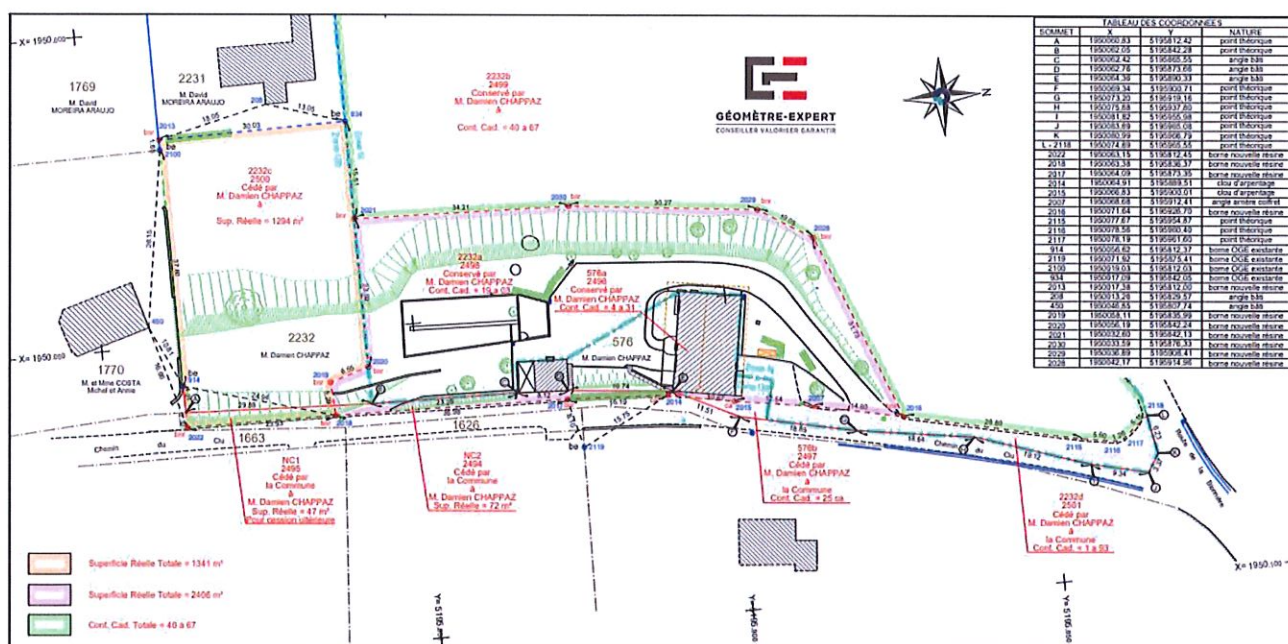
- Cession de 119 m² par la Commune à M. Damien CHAPPAZ ((délaié de voirie suite à alignement, ayant perdu de facto le caractère de dépendance du domaine public routier)

Dont :

55 m² (entre les indices A et B), au prix de 80€/m²

36 m² (entre les indices B et C), au prix de 0.50€/m²

28 m² (entre les indices C et E), au prix de 80€/m²



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée à l'unanimité avec 15 voix POUR :

- **DECIDE** des ventes réciproques de surfaces telles que proposées par le cabinet de géomètre GEODE sur le plan ci-annexé.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire ou à son représentant de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier, notamment de signer les actes notariés en l'étude de Me MERLIN Rodolphe en charge du dossier.
- **DIT** que les parcelles provisoires D 5497, D 2501 constituent l'emprise au sol de la VC n°21 « chemin du Clu » et seront intégrées dans le domaine public communal par transmission au service du cadastre.
- **DIT** que les frais de notaire seront partagés par moitié entre le demandeur et la commune, et que la totalité des frais de géomètre sera à la charge du demandeur.

A Dingy-Saint-Clair, le 14.09.2026

Le Maire-Adjoint
Philippe GAULTIER

A blue circular official stamp of the Mairie de Dingy-Saint-Clair (Haute-Saône) is partially visible behind a handwritten signature in black ink.

Le secrétaire de séance,
Julien COHENDET

A blue circular official stamp of the Mairie de Dingy-Saint-Clair (Haute-Saône) is partially visible behind a handwritten signature in black ink.

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 14.09.2026 et mise en ligne le 14.09.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Philippe GAULTIER, maire-adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 04.09.2026

Membres présents (11) : Philippe GAULTIER, Sophie GRESILLON, Delphine PARENT, Amélie BOISSONNET, Myriam CADOUX, Adrien CATIVO, Julien COHENDET, Laurence MARIN-CUDRAZ, Bruno PUECH, Anne ROCHE-BOUVIER, Thierry TESSIER.

Membres excusés (4) : Bruno DUMEIGNIL (pouvoir à Delphine PARENT), Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno PUECH), Pascal LESAGE (pouvoir à Adrien CATIVO), Maïlys SAINT-AGNE (pouvoir à Myriam CADOUX)

Le quorum est atteint - Secrétaire de séance : Julien COHENDET

RAPPORT ANNUEL 2025 DU PRIX ET DE LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES (CCVT) - N°67/2026

Rapporteur : Adrien CATIVO

M. CATIVO rappelle aux élus que les communes membres de la communauté de communes pour lesquelles cette dernière exerce la compétence en matière d'élimination des déchets, doivent être destinataires d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS).

Le rapport relatif à l'année 2025 est présenté à l'Assemblée, il sera mis à la disposition du public.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets des communes membres de la CCVT pour l'année 2025.

A Digny-Saint-Clair, le 14.09.2026

Le Maire-adjoint
Philippe GAULTIER



Le secrétaire de séance,
Julien COHENDET



Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 14.09.2026 et mise en ligne le 14.09.2026



RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS



Année 2025

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS 2025

Depuis la **loi n° 95-101 du 2 février 1995**, relative au renforcement de la protection de l'environnement, chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit établir annuellement « un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ».

La **loi n° 2015-992 du 17 août 2015** relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifie les obligations du rapport annuel en introduisant « **le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets** ».

Le **décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015** portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets fixe les indicateurs techniques et financiers, devant figurer dans le rapport.

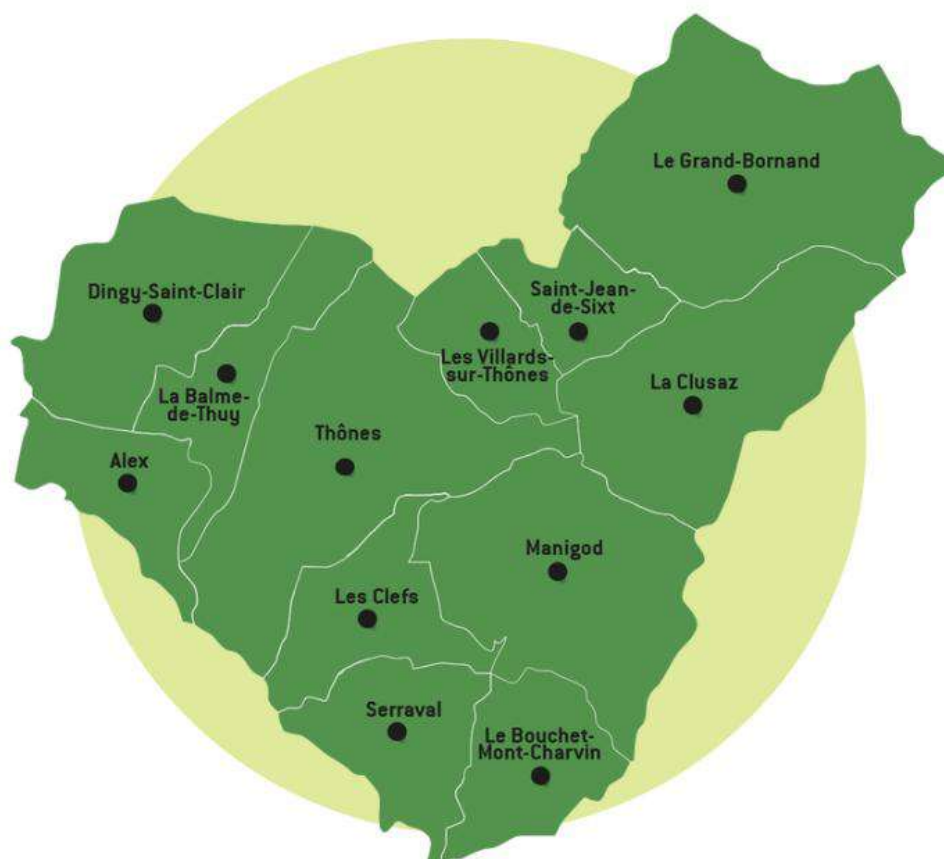
1	LES INDICATEURS TECHNIQUES	1
1.1	LE TERRITOIRE DESSERVI.....	4
1.1.1	Territoire desservi et population	4
1.1.2	Déchets pris en charge par le service	5
1.2	LA COLLECTE DES DECHETS : Organisation	7
1.2.1	La collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV)	7
1.2.2	La Collecte en porte à porte des biodéchets – réservée aux professionnels	7
1.2.3	Les déchetteries	8
1.2.4	La collecte de cartons.....	9
1.3	LA COLLECTE DES DECHETS : Bilan et tonnages.....	10
1.3.1	Les tonnages 2025.....	10
1.3.2	Les déchets ménagers (hors déchetteries).....	13
1.3.3	Les biodéchets.....	16
1.3.4	Les déchets de déchetteries et les cartons bruns.....	17
1.4	PREVENTION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION :	20
1.5	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT.....	22
2	LES INDICATEURS FINANCIERS	23
2.1	Présentation budgétaire.....	23
2.2	Section fonctionnement : « faire tourner le service au quotidien »	25
2.3	Section d'investissement : « construire l'avenir ».....	28
2.4	Recettes issues de la vente des matériaux.....	31
2.5	Soutiens issus des Eco organismes	31
2.6	Coût aidé.....	32
2.7	Prévision des investissements pour 2026.....	35

1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

1.1.1 Territoire desservi et population

Située en Haute-Savoie, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) regroupe 12 communes pour une superficie totale de 349,70 km².



Le territoire de la CCVT est à dominante rurale, marqué par une importante augmentation de la population en périodes saisonnières essentiellement liée aux flux touristiques.

En 2025, la population permanente de la CCVT était de **19 436 habitants** selon l'INSEE, population prise en compte dans la suite de ce rapport.

Communes	Population
Alex	1 180
La Balme-de-Thuy	471
Le Bouchet-Mont-Charvin	251
Les Clefs	728
La Clusaz	1 657
Dingy-Saint-Clair	1 514
Le Grand-Bornand	2 100
Manigod	1 028
Saint-Jean-de-Sixt	1 600
Serraval	830
Thônes	6 924
Les Villards-sur-Thônes	1 153
Population totale	19 436

* Sources : Insee, RP2023, en géographie au 01/01/2025

1.1.2 Déchets pris en charge par le service

La Communauté de Communes assure la collecte, le transport et le traitement des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** de son territoire.

Elle gère cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2006 à la suite de la délibération n°2005/47 du 7 novembre 2005 et arrêté préfectoral n°2005/2917 du 30 décembre 2005. La commission déchets regroupe 17 élus qui travaillent sur la conduite et l'organisation de la gestion du service.

En 2025, **14 945 tonnes** de déchets (recyclables, non recyclables et déchetteries) ont été collectés sur le territoire de la CCVT soit environ **769 kg/an/habitant permanent**.

La quantité de déchets produite par habitant, **supérieure à la moyenne nationale de 571 kg/hab./an (ADEME, 2023)**, inclut les déchets issus de la fréquentation touristique ainsi que ceux des professionnels déposés en déchetterie.

A NOTER :

La « **Population Dotation Générale de Fonctionnement** » est arrêtée à 32280 habitants en 2025 pour la CCVT. Cette donnée ramènerait la quantité de déchets produite à **463 kg/habitant/an**.



Les DMA (Déchets produits par les ménages et déchets des activités économiques) sont collectés différemment suivant leur type, selon le tableau ci-dessous :

TYPE DE DECHETS			Tonnes collectées 2025	
COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE				
ORDURES MENAGERES		228 contenants	4819,44 T	
EMBALLAGES & PAPIERS		185 contenants	1632,58 T	
VERRES		121 contenants	1830,78 T	
COLLECTE EN PORTE A PORTE - réservée aux professionnels				
BIODECHETS		99 professionnels collectés	230,43 T	
COLLECTE EN DECHETTERIES				
	 Déchets verts  Ameublement  Bois  Electroménagers  Incinérables résiduels  Gravats  Laine de roche / Laine de verre  Plâtre  Menuiseries  Lampe  Textiles chaussures  Articles de sport  Petits jouets / bricolage  Huile de friture  Huile de vidange  Capsules de café  Cartouches d'encre  Déchets diffus spécifiques  Piles et accumulateurs  Métaux  Batteries  Extincteurs  Bouteilles gaz  5 sites répartis sur le territoire <td>6276,01 T</td>			6276,01 T
COLLECTE EN COMPACTEURS hors déchetteries				
CARTONS BRUNS		4 compacteurs répartis sur le territoire (Grand-Bornand, La Clusaz, Manigod)	155,66 T	
TOTAL DECHETS			14944,90 T	

1.2 LA COLLECTE DES DECHETS : Organisation

1.2.1 La collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV)

Les PAV permettent de collecter les déchets du quotidien :

- Ordures ménagères résiduelle dite poubelle noire
- Emballages ménagers (papiers, cartons, alu, acier)
- Contenants verre (bocaux et bouteilles)

La collecte est assurée en régie par la communauté de Commune.

Le territoire compte 124 points de collectes répartis sur les 12 communes de la CCVT, ce qui représente 531 contenants en grande majorité de type semi-enterrés.

	VERRE	EMBALLAGES RECYCLABLES	OM
Contenants	121 (dont 10 aériens)	185 (dont 13 aériens)	228 (dont 10 aériens)
Nombre de PAV	124 répartis sur le territoire		

1.2.2 La Collecte en porte à porte des biodéchets – réservée aux professionnels

Depuis fin 2016, la CCVT a mis en place la collecte des biodéchets, aussi appelés déchets organiques ou fermentescibles, dont la caractéristique est d'être entièrement biodégradables.

Cette collecte s'effectue auprès de professionnels de l'alimentaire et de la restauration.

La CCVT fait appel à la société TRI VALLEES pour la collecte et la valorisation de ce type de déchets. Ils sont transformés en énergie et en engrais dans un méthaniseur agricole.



La fréquence des collectes en porte à porte est planifiée en avance et varie selon les saisons (augmentation des passages en été)

En 2025, **99 professionnels** ont bénéficié de la collecte des biodéchets.

1.2.3 Les déchetteries

Le territoire compte **5 déchetteries**, situées sur les communes de THÔNES, SAINT-JEAN-DE-SIXT, MANIGOD, SERRAVAL et DINGY-SAINT-CLAIR. Les 5 déchetteries sont gérées en régie par la CCVT.

L'accès aux déchetteries intercommunales est réservé aux usagers du territoire, résidents permanents et ponctuels. Les professionnels sont tolérés sous conditions dans les déchetteries de Thônes, Saint-Jean-de-Sixt et Dingy-Saint-Clair.

DECHETS ACCEPTES					
	THONES	ST JEAN DE SIXT	DINGY ST CLAIR	MANIGOD	SERRAVAL
 DECHETS VERTS	X	X	X	X	
 AMEUBLEMENT	X	X	X	X	
 BOIS	X	X	X		
 METAUX	X	X	X	X	X
 RESIDUELS	X	X	X	X	X
 CARTONS	X	X	X	X	X
 GRAVATS	X	X	X	X	
 PLATRE	X	X	X	X	
 LAINE DE ROCHE / LAINE DE VERRE	X	X	X	X	
 MENUISERIES	X	X	X	X	
 ELECTROMENAGERS	X	X	X	X	X
 TEXTILES CHAUSSURES	X	X	X	X	X
 ARTICLES DE SPORT	X	X	X		
 VELOS	X	X	X		
 PETITE JOUETS / BRICOLAGE	X	X	X	X	
 HUILE DE FRITURE	X	X	X	X	
 HUILE DE VIDANGE	X	X	X	X	
 CAPSULES CAFE	X	X	X	X	
 CARTOUCHES ENCRE	X	X	X	X	
 DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)	X	X	X	X	
 PILES ET ACCUMULATEURS	X	X	X	X	
 LAMPES	X	X	X	X	
 BATTERIES	X	X	X	X	
 BOUTEILLES GAZ CAMPING CAR	X	X	X		
 EXTINCTEURS	X	X	X		
 PNEUS	X	X	X		
 RADIOGRAPHIES	X	X	X	X	
 CADAVRES ANIMAUX	X	X			
 AMIANTE	X	X			

DÉCHETS INTERDITS

☐ Armes	☐ Déchets industriels et assimilés
☐ Bouteille de gaz	☐ Déchets contaminés de la profession médicale
☐ Cuve de fioul, sauf si de petite taille et obligatoirement avec certificat de dépollution	☐ Déchets radioactifs
☐ Enrobé	☐ Médicaments
☐ Explosifs	
☐ Déchets dépassant les dimensions permettant leur stockage en benne (poutres trop longues, bateau, grosse cuve, ...)	

DÉCHETS INTERDITS POUR LES PROFESSIONNELS

☐ Huile minérale	☐ Pneus	☐ Végétaux
--------------------------------------	-----------------------------	--------------------------------

DÉCHETS LIMITÉS EN VOLUME OU EN QUANTITÉ

Afin de ne pas saturer les contenants, l'apport de certains types de déchets est limité à **2 m³/jour**.

≈ Bois de caquettes et palettes	≈ Gravats	≈ Pneus
≈ Encombrants	≈ Résiduels incinérables	≈ Végétaux

Horaires d'ouverture des sites :

SAINT JEAN DE SIXT	THONES	DINGY-ST-CLAIR
Du lundi au vendredi	Du lundi au vendredi	Le Mercredi
13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 17h30
Le samedi	Le samedi	Le samedi
8h - 12h & 13h30 - 18h	8h - 12h & 13h30 - 18h	8h - 12h & 13h30 - 17h30

MANIGOD	SERRAVAL
Le Mercredi	Le lundi
13h30 - 17h30	14h - 17h
Le samedi	Le samedi
8h - 12h & 13h30 - 17h30	9h - 12h

1.2.4 La collecte de cartons

La CCVT met à disposition des usagers du territoire, quatre compacteurs à cartons bruns situés au cœur des stations de sport d'hiver. Ces compacteurs sont situés :

- Chemin de l'Andran au col de Merdassier sur la commune de Manigod.
- ZA de Gotty sur la commune de La Clusaz.
- La Place sur la commune du Grand-Bornand.
- Le parking du cimetière sur la commune du Grand-Bornand.

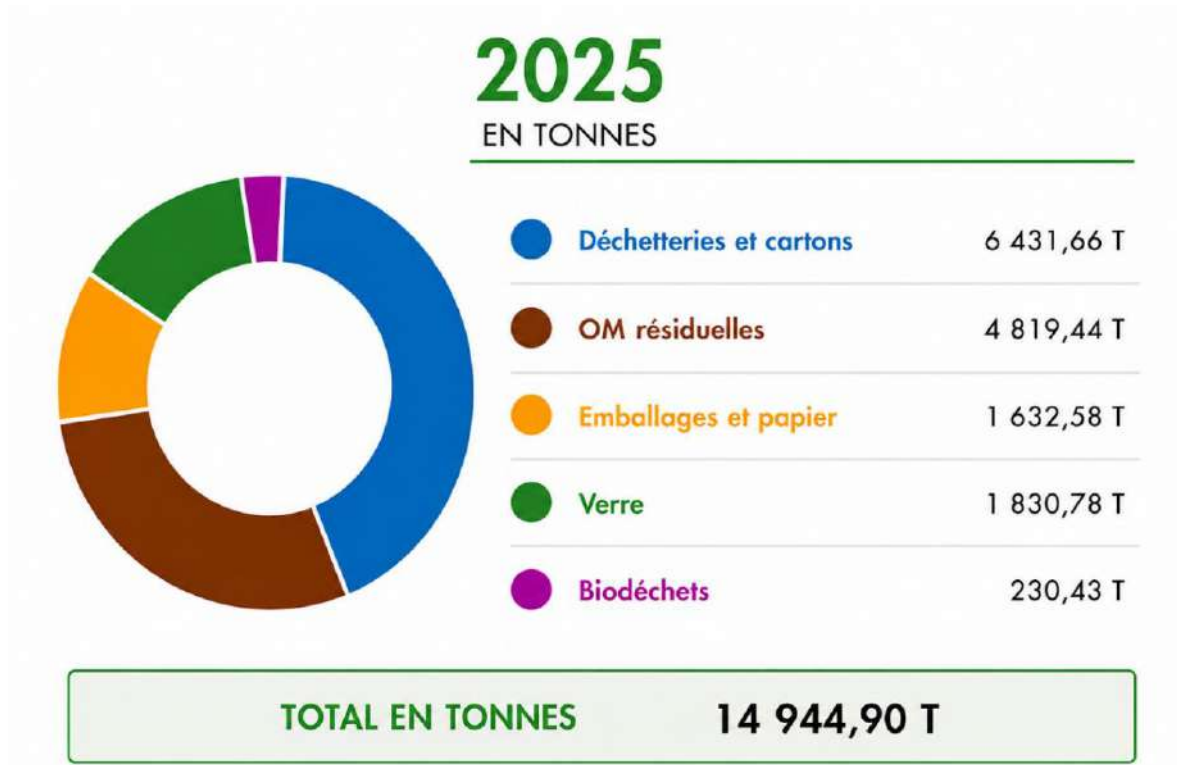
Ils sont accessibles aux professionnels et aux particuliers 7J/7 et 24H/24

Ils viennent en complément des compacteurs et bennes cartons installés sur les déchetteries de Thônes, Saint Jean de Sixt et Digny-Saint-Clair.

1.3 LA COLLECTE DES DECHETS : Bilan et tonnages

1.3.1 Les tonnages 2025

Répartition annuelle par type de collecte



Emballages papiers = quantités collectées dont 493 T de refus de tri pour 2025

Evolution des Tonnages collectés par rapport à N-1



■ Répartition des flux collectés sur les 10 dernières années

	Déchetteries et cartons	OMR	Emb. et papiers	Verre	Biodéchets
2025 19 436 hab.	6 432 t 781 t 13,82% ↑	4 819 t -1 349 t -21,87% ↓	1 633 t 326 t 24,94% ↑	1 831 t 292 t 18,97% ↑	230 t 28 t 13,86% ↑
Evolution 2025 / 2015	331 kg/hab 33 kg/hab 11,15% ↑	248 kg/hab -77 kg/hab -23,70% ↓	84 kg/hab 15 kg/hab 22,01% ↑	94 kg/hab 13 kg/hab 16,18% ↑	12 kg/hab 1 kg/hab 9,09% ↑
2024 19 296 hab.	6 351 t 329 kg/hab	4 968 t 257 kg/hab	1 576 t 82 kg/hab	1 694 t 88 kg/hab	222 t 11 kg/hab
2023 19 222 hab.	5 750 t 299 kg/hab	4 947 t 257 kg/hab	1 506 t 78 kg/hab	1 764 t 92 kg/hab	227 t 12 kg/hab
2022 19 213 hab.	5 802 t 302 kg/hab	5 620 t 293 kg/hab	1 380 t 72 kg/hab	1 897 t 99 kg/hab	254 t 13 kg/hab
2021 19 197 hab.	6 103 t 298 kg/hab	5 448 t 278 kg/hab	1 273 t 66 kg/hab	1 607 t 87 kg/hab	176 t 9 kg/hab
2019 19 124 hab.	6 058 t 317 kg/hab	5 671 t 297 kg/hab	1 275 t 67 kg/hab	1 590 t 83 kg/hab	226 t 12 kg/hab
2018 19 724 hab.	6 474 t 328 kg/hab	5 801 t 294 kg/hab	1 329 t 67 kg/hab	1 654 t 84 kg/hab	267 t 14 kg/hab
2017 19 478 hab.	5 905 t 303 kg/hab	5 857 t 301 kg/hab	1 483 t 76 kg/hab	1 726 t 89 kg/hab	202 t 10 kg/hab
2016 19 204 hab.	6 406 t 334 kg/hab	6 140 t 320 kg/hab	1 415 t 74 kg/hab	1 649 t 86 kg/hab	
2015 18 980 hab.	5 651 t 298 kg/hab	6 168 t 325 kg/hab	1 307 t 69 kg/hab	1 539 t 81 kg/hab	

Entre 2015 et 2025, la population du territoire a connu une légère augmentation, passant d'environ 18980 à 19436 habitants. Sur cette même période, **la production totale de déchets ménagers et assimilés par habitant demeure globalement stable**, passant de 773 kg/an en 2015 à 769 kg/an en 2025. Soit une **diminution de 0,49 % sur les dix dernières années**.

L'analyse par flux met en évidence une **réduction notable des ordures ménagères résiduelles**, compensée par une **augmentation des flux orientés vers les filières de tri et de valorisation**, toutefois ces améliorations sont à relativiser car ces quantités collectées ne font pas ressortir la part des refus de tri.

Refus de tri = déchets déposés en collecte sélective mais qui repartent en incinération (OMr)

▪ Focus sur les refus de tri

Année	OM collectées	Emb. et papiers collectés	Refus de tri (taux)	OM ^r réelles (collectées + refus de tri)	Emballages valorisables (collectés – refus de tri)
 2025 Avancement positif	4 819 t ▼ - 149 t (-3%) vs 2024	1 633 t ↗ + 57 t (+4%) vs 2024	493 t ↗ + 68 t (+16%)	5 312 t ▼ - 81 t (-2%) vs 2024	1 140 t ▼ - 12 t (-1%) vs 2024
 2024 Référence	4 968 t	1 576 t	425 t	5 393 t	1 152 t

L'analyse montre que les OMR réelles sont bien supérieures aux quantités d'OMR collectées, traduisant **une part significative de déchets divers non valorisables jetés dans les conteneurs d'Emballage**.

Cette présence de refus de tri au sein de la collecte sélective montre la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation et d'optimisation des consignes de tri auprès du grand public.

1.3.2 Les déchets ménagers (hors déchetteries)

◇ LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

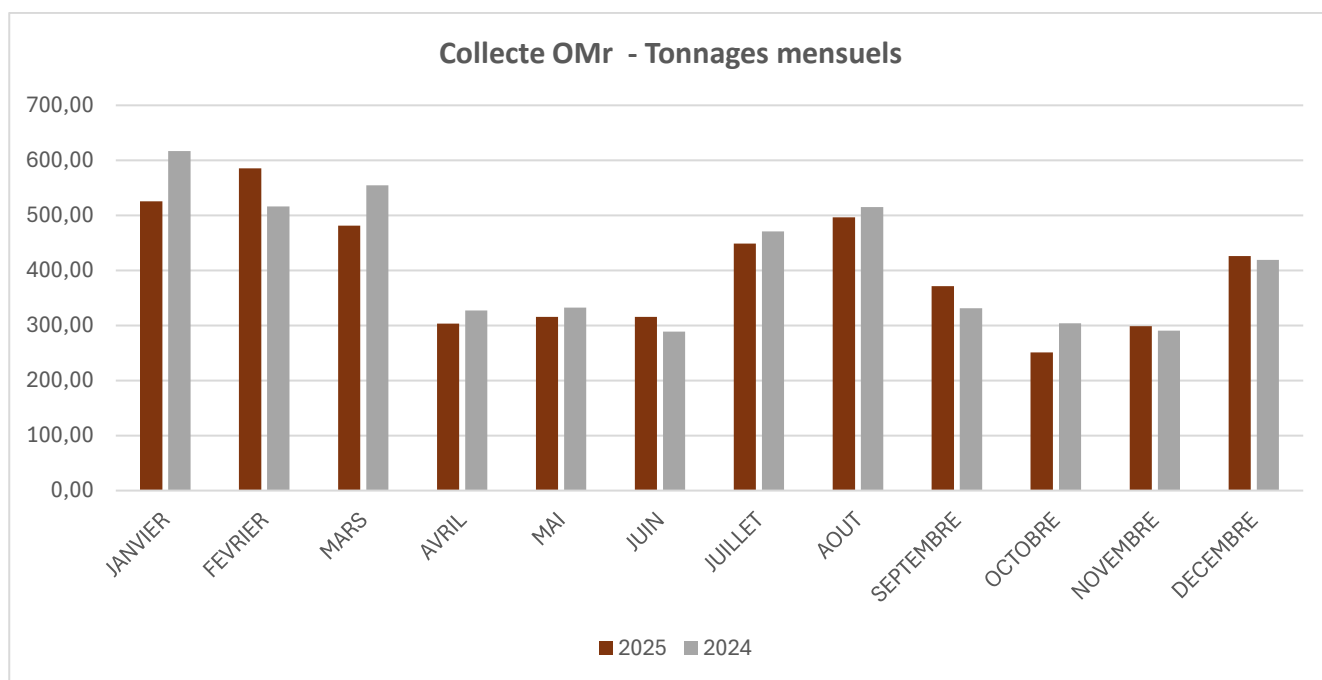
En 2025, les OMr représentent **56,6% des déchets ménagers** collectés par la collectivité.



ORDURES MENAGERES RESIDUELLES collectées en 2025

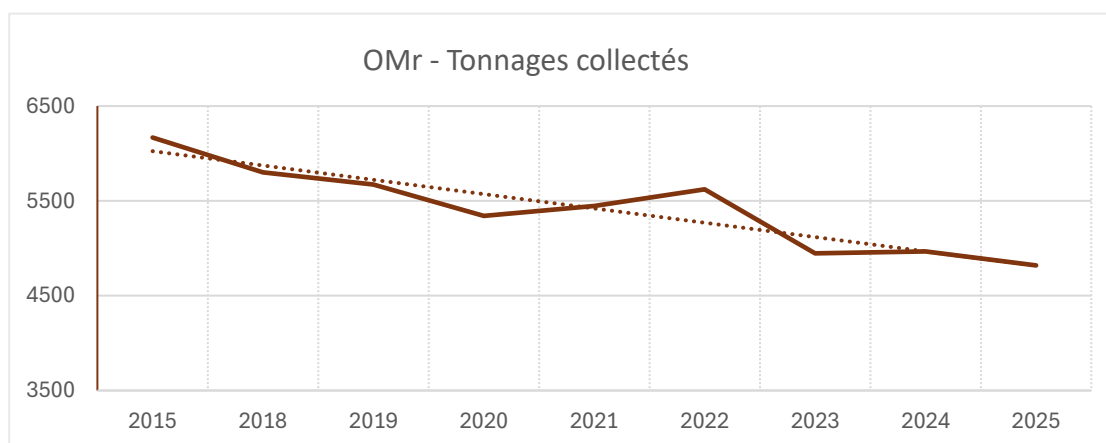
4 819 Tonnes,

Soit **248 kg/hab.** permanent contre 257 kg/hab en 2024



Les quantités d'ordures ménagères résiduelles varient considérablement d'un mois à l'autre du fait du flux touristique en hiver et en été. En moyenne **494 Kg / mois en haute saison** et **309 Kg / mois en basse saison** soit une augmentation de quasiment 60 % entre les deux périodes.

▪ Evolution des tonnages d'OMr collectés sur 10 ans :



◇ LE TRI SELECTIF (EMBALLAGES ET VERRES)

En 2025, les déchets issus du tri sélectif représentent **40,7 % des déchets ménagers** collectés par la collectivité.

▪ Tonnage des déchets recyclables collectés en 2025 :

Le total des déchets recyclables collectés en 2025 s'élève à **3 464 tonnes**.

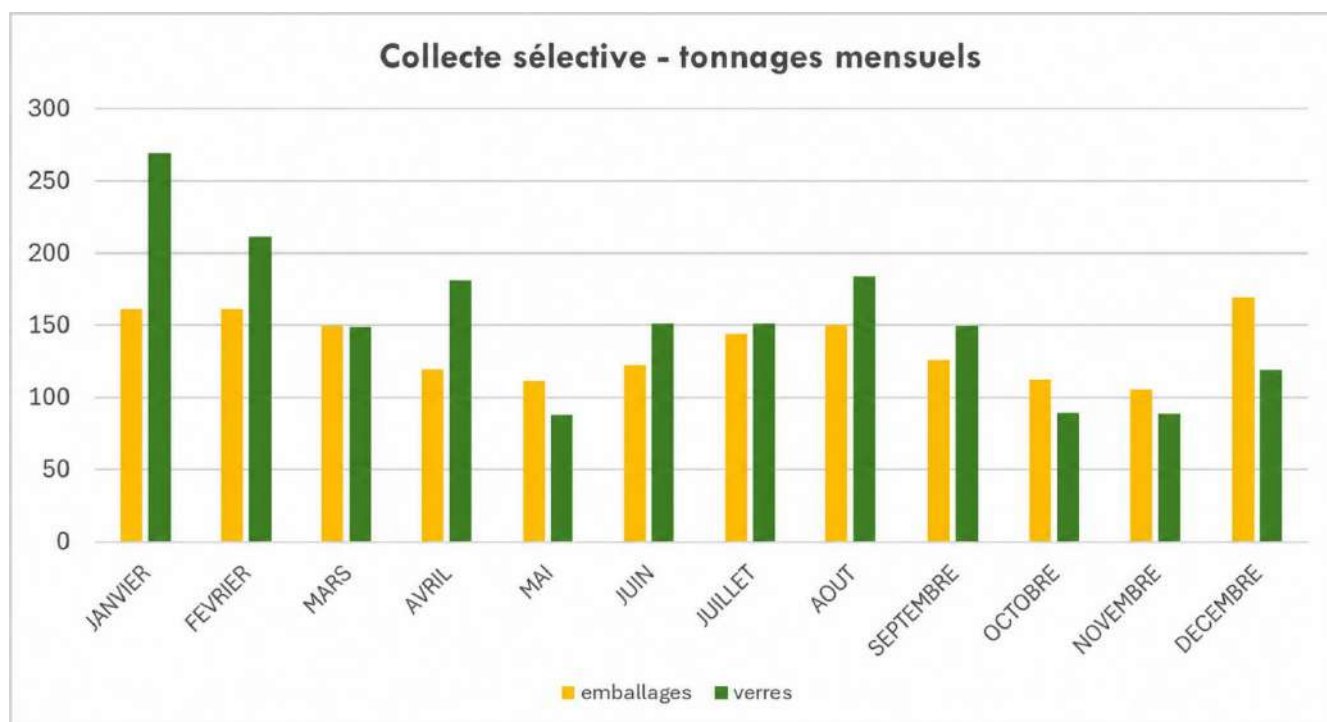


EMBALLAGES ET PAPIERS collectés en 2025

1 633 Tonnes.

VERRE collecté en 2025

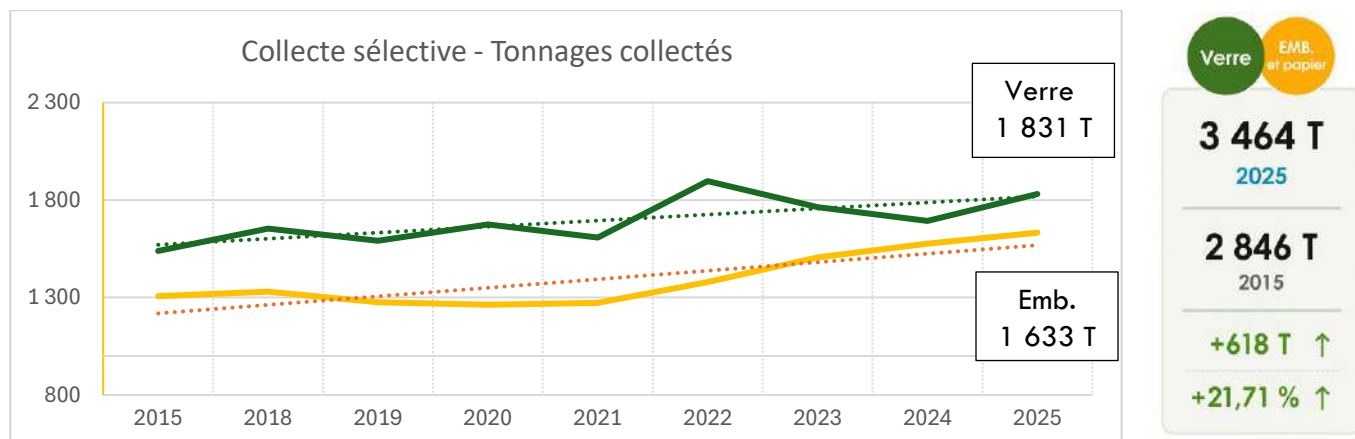
1 831 Tonnes.



Les quantités d'emballages varient également avec les flux touristiques en hiver et en été.

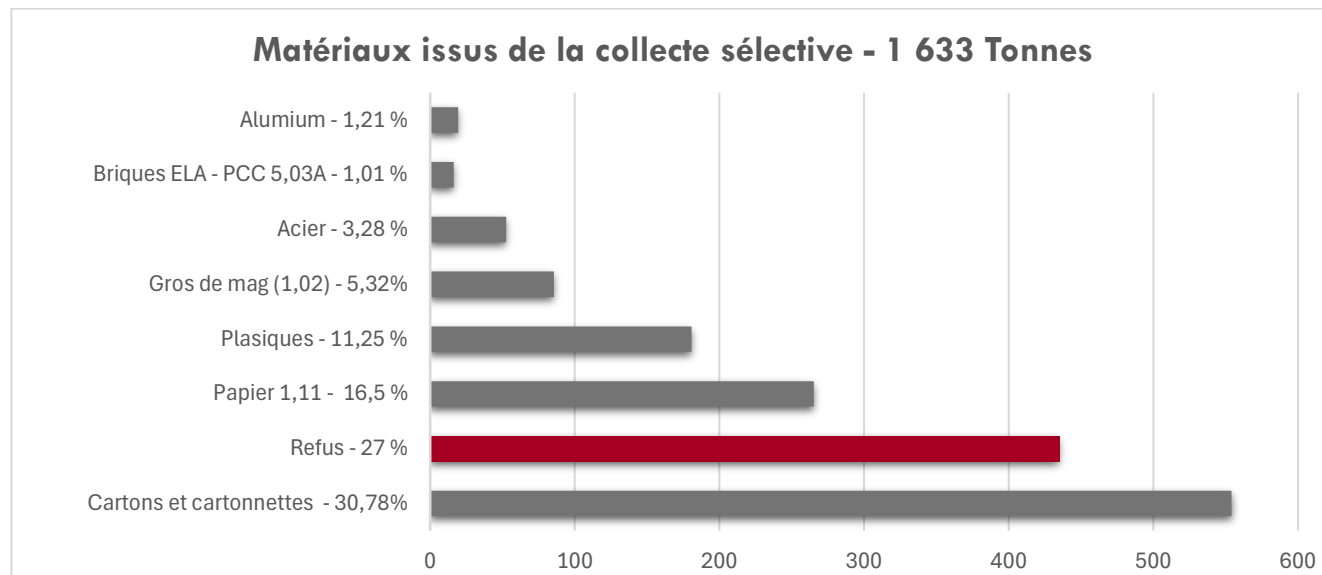
En moyenne **157 Kg / mois en haute saison** et **116 Kg / mois en basse saison**.

Evolution des tonnages de déchets recyclables collectés sur 10 ans :



Une fois triés, les déchets de la collecte sélective sont séparés en différents matériaux qui seront recyclés.

Répartition par matériaux issus de la collecte des emballages :

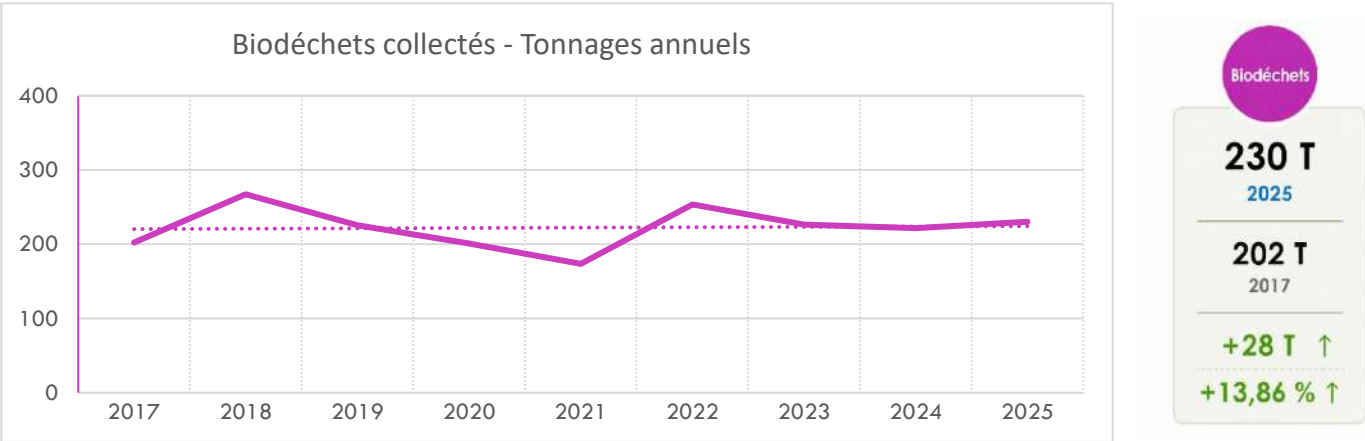


Recette des matériaux issus de la collecte sélective :

Produits	Entreprises	Type de collecte	Tonnes reprises en 2025	Prix de reprise moyen / T 2025	Prix de reprise moyen / T 2024	Evolution reprise 2025 / 2024
Plastiques	Valorplast	CS	107 t	270,44 €	169,39 €	↑ 59,7%
Acier	Arcelor	CS	53 t	155,84 €	178,85 €	↓ -12,9%
Verre	OI Manufacturing	CS	1 831 t	8,69 €	25,60 €	↓ -66,1%
Emb. Aluminium	Regeal Affimet	CS	8 t	610,21 €	614,41 €	↓ -0,7%
Aluminium souple	Pyrál	CS	11 t	177,74 €	142,81 €	↑ 24,5%
Brique ELA	Revipac	CS	16 t	13,00 €	13,00 €	→ 0,0%
Papier (1.11)	Excoffier	CS	265 t	102,60 €	116,84 €	↓ -12,2%
PCNC (1.04 - 5.02)	Excoffier	CS	482 t	88,12 €	95,32 €	↓ -7,6%
Gros de magasin (1.02) / Mix Fibreux	Excoffier	CS	85 t	31,70 €	51,00 €	↓ -37,8%
Cartons ondulés (1.05)	Excoffier	Déchetteries et compacteurs	576 t	96,07 €	99,02 €	↓ -3,0%
Batteries	Excoffier	Déchetteries	3 t	434,07 €	479,35 €	↓ -9,4%
Métaux	Excoffier	Déchetteries	453 t	138,18 €	209,89 €	↓ -34,2%
Totaux			3 438 t			

1.3.3 Les biodéchets

En 2025, les biodéchets représentent **2,7 % des déchets ménagers** collectés par la collectivité auprès des professionnels



Depuis fin 2016, la CCVT a mis en place la collecte des biodéchets, aussi appelés déchets organiques ou fermentescibles, dont la caractéristique est d’être entièrement biodégradables, auprès des professionnels de l’alimentaire et de la restauration volontaire.

Cette année, la collecte des biodéchets a permis de valoriser près de **230 tonnes**, pour 99 professionnels collectés, contre 222 tonnes en 2024 (96 professionnels).

On observe donc un maintien du tonnage collecté et une légère baisse par professionnel, ce qui est cohérent avec le développement de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

1.3.4 Les déchets de déchetteries et les cartons bruns



CARTONS BRUNS collectés en 2025

156 Tonnes,

Soit **8 kg/hab.** permanent (8,6 kg en 2024)

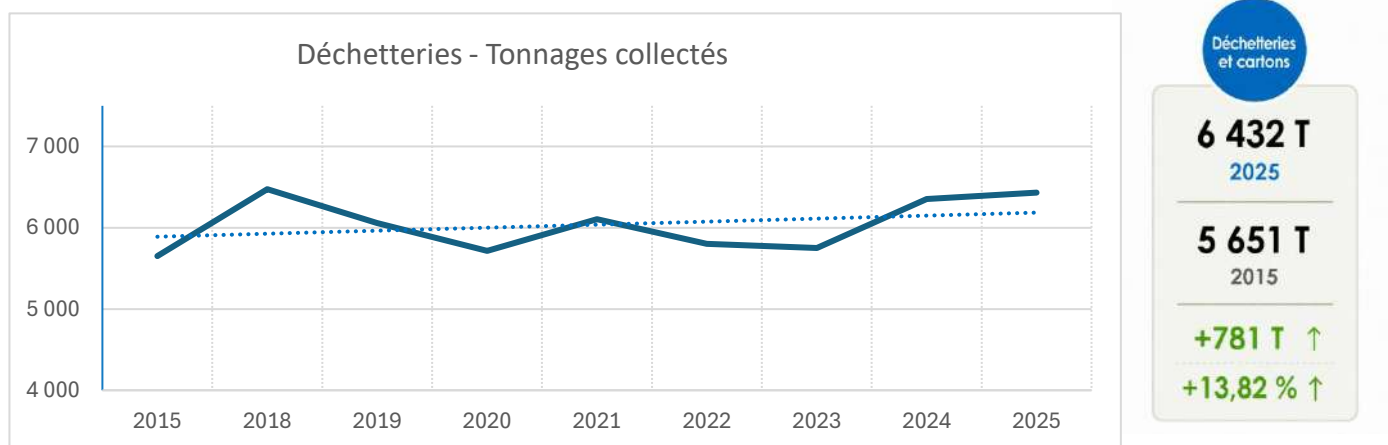


DECHETS DECHETTERIES collectés en 2025

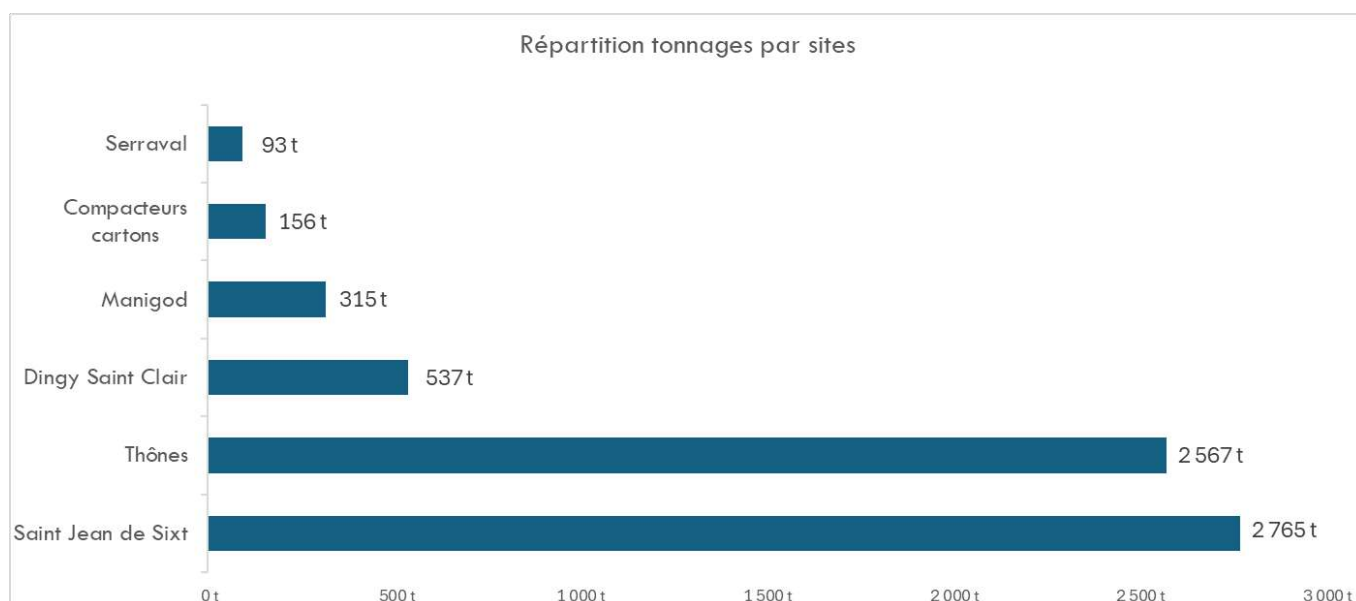
6 276 Tonnes,

Soit **323 kg/hab.** permanent (321 kg en 2024)

Evolution des tonnages de déchetteries et cartons bruns sur 10 ans :



Répartition des tonnages par sites



■ Tonnages collectés en déchetteries par sites et par flux en 2025 :

Flux	Thônes	St Jean de Sixt	Dingy St Clair	Manigod	Serraval	TOTAUX
Gravats	430,60 t	384,02 t	99,48 t	46,94 t		961 t
Bois Multi rep	630,72 t	800,68 t	125,10 t	89,04 t		1 646 t
Incinérables	318,78 t	361,64 t	93,54 t			774 t
Déchets verts	313,68 t	278,20 t	0,00 t	55,14 t		647 t
Métaux	173,82 t	192,64 t	45,42 t	24,56 t	16,36 t	453 t
Encombrants	6,76 t	13,42 t	3,90 t	56,46 t	74,32 t	155 t
Cartons	190,16 t	181,22 t	38,54 t	0,84 t		411 t
Bois A	33,28 t	147,64 t	34,92 t			216 t
Mobilier	110,25 t	125,59 t	29,47 t	15,90 t		281 t
D3E	127,37 t	95,46 t	21,75 t	12,05 t	1,37 t	258 t
Plâtre, laine minérale menuiseries	125,32 t	96,20 t	30,66 t	6,29 t		258 t
Textiles	42,74 t	32,99 t	5,74 t	3,11 t	0,72 t	85 t
Cadavres animaux	13,65 t	7,50 t				21 t
Huile minérale	7,94 t	5,99 t	2,58 t	0,93 t		17 t
Articles sport	6,02 t	19,07 t				25 t
Eco DDS	8,05 t	6,37 t	2,39 t	1,51 t		18 t
DDS	11,98 t	3,40 t	2,41 t	0,83 t		19 t
Bricolage, jardins, jouets	3,47 t	7,39 t				11 t
Amiante lié	5,45 t	1,03 t				6 t
Huile de friture	1,19 t	2,59 t		0,81 t		5 t
Piles	1,60 t	1,53 t	0,63 t	0,27 t		4 t
Batteries	3,03 t					3 t
Extincteurs	1,26 t					1 t
Bouteilles de gaz	0,26 t	0,12 t				0 t
Pneus	Quantités non communiquées					
TOTAUX	2 567 t	2 765 t	537 t	315 t	93 t	6 276 t

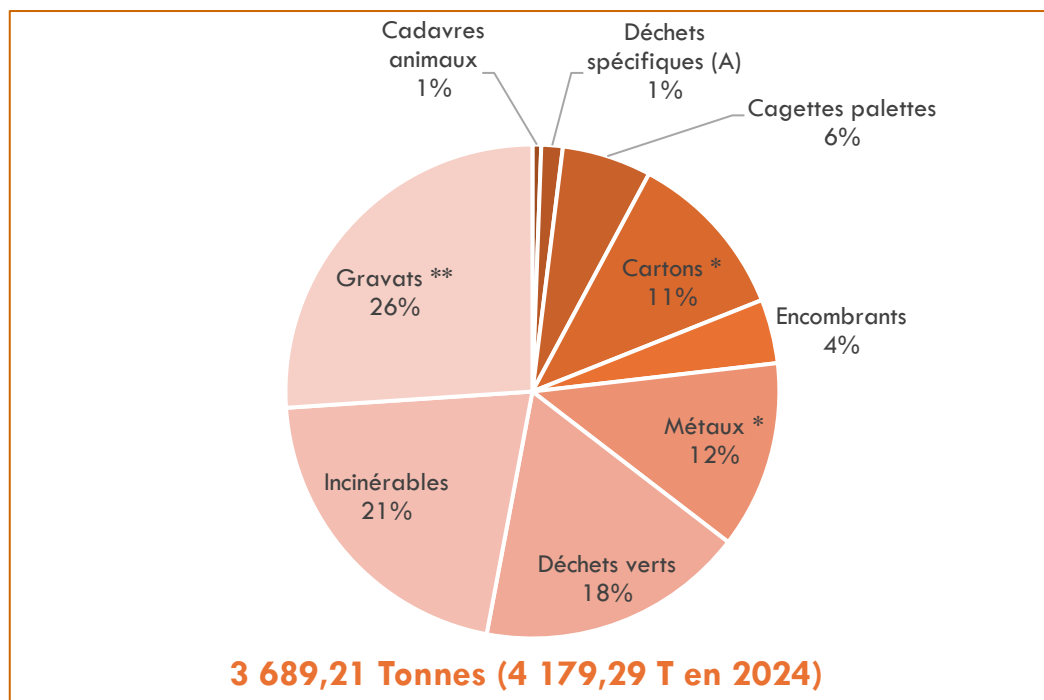
Flux pris en charge par les ECO-ORGANISMES

Flux pris en charge par la CCVT

Tonnages pris en charge par la CCVT

58,80 % DES DECHETS DE DECHETTERIES

(contre 67,60 % en 2024)



* rachats

** soutiens financiers

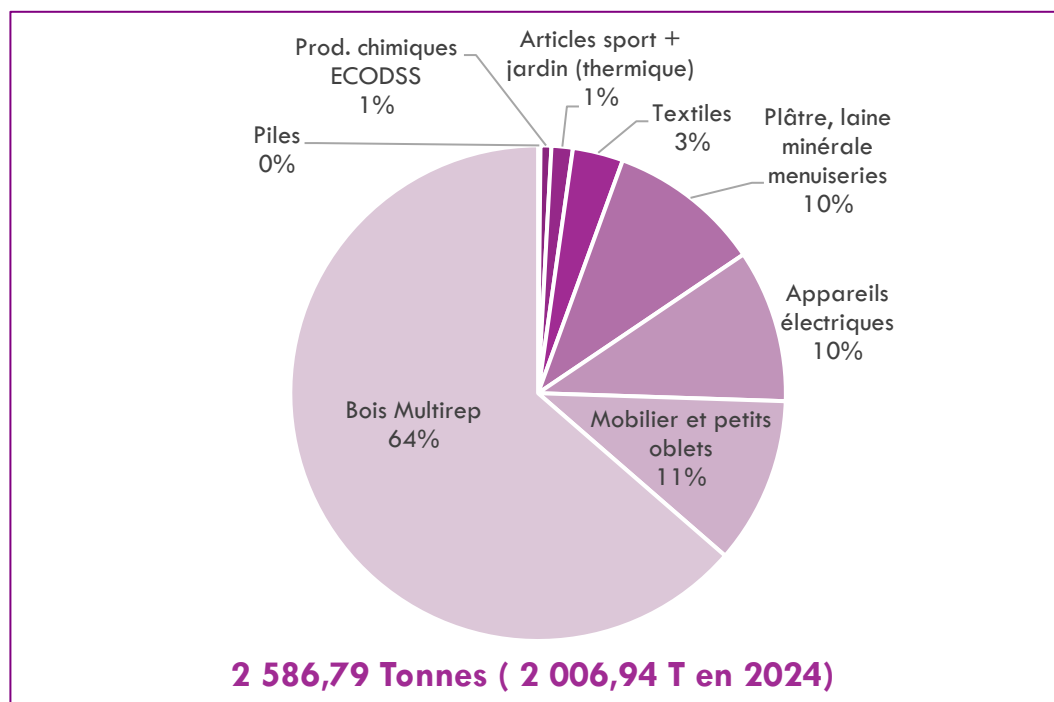


(A) Déchets chimiques professionnels
Huiles végétales
Extincteurs
Batteries
Amiante
Bouteilles de gaz

Tonnages pris en charge par les ECO-ORGANISMES

41,20 % DES DECHETS DE DECHETTERIES

(contre 32,40 % en 2024)



ecosystem



EcoLogic

Re_fashion



On note une augmentation de quasiment 29% des déchets relevant des Eco-Organismes révélant une fréquentation plus accrue des PROFESSIONNELS du bâtiment profitant du dispositif.

1.4 PREVENTION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

◇ LE COMPOSTAGE

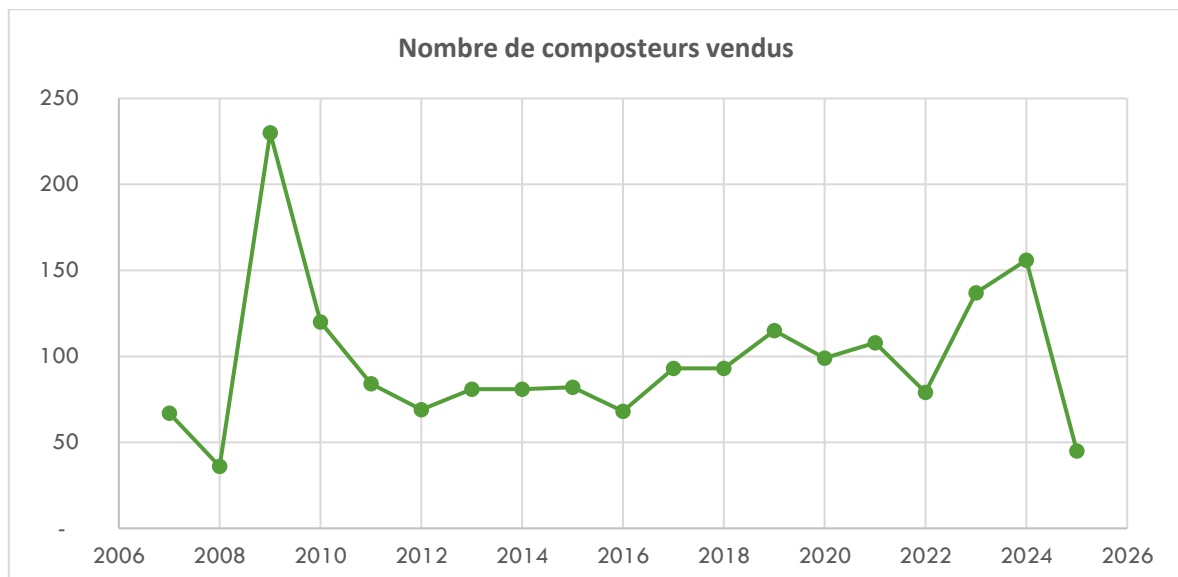
Les déchets organiques représentant en moyenne 1/3 du poids du contenu d'une poubelle d'ordures ménagères. La CCVT promeut le compostage afin de réduire les quantités de déchets incinérés.

Ainsi, elle propose des composteurs en polyéthylène de 400 L à tarif préférentiel de 20,40 € TTC ou en bois de 600 L à 57,00 € TTC.

La CCVT installe également des sites de compostage partagé en copropriété à tarif préférentiel de 99,00 € TTC. Le site de compostage comporte 2 à 3 bacs en bois de 600 L en fonction du nombre de logements.

Cette année, 45 logements du territoire se sont équipés d'un composteur (contre 156 en 2024).

Depuis 2007, 1804 composteurs ont été vendus aux particuliers auxquels s'ajoutent 10 sites de compostage partagé en copropriété et 13 sites publics.



◇ ANIMATIONS AUPRES DU PUBLIC PAR L'AMBASSADEUR DE TRI

En 2025, 21 animations ont été menées dans les écoles sur les thématiques du tri des déchets, des biodéchets, du compostage et de la réduction des déchets.

Ces animations d'une demi-journée ont été menées par la CCVT et par l'association Natur'Envie, pour renforcer la sensibilisation à l'obligation de tri à la source des biodéchets auprès des élèves.

◇ STOP PUB

La CCVT fournit aux habitants qui le souhaitent des autocollants Stop pub à coller sur leur boîte aux lettres afin de réduire le volume de déchets causé par la publicité papier.

◇ BROYAGE DES DECHETS VERTS

Au printemps 2021, un nouveau service de broyage des déchets verts à domicile a été expérimenté. En 2022, il a été étendu à toutes les communes de la CCVT. Gratuit pour l'utilisateur, ce service a pour objectif de valoriser les déchets de jardin sur place pour éviter les trajets en déchetterie, puis leur transport hors du territoire pour leur traitement. Deux campagnes sont organisées annuellement, au printemps et à l'automne. En 2025, cela a permis de réaliser **379** rendez-vous de broyage, à domicile, réalisés par le chantier d'insertion, contre 407 en 2023.

Soit près de **144 Tonnes** de déchets broyés.

◇ COMMUNICATION TOUT PUBLIC

Des informations relatives au tri et à la réduction des déchets sont communiquées via l'infos tri, le journal intercommunal, le site internet, les réseaux sociaux de la CCVT (Facebook et LinkedIn), des vidéos et la presse.

En outre, la CCVT met à disposition de chaque foyer un sac de pré-collecte rappelant les consignes de tri et permettant de faciliter le stockage et le transport des déchets recyclables jusqu'aux conteneurs.

◇ REEMPLOI EN DECHETTERIES

Dans les déchetteries de THONES, SAINT-JEAN-DE-SIXT et DINGY-SAINT-CLAIR, il est possible de déposer ou récupérer du bois destiné au chauffage. Cela évite le transport hors du territoire de déchets qui sont valorisés localement.

1.5 INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT



QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

Exutoires finaux et valorisation des déchets collectés



TYPE DE DÉCHETS	EXUTOIRE FINAL	TRAITEMENT / VALORISATION
Ordures ménagères	Usine d'incinération de Chavanod (74)	Valorisation énergétique : électricité et chauffage urbain
Déchets de la collecte sélective	Centre de tri de Villy-le-Pelloux (74)	Valorisation matière des recyclables ; valorisation énergétique des refus
Verre	Usine de traitement du verre de Béziers (34)	Valorisation matière
Biodéchets	Unité de méthanisation de Tournon (73)	Production de biogaz ; digestat valorisé en engrais
Plâtre	Regroupement à Bons-en-Chablais (74), traitement Placoplâtre Chambéry (73)	• 81 % valorisation matière • 13 % valorisation énergétique • 6 % enfouissement
Gravats	Ecopôle de la Semine – Chêne-en-Semine (74)	100 % valorisation matière
Cartons	Centre de traitement de Laveyron (26)	100 % valorisation matière
Encombrants non incinérables	Tri et broyage (Excoffier) : broyage afin d'augmenter la part incinérable	• 80 % valorisation énergétique • 10 % valorisation matière • 10 % enfouissement
Déchets résiduels incinérables	Unité de valorisation énergétique de Chavanod (74)	100 % valorisation énergétique
Déchets verts	Site de compostage de Perrignier (74)	Compost conforme NFU 44-051 ; 100 % valorisation matière
Bois A (palettes, cagettes)	Cogénération biomasse de Golbey (88)	100 % valorisation énergétique
Bois multi-REP (objets de la maison en bois)	Site de regroupement de Villy-le-Pelloux (74)	• 70 % valorisation matière • 27 % valorisation énergétique • 3 % enfouissement
Mobilier (hors bois)	Site de regroupement de Villy-le-Pelloux (74)	• 51 % valorisation matière • 49 % valorisation énergétique
Menuiseries vitrées	Filières éco-organismes	• 99 % valorisation matière • 1 % enfouissement
Laine de verre	Filières éco-organismes	100 % valorisation matière
Laine de roche	Filières éco-organismes	• 97 % valorisation matière • 3 % valorisation énergétique
Ferrailles	Tri et préparation à Groisy puis valorisation à Saint-Apollinaire (21)	100 % valorisation matière
Batteries	Site de valorisation d'Arnas (69)	85 % valorisation matière
Huiles végétales	Régénération à Chambéry (73)	100 % valorisation matière
Huiles minérales	Centres de traitement de Luzinay (38)	Régénération ou valorisation énergétique
DMS (Déchets ménagers spéciaux)	Centres spécialisés de Salaise-sur-Sanne (38)	Valorisation matière et énergétique
Amiante	Centre d'enfouissement de Pontailleur-sur-Saône (21)	100 % enfouissement
Textiles	Centre TRIVALLÉE à Gilly-sur-Isère (73)	Réemploi, friperie, effilochage ; 100 % valorisation matière

2 LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 Présentation budgétaire

◇ Organisation budgétaire du service

Le service public de gestion des déchets est financé via un **budget annexe autonome**, garantissant une parfaite lisibilité des coûts et des ressources propres au service.

Chaque euro versé par l'usager via la redevance est exclusivement affecté pour la gestion des déchets (collecte, transport et traitement) et ne peut pas servir à financer d'autres dépenses de la collectivité.

Ce budget retrace l'intégralité des **dépenses et des recettes**, réparties en deux sections distinctes :

- **La section de fonctionnement**, qui regroupe les opérations liées à la gestion courante du service (charges de personnel, prestations de collecte et de traitement, entretien, fournitures, etc.)
- **La section d'investissement**, qui concerne les dépenses d'équipement (acquisition de matériel, travaux, infrastructures) ainsi que le remboursement du capital de la dette

◇ Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel constitue un **acte d'autorisation et de prévision** des dépenses et des recettes pour l'exercice à venir.

Il intègre l'ensemble des inscriptions budgétaires votées au cours de l'année :

- Budget primitif
- Budget supplémentaire
- Décisions modificatives

◇ Budget réalisé

Le budget réalisé retrace l'ensemble des opérations effectivement exécutées au cours de l'exercice, à travers les **mandats** (dépenses) et les **titres de recettes**.

Il se décompose également en deux sections :

- Section de fonctionnement
- Section d'investissement.



SERVICE PUBLIC
DE GESTION
DES DÉCHETS

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Un budget au service d'un fonctionnement
performant et d'investissements durables



RÉPARTITION DU BUDGET 2025

par section



BUDGET TOTAL 2025

9 195 408 €

Un budget équilibré pour
assurer la continuité du service
et préparer l'avenir.



FONCTIONNEMENT

Charges d'exploitation
du service

6 109 744 €

66 %

du budget total



INVESTISSEMENT

Équipements, travaux
et remboursement
de la dette

3 085 664 €

34 %

du budget total



Conformément aux règles budgétaires des collectivités,
chaque section est présentée en équilibre
entre dépenses et recettes.

*66 % du budget consacrés
au fonctionnement du service*



FOCUS FONCTIONNEMENT

DÉPENSES PRINCIPALES

- Charges de personnel
- Énergie
- Entretien et maintenance
- Fournitures
- Prestations et services extérieurs
- Charges financières
- Opérations d'ordre

RECETTES PRINCIPALES

- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- Soutiens des éco-organismes
- Produits de valorisation (revente de matériaux)
- Produits des activités annexes
- Autres produits



Excédent dégagé = capacité d'autofinancement
pour les investissements



FOCUS INVESTISSEMENT

DÉPENSES PRINCIPALES

- Remboursement du capital de la dette
- Création et aménagement de déchetteries
- Déploiement et modernisation des PAV
- Acquisition d'équipements techniques
- Renouvellement matériel roulant

RECETTES PRINCIPALES

- Emprunts
- Opérations d'ordre
- Excédent d'investissement reporté



Excédent dégagé = capacité d'autofinancement
pour les investissements



TRANSPARENCE BUDGÉTAIRE

Une information claire
et accessible sur
l'utilisation des deniers
publics.



PILOTAGE MAÎTRISÉ

Un suivi rigoureux pour
garantir l'équilibre financier
et la qualité du service.



SERVICE PUBLIC PERFORMANT

Des moyens mobilisés
pour un service de qualité
au quotidien.



ENGAGEMENT POUR UN TERRITOIRE DURABLE

Des investissements tournés
vers la prévention, la valorisation
et la transition écologique.



À SAVOIR

Les opérations d'ordre sont des écritures comptables sans impact sur la trésorerie.
Elles concernent des mouvements internes (amortissements, transferts entre sections...) et donnent lieu simultanément à une dépense et une recette budgétaire.

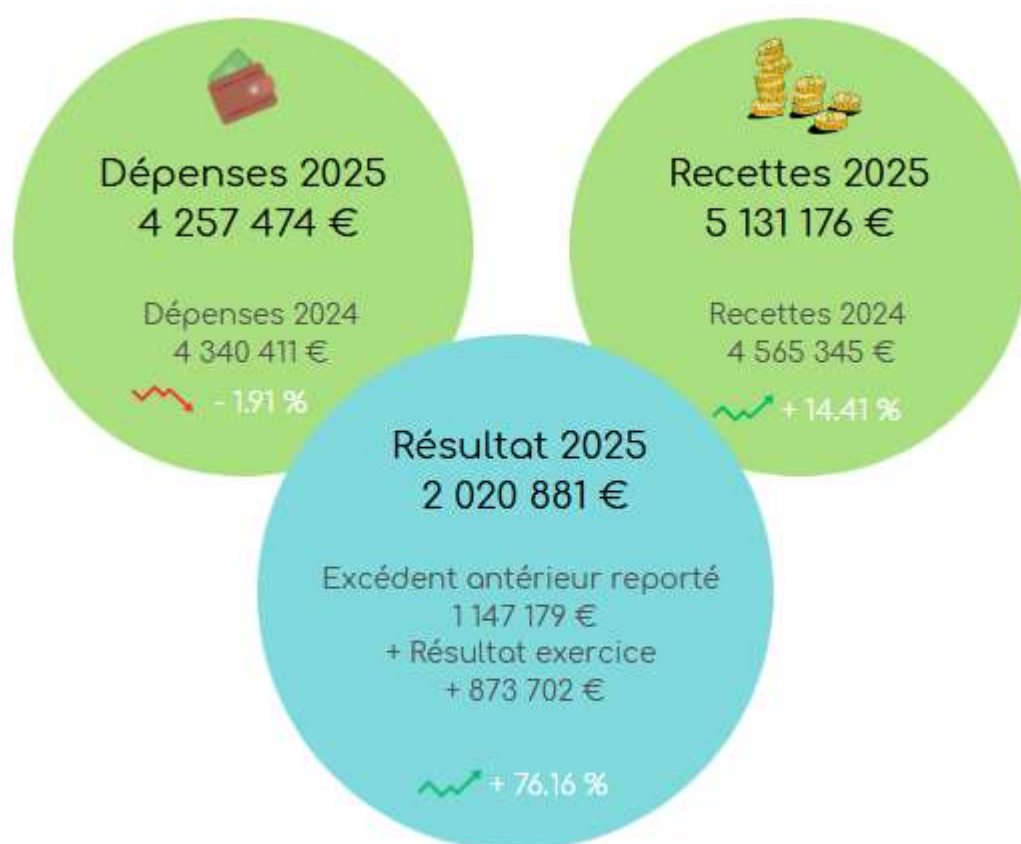


2.2 Section fonctionnement : « faire tourner le service au quotidien »

Réalisé 2025 (hors résultat antérieur reporté) :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires nécessaire à la gestion du service déchets qui doivent être couvertes par les recettes et contributions des usagers.

En 2025, nous constatons une **baisse des dépenses** et une **hausse des recettes**, ce qui renforce la santé financière de notre service.



Le résultat de l'année : Le service dégage un excédent de **873 702 €** sur l'exercice seul. En y ajoutant les réserves des années précédentes, nous disposons d'un résultat cumulé de **2 020 880 €**.

👉 Cette provision permettra d'amortir les pics d'investissement à venir : camions et travaux sur les déchetteries.

Répartition des dépenses de fonctionnement :

En 2025, nous constatons une **baisse des dépenses** et une **hausse des recettes**, ce qui renforce la santé financière de notre service.

Les principales dépenses	Montant	Part du budget
 Collecte et traitement des déchets	2 298 310 €	54 %
 Charges de personnel	783 108 €	19 %
 Fonctionnement général	568 170 €	13 %
 Dotation amortissements/Sortie immo	526 967 €	12 %
 Charges financières	46 118 €	1 %
 Autres dépenses	34 801 €	1 %
 Total dépenses	4 257 474 €	

Le saviez-vous ?

Plus de la moitié du budget est consacrée au traitement physique de vos déchets.

 Les amortissements sont des écritures comptables obligatoires. Ce n'est pas une facture payée à un fournisseur, mais une provision pour le renouvellement des matériels et infrastructures.

Elles traduisent l'usure des équipements au fil du temps.



Répartition des recettes de fonctionnement : comment nous finançons cela :

Le financement repose majoritairement sur les usagers.

Les principales recettes	Montant	Part des budget
 REOM	4 041 224 €	79 %
 Soutiens des éco-organismes	729 571 €	14 %
 Revente de matières recyclables	262 775 €	5 %
 Autres produits de service	30 554 €	1 %
 Amortissements subvention en cours	27 621 €	1 %
 Autres produits	39 431 €	1 %
 Total recettes	5 131 176 €	

Le saviez-vous ?

La Redevance d'Ordures Ménagère (REOM) constitue la principale ressource du budget déchets et représente près de 79 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les soutiens financiers (14 %) dépendent directement de la qualité de votre tri : plus nous trions bien, plus nous recevons d'aides.

 La REOM est donc l'outil d'indépendance financière du service : elle couvre le fonctionnement du service au quotidien et le financement des équipements.



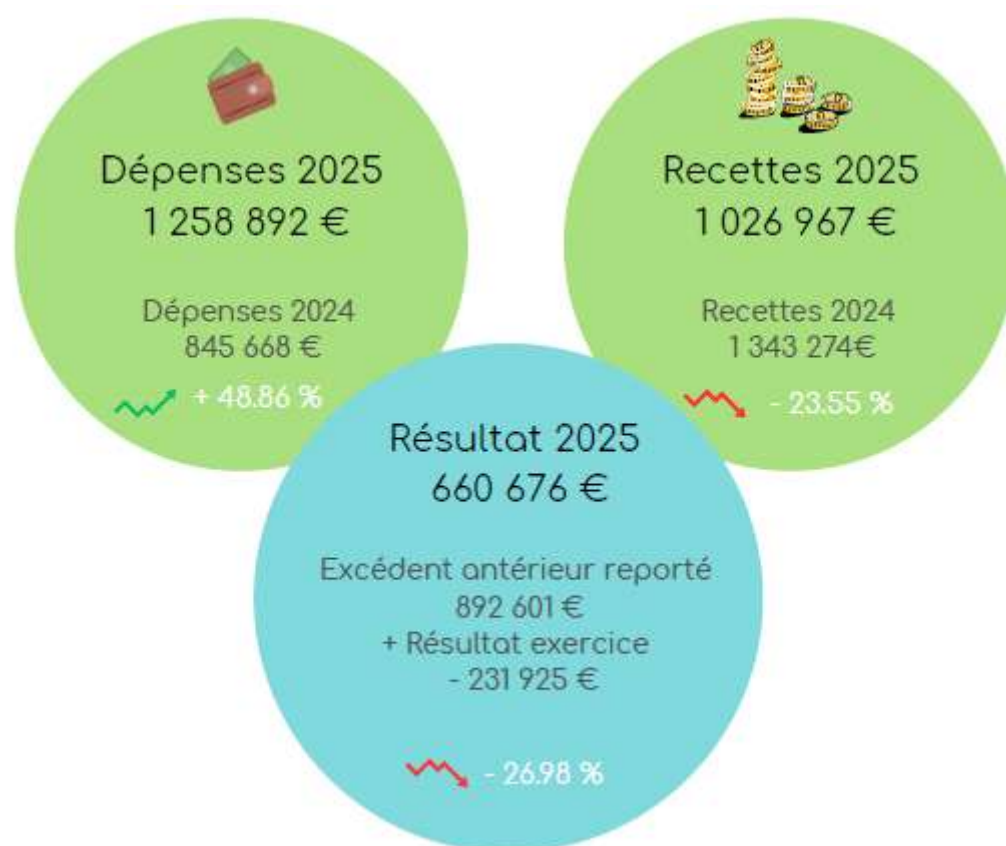
2.3 Section d'investissement : « construire l'avenir »

Réalisé 2025 (hors résultat antérieur reporté) :

Contrairement au fonctionnement quotidien, la section d'investissement constitue l'ensemble des opérations qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité (bâtiments, véhicules...)

Elle permet d'acquérir, réaliser et renouveler les équipements nécessaires au fonctionnement du service.

L'année 2025 a été marquée par une forte dynamique de renouvellement du matériel.



Le résultat final :

La santé financière globale de l'investissement reste positive grâce au **solde de l'exercice précédent**. Ce report permet d'absorber le déficit de 2025 et d'afficher un **résultat cumulé positif de 660 676 €** à la clôture

👉 Ce montant constitue une réserve pour financer les projets de 2026.

Répartition des dépenses d'investissement :

En 2025, nous avons priorisé le renouvellement du matériel et l'amélioration des infrastructures.

Les principales dépenses	Montant	Part du budget
 Renouvellement des camions (achat des châssis)	432 603 €	34 %
 Remboursement du capital de la dette	351 025 €	28 %
 Travaux d'extension des déchetteries	318 925 €	25 %
 Installation de nouveaux PAV et travaux	122 025 €	10 %
 Amortissements subventions en cours	27 621 €	2 %
 Achat d'équipements divers	6 693 €	1 %
 Total dépenses	1 258 892 €	

👉 Les investissements 2025 ont principalement porté sur le renouvellement des équipements pour un service plus performant et l'amélioration des infrastructures du service pour mieux accueillir les usagers.



Répartition des recettes d'investissement : d'où vient l'argent pour investir :

Pour payer ces équipements, nous utilisons deux leviers principaux : l'emprunt et nos propres économies.

Les principales recettes	Montant	Part du budget
 Emprunt contracté	500 000 €	49 %
 Dotation amortissements	518 360 €	50 %
 Sorties d'inventaire	8 607 €	1 %
 Total recettes	1 026 967 €	

👉 Cet emprunt contribue au financement et permet de répartir le coût dans le temps.

Pour l'exercice 2025, la section d'investissement présente un résultat positif de 660 676 €, en intégrant le solde positif de 892 601 € de l'exercice précédent.

En 2025, le service autofinance ses investissements à hauteur de 50% limitant ainsi le recours à l'emprunt.



2.4 Recettes issues de la vente des matériaux

La vente de matières recyclables est directement liée au cours des matières premières. Or, depuis le début des années 2020, celui-ci est très fluctuant, en lien avec le contexte économique mondial.

2.5 Soutiens issus des Eco organismes

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets, la CCVT bénéficie de soutiens financiers versés par les éco-organismes agréés. Ces contributions participent à la maîtrise des coûts du service et au développement du recyclage.



Les éco-organismes jouent un rôle de partenaires financiers essentiels dans l'équilibre budgétaire de notre service de gestion des déchets. Leur contribution permet d'alléger la facture finale pour la collectivité et, par extension, pour les usagers.

Leur rôle est de réduire ce que nous appelons le **coût aidé**. Il s'agit de la somme qui reste réellement à la charge de la collectivité après avoir déduit de nos dépenses.

2.6 Coût aidé

Le coût aidé correspond au coût/charges de gestion des déchets restant à financer par la collectivité après déduction des reprises de matériaux et des soutiens/subventions.

	Ordures ménagères	Collecte sélective	Déchetterie	TOTAL
Dépenses	1 757 315 €	1 422 203 €	1 044 155 €	4 223 673 €
Recettes	57 871 €	847 417 €	184 386 €	1 089 673 €
Coût aidé	1 699 444 €	574 786 €	859 769 €	3 134 000 €
<i>Coût aidé 2024</i>	<i>1 931 588 €</i>	<i>485 941 €</i>	<i>950 530 €</i>	<i>3 368 059 €</i>
Tonnage	5 050 T	3 463 T	6 432 T	14 945 T
Coût à la tonne	337 € T	166 € T	134 € T	210 € T
<i>Coût à la tonne en 2024</i>	<i>372 € /T</i>	<i>149 € /T</i>	<i>150 € /T</i>	<i>227 € /T</i>

En 2025, le coût global aidé s'établit à 3.13 M€ HT, pour une population INSEE de **19 436** habitants, ce qui ramène **le coût aidé par habitant à 161,25 €**.

Ce coût couvre l'intégralité du cycle de vie de vos déchets, de votre poubelle jusqu'à leur valorisation finale.

L'analyse est la suivante :

- **Ordures ménagères** : une baisse notable s'expliquant de la façon suivante :
 - Une baisse de la masse salariale (effectif non complet)
 - Une variation des coûts du Sila
 - Une dotation aux amortissements moins importante que l'année précédente

- **Collecte sélective** : une hausse des coûts

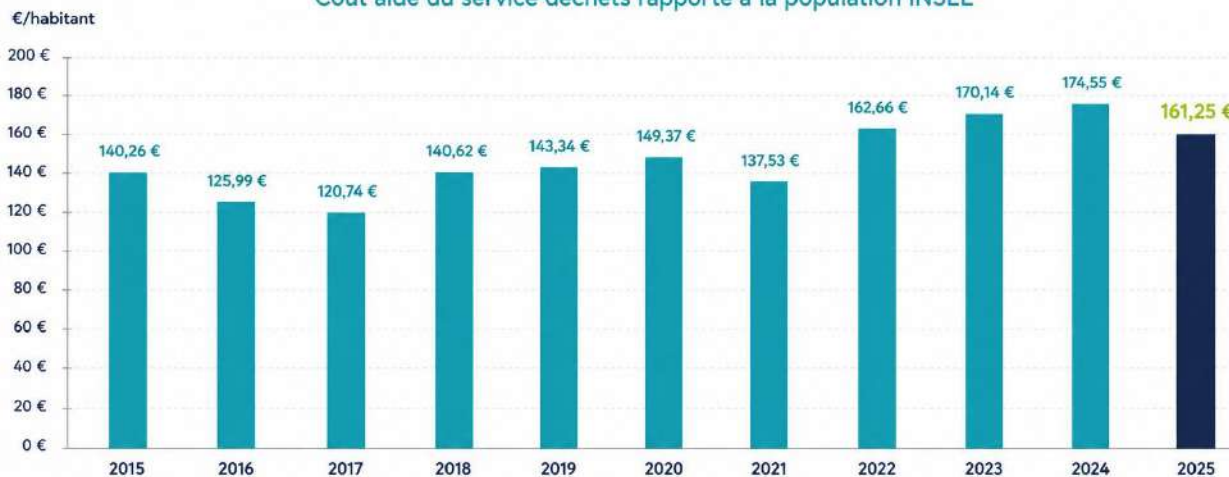
A l'inverse des ordures ménagères, le coût du tri a augmenté. 3 facteurs principaux expliquent cette hausse :

- **L'augmentation des « refus de tri »** : L'extension des consignes de tri engendre une augmentation de 5% des refus de tri entre 2024 et 2025 suivant la tendance nationale. Les refus de tri sont des déchets mis dans les emballages qui ne devraient pas s'y trouver. Cela engendre une opération supplémentaire de tri et donc un coût supplémentaire pour la CCVT.
- **L'entretien du matériel** : Les coûts de maintenance de nos camions de collecte (BOM) ont augmenté. En effet, nous avons reçu avec du retard les nouveaux camions, nécessitant de faire fonctionner le matériel ancien plus longtemps.
- **Les surcoûts de transport** : À la suite de l'incendie du centre de tri de Chêne-en-Semine les déchets issus de la collecte sélective ont dû être répartis sur différents centres de tri éloignés de notre territoire jusqu'à la réouverture du centre le 10 décembre 2025. Cela a généré un surcoût de transport important.

- **Déchetteries** : La baisse se poursuit dans le cadre du développement cours de l'année 2024.

ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ PAR HABITANT (INSEE)

Coût aidé du service déchets rapporté à la population INSEE



Après une baisse entre 2015 et 2017, le coût aidé par habitant augmente progressivement depuis 2018.

La hausse marquée entre 2021 et 2024 s'explique principalement par l'augmentation des coûts de traitement, de collecte et par l'impact de l'inflation sur les prestations et les matières.

En 2025, le coût aidé par habitant est estimé à 161,25 €, en diminution par rapport à 2024.

Source : CCVT – Données comptables – Population INSEE



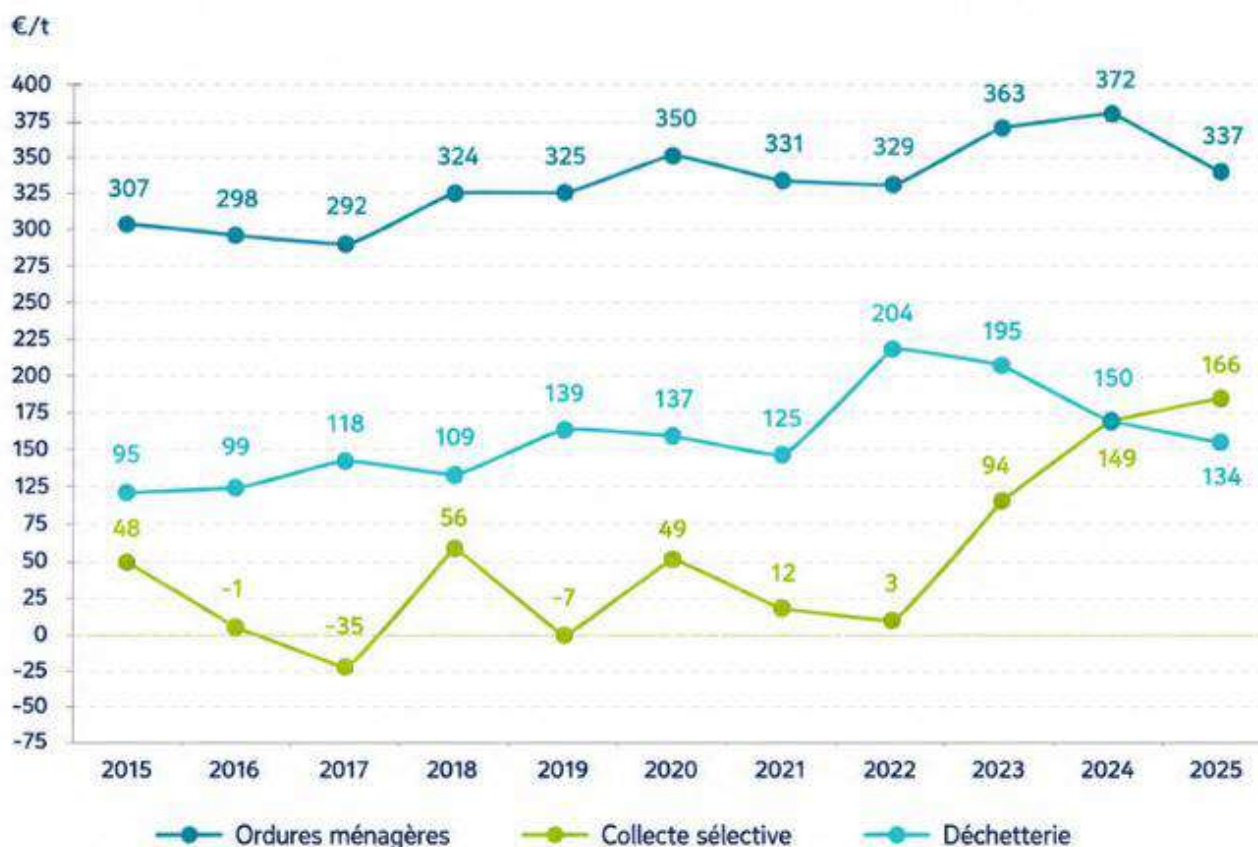
COÛT AIDÉ PAR HABITANT EN 2025

161,25 €

Le "coût aidé" (ce qu'il reste à la charge de la collectivité après avoir reçu les aides et vendu les matériaux recyclables) est très sensible au contexte économique mondial.

Par exemple, la revente de nos matières recyclables (plastique, papier, métaux) dépend directement des cours mondiaux, qui sont très fluctuants depuis 2020.

ÉVOLUTION DU COÛT À LA TONNE EN €/t



Des coûts qui évoluent différemment selon les flux, reflet de dynamiques de **collecte**, de **traitement** et de **valorisation**.



ORDURES MÉNAGÈRES

337 €/t

en 2025

-9,4 %

par rapport à 2024



COLLECTE SÉLECTIVE

166 €/t

en 2025

+11,4 %

par rapport à 2024



DÉCHETTERIE

134 €/t

en 2025

-10,7 %

par rapport à 2024

Source : CCVT – Données comptables

2.7 Prévision des investissements p

Ambitions du service déchets 2026

Mise en conformité des déchetteries

Extension de la déchetterie de Thônes

Modernisation globale du site pour améliorer la fluidité et la capacité d'accueil des usagers.



Renforcement du maillage territorial



Installation de nouveaux conteneurs de tri

(Points d'Apport Volontaire) sur l'ensemble du territoire

Lutte contre les dépôts sauvages



Vidéo-protection

Déploiement de dispositifs mobiles pour identifier et dissuader les abandons de déchets illégaux.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Philippe GAULTIER, maire-adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 04.09.2026

Membres présents (11) : Philippe GAULTIER, Sophie GRESILLON, Delphine PARENT, Amélie BOISSONNET, Myriam CADOUX, Adrien CATIVO, Julien COHENDET, Laurence MARIN-CUDRAZ, Bruno PUECH, Anne ROCHE-BOUVIER, Thierry TESSIER.

Membres excusés (4) : Bruno DUMEIGNIL (pouvoir à Delphine PARENT), Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno PUECH), Pascal LESAGE (pouvoir à Adrien CATIVO), Maïlys SAINT-AGNE (pouvoir à Myriam CADOUX)

Le quorum est atteint - Secrétaire de séance : Julien COHENDET

**RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES
(CCVT) : N°68/2026**

Rapporteur : Delphine PARENT

Sur le rapport et la proposition de Mme Delphine PARENT, Maire-adjoint,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses article L.5211-39 et L.2121-29,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes,

Considérant que le présent rapport a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité le bilan de l'activité, ventilée par grands domaines de compétences,

Considérant que ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication en Conseil municipal,

Le Conseil municipal,

- **DONNE ACTE** de la communication du rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

A Digny-Saint-Clair, le 14.09.2026

Le Maire-Adjoint
Philippe GAULTIER

A blue circular official stamp of the Mairie de Digny-Saint-Clair, Haute-Savoie, is partially visible behind the signature of Philippe Gaultier.

Le secrétaire de séance,
Julien COHENDET

A blue circular official stamp of the Mairie de Digny-Saint-Clair, Haute-Savoie, is partially visible behind the signature of Julien Cohendet.

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 14.09.2026 et mise en ligne le 14.09.2026

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE



2025

RAPPORT D'ACTIVITÉS

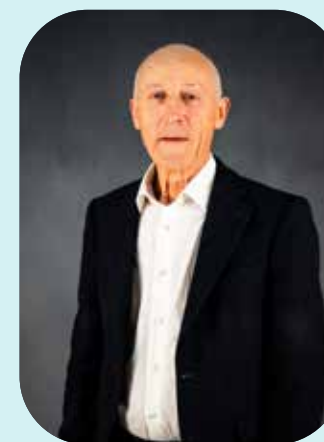


JUIN 2026

SOMMAIRE

Edito	ρ3
Le territoire des Vallées de Thônes	ρ4
Le bureau	ρ6
Le conseil communautaire	ρ7
Les temps forts	ρ8
Axe 1 - Aménagement	ρ10
Axe 2 - Economie	ρ16
Axe 3 - Tourisme	ρ24
Axe 4 - Mobilité	ρ34
Axe 5 - Patrimoines naturels et culturels	ρ38
Axe 6 - Transition écologique	ρ46
Axe 7 - Cohésion sociale	ρ53
Ressources	ρ58
Nos partenaires	ρ70
Remerciements partenaires	ρ71

ÉDITO



Au cours de cette dernière année du mandat 2020-2026, plusieurs réflexions stratégiques ont été menées à leur terme : le Schéma de cohérence territoriale, le Plan local de l’habitat, le Plan climat-air-énergie territorial et le Projet alimentaire territorial. Elles devront trouver à se concrétiser au cours du nouveau mandat qui s’ouvre.

Par ailleurs, les actions et les services portés par la CCVT continuent de se déployer dans les domaines de l’environnement, de l’action sociale, de l’économie et des mobilités. Afin de les mener à bien et d’anticiper les investissements futurs, les budgets ont été confortés et dépassent les 20 millions d’euros. Les ressources humaines, qui constituent la richesse sur laquelle repose l’efficacité de la Communauté de communes, ont elles aussi été renforcées.

Ce sont elles et eux, les agents de la collectivité, qu’il convient de remercier pour la mise en œuvre concrète de ce qui vous est présenté dans ce rapport d’activité, et saluer pour leur engagement dans leurs missions respectives.

Ce bilan d’étape annuel permet de mettre en lumière la diversité des actions menées, leur état d’avancement ainsi que les moyens mis en œuvre pour leur concrétisation.

Gérard FOURNIER-BIDOZ
Président de la CCVT

LE TERRITOIRE DE LA CCVT



12 communes
3 stations touristiques
220000 logements



19235 habitants
8500 emplois



350 km²
84% de zones naturelles
5 sites Natura 2000



9930 actifs
29 espaces économiques
2 lignes régionales

LE BUREAU (au 1^{er} janvier 2025)

Le président et vice-présidents



Président

Gérard FOURNIER-BIDOZ
Maire des
Villards-sur-Thônes



1^{er} Vice-président

Claude COLLOMB-PATTON
Maire de Thônes



2^{ème} Vice-président

André PERRILLAT AMÉDÉ
Maire du
Grand-Bornand



3^{ème} Vice-président

Laurence AUDETTE
Maire de
Dingy-Saint-Clair



4^{ème} Vice-président

Didier THEVENET
Maire de La Clusaz



5^{ème} Vice-président

Pierre BARRUCAND
Maire de
La Balme-de-Thuy



6^{ème} Vice-président

Sébastien BRIAND
Maire des Clefs



7^{ème} Vice-président

Philippe ROISINE
Maire de Serraval



8^{ème} Vice-président

Didier LATHUILLE
Maire de
Saint-Jean-de-Sixt



9^{ème} Vice-président

Franck PACCARD
Maire du Bouchet-
Mont-Charvin

Les conseillers communautaires



Stéphane CHAUSSON
Adjoint ou Maire de
Manigod



Bruno DUMEIGNIL
Adjoint ou Maire de
Dingy-Saint-Clair



Catherine HAUETER
Maire d'Alex

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE



ALEX

Catherine HAUETER
Claude CHARBONNIER

DINGY-SAINT-CLAIR

Laurence AUDETTE jusqu'au
Catherine MARGUERET à partir du
Bruno DUMEIGNIL

LA BALME-DE-THUY

Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN

Franck PACCARD

LES CLEFS

Sébastien BRIAND
Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ

Didier THÉVENET
Alexandre HAMELIN
Pascale MEROTTO

LE GRAND-BORNAND

André PERRILLAT-AMÉDÉ
Jean-Michel DELOCHE
Hélène FAVRE-BONVIN

LES VILLARDS-SUR-THÔNES

Gérard FOURNIER-BIDOZ
Odile DELPECH-SINET

MANIGOD

Stéphane CHAUSSON
Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT

Didier LATHUILLE
Danièle CARTERON

SERRAVAL

Philippe ROISINE
Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES

Claude COLLOMB-PATTON
Grégory BAERT
Claire BARRIN
Stéphane BESSON
Benjamin DELOCHE
Rémi FRADIN
Chantal PASSET
Graziella POURROY-SOLARY
Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES TEMPS FORTS DE 2025

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE



Cérémonie des vœux - Les Clefs

> 07/01/2025



Réunion publique "SCoT"

> 12/03/2025



Rencontre "Projet Agro-Environnemental et Climatique Fier-Aravis"

> 23/06/2025



25 ans du Chantier d'insertion

> 03/07/2025



Lancement du Savoir Rouler à Vélo

> 13/03/2025



Fête de la Nature

> Du 21/05/2025 au 25/05/2025



Inauguration porte de Dingy-Saint-Clair

> 29/07/2025



Inauguration de la gare routière

> 05/08/2025



Montée en Alpage à L'Alpage École

> 23/05/2025



Le repère - Initiative Grand Annecy

> 04/06/2025



France Services

Conférence interactive « Les outils numériques, c'est maintenant (et c'est simple !)

> 09/10/2025



Soirée petite enfance / parentalité

Spectacle-débat « Libre... et pas tout seul »
(la motricité libre)

> 09/10/2025

AXE

1

Un bassin de vie dynamique à structurer en s'appuyant sur un aménagement équilibré et de proximité

AMÉNAGEMENT

520

Dossiers instruits



248 000€

d'Aides aux travaux



109

Certificats d'urbanisme



URBANISME

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE



Depuis 10 ans la CCVT a mis en place le service instructeur qui instruit pour le compte des communes les autorisations d'urbanisme :

- Certificats d'Urbanisme
- Déclarations Préalables
- Permis d'Aménager
- Permis de Construire
- Permis de Démolir

BILAN DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME



520

Dossiers instruits



312

Permis de construire



109

Certificats d'urbanisme



78

Déclarations préalables



16

Permis d'aménager



5

Permis de démolir

BILAN DE LA DÉMATÉRIALISATION

Depuis 2022, la CCVT a mis en place, pour les communes du territoire, un guichet unique permettant aux pétitionnaires de déposer et de suivre l'instruction des dossiers de demandes d'urbanisme. En 2025 les dossiers déposés, via la plateforme dématérialisée, représentent 91%.

BILAN DE LA CONFORMITÉ ET DU SUIVI DE CHANTIER

Début 2025, le contrôle de conformité effectué par la CCVT en lien avec les communes a été suspendu suite au départ à la retraite de l'agent en charge de cette mission et dans l'attente de la réorganisation du service instructeur pour reprendre cette mission. Elle est de nouveau effective depuis octobre 2025.

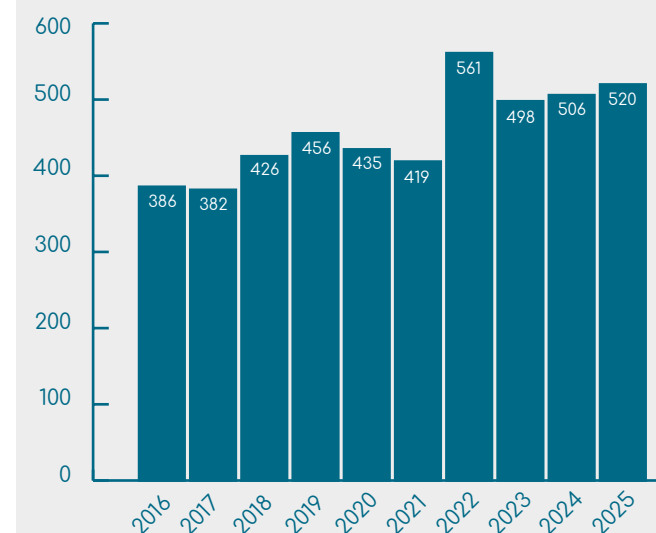
CONSULTATION CAUE

La CCVT prend en charge, pour le compte des communes, des consultations auprès de l'architecte conseil du CAUE 74. En 2025 il y a eu 38 avis rendus

AVIS/ APPUI SUR LES PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU)

La CCVT a donné un avis sur les 7 modifications de PLU des communes du territoire. Elle a participé en amont à l'élaboration de 4 modifications de PLU.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS DEPUIS 2016



APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCVT a été adopté en conseil communautaire le 27 janvier 2026 après une année nécessaire à la validation du projet arrêté le 28 janvier 2025.

Initialement élaboré en concertation avec les partenaires institutionnels, les acteurs de l'habitat et du social, et en adéquation avec la reprise de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale Fier-Aravis, le PLH a suivi les différentes étapes de validation sans difficultés majeures.

A la suite du 1er arrêt, le document a été soumis à l'avis des communes pendant une période de 2 mois, puis il a fait l'objet d'un 2ème arrêt le 27 mai 2025.

Il a ensuite été transmis à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie, qui a rendu son avis le 29 septembre 2025, et a été présenté en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement le 14 octobre 2025, lequel

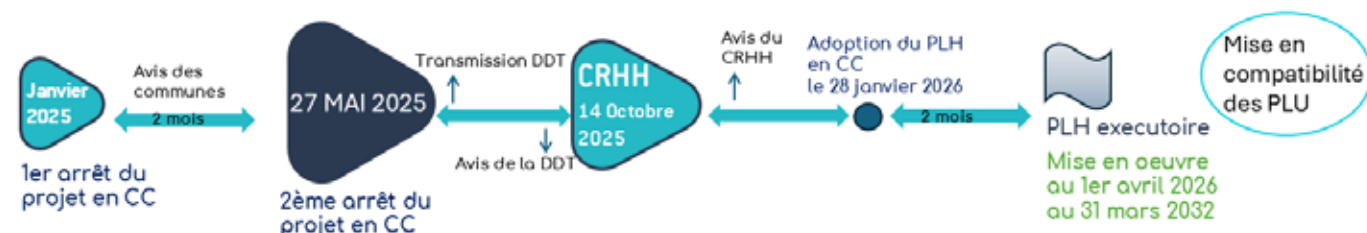
s'est prononcé favorablement.

Le PLH vise à répondre aux besoins en logements des habitants du territoire, dans le respect de la mixité sociale, en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

La stratégie se construit autour de 4 axes :

- Accompagner la transition énergétique et limiter l'empreinte environnementale de la construction neuve ;
- Favoriser l'habitat permanent et promouvoir une offre de logements abordables ;
- Répondre aux besoins des publics les plus vulnérables ou ayant un besoin d'urgence ;
- Développer des outils de concertation, d'appui et de pilotage de la politique locale de l'habitat.

Depuis le 1er avril 2026, le PLH est entré dans sa phase de mise en œuvre pour une durée de 6 ans, avec un budget prévisionnel qui s'élève à environ 2 000 000 €.



FRANCE RENOV' HAUTE SAVOIE, LE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

France Renov' Haute Savoie, déclinaison locale de France Renov', conseille et accompagne gratuitement les propriétaires du territoire dans leurs projets de rénovation. Le service est financé par la CCVT et animé par l'association ASDER.

Malgré un contexte national perturbé (interruption temporaire des aides financières à la rénovation énergétique de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) au cours de l'été, modification des aides...), le service local a su maintenir une dynamique en 2025.

Les conseillers France Renov' Haute Savoie ont renseigné 288 habitants par téléphone (vs 311 en 2024), reçu 57 ménages en rendez-vous

personnalisés dans les locaux de la CCVT (vs 51 en 2024) dont 5 qui ont bénéficié d'une visite du logement pour un conseil renforcé du projet de rénovation.



OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) 2024-2029

> LES OBJECTIFS DE L'OPAH

L'OPAH est un dispositif complémentaire au service France Renov' Haute Savoie qui permet aux ménages éligibles de bénéficier d'un accompagnement technique et financier renforcé sur les thématiques suivantes :

- La rénovation énergétique
- L'adaptation à la perte d'autonomie
- La lutte contre l'habitat indigne
- L'amélioration du parc locatif
- La mise aux normes de l'assainissement individuel.

Le dispositif, mis en place en partenariat avec l'Anah et le Département de la Haute Savoie, vise à massifier la réhabilitation du parc de logements sur le territoire, axe essentiel de la stratégie habitat, en lien avec les politiques sociales et de transition écologique.

> LES CHIFFRES CLÉS 2025

L'OPAH est animée par l'association Soliha. En 2025, 40 maisons individuelles et 13 copropriétés ont fait l'objet de renseignements. 27 logements ont bénéficié d'une visite technique sur place.

Au final, 15 demandes d'aides financières aux travaux ont été déposées :

- 13 dossiers concernant des travaux en maison individuelle (7 relatifs à la rénovation énergétique, 6 à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie)
- 2 dossiers concernant la rénovation énergétique de copropriétés (5 logements)

Ce sont plus de 248 000 € d'aides aux travaux qui ont été délivrés en 2025, dont 207 240 € de l'ANAH, 29 870 € de la CCVT et 11 000 € du Département.

248 000€
Aides aux travaux

15
Demandes d'aide financière



L'OPÉRATION DE LOGEMENT SOCIAL : LE VIKING

La croissance démographique de la CCVT et les évolutions sociétales induisent une augmentation de la demande de logements toujours plus importante, alors que la hausse du prix de l'immobilier rend l'accès au logement de plus en plus difficile, notamment pour les ménages modestes.

C'est pourquoi, la CCVT a souhaité valoriser le terrain intercommunal « Le Viking » sur la Commune des Villards-sur-Thônes, en créant une nouvelle opération de logements sociaux et a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès de bailleurs sociaux du département. Les offres attendues devaient compter environ 25 logements répartis en 3 bâtiments, dont deux en accession sociale et un en locatif social.

Haute Savoie Habitat a été sélectionné pour porter la maîtrise d'ouvrage de l'opération et a lancé un concours de maîtrise d'œuvre. À l'issue de la sélection, l'équipe réunie autour du cabinet BRENAS DOUCERAIN Architectes a remporté la mission de maîtrise d'œuvre.

SCOT (SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE)

Le Conseil communautaire, par sa délibération n°2023/046 du 13 juin 2023, a abrogé la délibération n°2019/084 du 27 août 2019 approuvant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de SCOT. Cette décision a permis de relancer la révision du SCOT sur la base de la délibération de prescription n°2015/071 du 21 juillet 2015.

Après la réunion de lancement du 19 décembre 2023, un travail important a été mené en 2024-25 pour finaliser la révision avant la fin du mandat.

EN 2025, 3 GRANDES ÉTAPES

> LE 15 AVRIL 2025 - ARRÊT DU SCOT EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pour y arriver :

- 4 réunions avec les élus
- 1 réunion du conseil citoyen le 22 janvier 2025.
- 1 réunion avec les personnes publiques associées le 13 février 2025 pour la présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ;
- 4 échanges individuels avec les personnes publiques consultées (comité de développement agricole, collectif Fier-Aravis, associations de résidents secondaires de La Clusaz et du Grand-Bornand) ;
- 1 réunion publique le 12 mars 2025 à Saint Jean-de-Sixt.

> CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (PPA)

36 PPA ont été consultées (dont les 12 communes du territoire) :

- Une majorité d'avis positifs,
- Plusieurs avis avec des réserves,
- 3 avis négatifs dont celui de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Suite à l'avis par la MRAE, il s'est avéré nécessaire de rédiger un mémoire en réponse pour ne pas fragiliser la procédure, de décaler l'enquête publique initialement prévue en fin d'été et de s'attacher les services d'un avocat.

> ENQUÊTE PUBLIQUE ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

L'enquête publique s'est déroulée du 6 octobre au 12 novembre : 90 observations enregistrées par le commissaire enquêteur.

MOYENS MIS EN OEUVRE :



RÉUNION PUBLIQUE DU 12 MARS 2025



SCOT (SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE)

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- De manière générale, les observations appellent à une gestion plus responsable et durable du foncier ;
- Elles mettent en lumière une forte préoccupation pour la préservation de la qualité de vie des habitants locaux ;
- Les observations mettent en avant la nécessité de diversifier l'économie, de limiter l'urbanisation touristique, de protéger les commerces locaux et de mieux planifier le développement économique du territoire ;
- En matière touristique, les contributions appellent à une transition vers un modèle plus durable, équilibré et respectueux de l'environnement et des habitants locaux ;
- En matière de mobilité, les contributions expriment une forte préoccupation pour la saturation du trafic, la préservation de l'environnement, et une opposition marquée au projet de déviation Ouest sur Thônes.

Globalement, les contributions reflètent une demande générale pour un développement plus durable, une meilleure gestion des ressources naturelles, et une prise en compte des impacts environnementaux et sociaux.

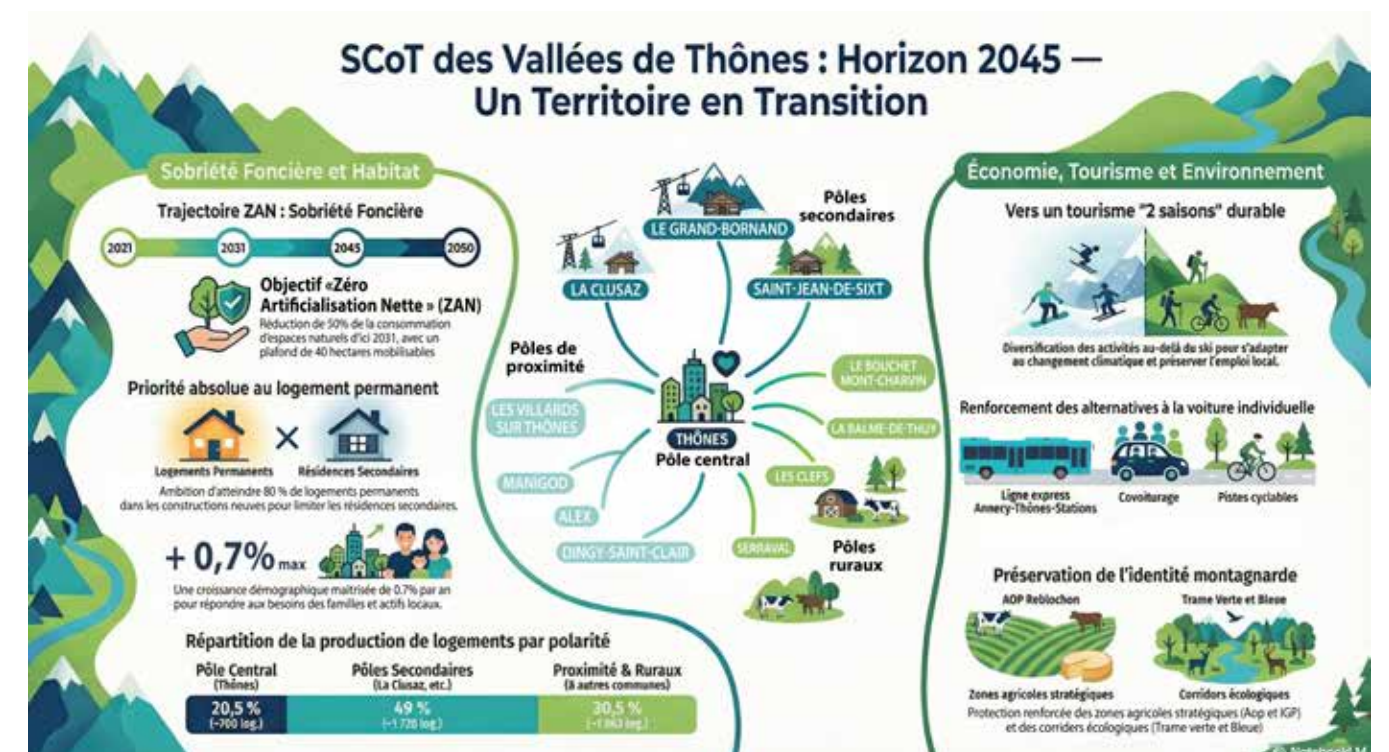
PROCÈS-VERBAL DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Reçu le 15 décembre 2025.

AVIS POSITIF assorti de 2 réserves (respect des engagements de la CCVT et disponibilité de la ressource en eau) et 5 recommandations (jugées sans incidences et plutôt d'ordre communale au sein des PLU).



N.B : LE SCOT FIER-ARAVIS EST EXÉCUTOIRE DEPUIS LE 12 MAI 2026.



LES ESPACES ÉCONOMIQUES

AXE

02

ÉCONOMIE

Une économie génératrice d'image et de dynamique pour le territoire

RAPPEL SUR LA NOUVELLE POLITIQUE FONCIÈRE À VOCATION ÉCONOMIQUE ENTRÉE EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Conscients de l'importance stratégique du foncier et souhaitant éviter les dérives spéculatives ainsi que les mutations non maîtrisées, les élus communautaires ont adopté une délibération cadre en décembre 2022.

Cette dernière précise que ce sont désormais des baux de longue durée (au moins 30 ans) qui seront proposés aux porteurs de projets et chefs d'entreprise dans les espaces économiques, sous maîtrise de la CCVT.

Ils pourront ouvrir des droits à construire dans le cas d'un bail à construction par exemple. Par ailleurs, à chaque nouvelle opportunité d'acquisition par la CCVT d'un tènement à vocation économique, son utilisation postérieure sera soumise à la même règle de non-cession.

ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES SUR 2 ESPACES ÉCONOMIQUES

> EXTENSION DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE DES MESERS, SITUÉ SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-SIXT

La viabilisation du tènement nécessite la réalisation de plusieurs études environnementales. Cette expertise lancée fin 2024 s'est poursuivie tout au long de l'année 2025.

L'aménagement de la nouvelle zone pourrait se faire en tranches successives incluant une nouvelle desserte depuis la route départementale 909.

> AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE DES PETAYS, SITUÉ SUR LA COMMUNE DU GRAND-BORNAND

Avant de réaliser les travaux de viabilisation, une étude de maîtrise d'oeuvre a été lancée en 2024, avec plusieurs cabinets spécialisés dont un architecte. L'objectif est d'optimiser les surfaces des futurs lots à bâtir.

Ils seront réservés aux artisans locaux, via un bail à construction et sélectionnés suite à appel à projet prévu pour 2027.



2
Espaces économiques en études



4
Commerces soutenus (aide aux commerces)



15 943€
Aides attribuées en 2025



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RENOUVELLEMENT DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dotée d'une première stratégie opérationnelle, adoptée en 2018, la Communauté de communes a engagé en 2023-2024 la réactualisation du document pour tenir compte de l'évolution des filières économiques et des spécificités locales.

Outre l'actualisation des données socio-économiques nécessaires pour la révision du SCoT Fier-Aravis, la collectivité se devait de fixer de nouvelles orientations de développement de son territoire à un horizon de 5 à 10 ans.

En mai 2025, le Conseil Communautaire a approuvé la nouvelle stratégie économique qui s'articule autour de 4 piliers et se décline en axes opérationnels donnant lieu à un plan d'action déployable à court, moyen et long terme.

4 orientations stratégiques qui se déclinent en un plan d'actions opérationnel



Avec un objectif global : conforter, concerter et animer les acteurs du territoire

EN RÉSUMÉ ...



SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE



AIDE AU COMMERCE DE PROXIMITÉ

Depuis 2019, la CCVT apporte une aide directe aux commerces de proximité lors de la réalisation de travaux de leur point de vente avec vitrine, à hauteur de 5 000 € maximum, soit 10% des dépenses subventionnables plafonnées à 50 000 €.

Cette aide intervient en complément de l'aide régionale dont le taux est fixé à 20 %.

BILAN 2019 - 2025 :



16
Projets accompagnés



73 428€
Subventions attribuées



1 694 200 €
Travaux réalisés

> 4 PROJETS SOUTENUS EN 2025 :

ENSEIGNE	DESCRIPTION DU PROJET	COMMUNE	MONTANT DES TRAVAUX	AIDES ATTRIBUÉES	
				CCVT	RÉGION
Le Capitaine	Création d'un bistrot	Manigod	140 000 €	5 000 €	10 000 €
La Coutellerie des Aravis	Création d'une coutellerie d'art	La Clusaz	+ de 100 000 €	5 000 €	10 000 €
Altitude Cycle	Création d'un magasin de cycles et réparation <i>Ouvert à l'année</i>	Saint-Jean-de-Sixt	32 200 €	3 220 €	6 440 €
Le Mountain Coffee	Amélioration de la banque d'accueil, changement de cuisine et terrasse	Thônes	27 230 €	2 723 €	5 447 €

ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION ET À LA REPRISE D'ENTREPRISES

Depuis 2018, la CCVT a noué un partenariat étroit avec l'association Initiative Grand Annecy, spécialisée dans l'accompagnement des porteurs de projet dans le domaine de la création, de la reprise et de la première croissance d'entreprise. En 2025, le Conseil Communautaire a approuvé une convention triennale pour la période 2025-2027 permettant de donner de la visibilité à l'association sur la base d'une aide de 29 055 € par an.

> 2025 EN CHIFFRES :

- 17 projets ont été validés, permettant l'accompagnement de 25 lauréats
- 303 000 € de prêts d'honneur, et 2,75 M€ de financements bancaires
- 5 comités d'agrément organisés dans les locaux de la CCVT

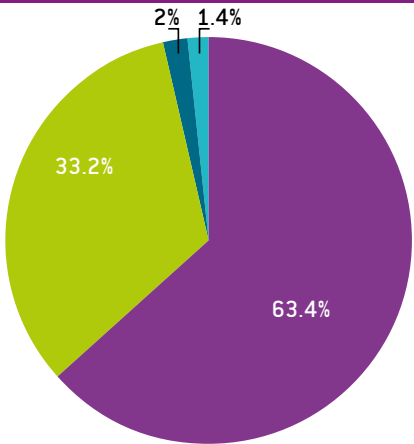
- 2 Expressos, formats de petits-déjeuners réseau réunissant les nouveaux lauréats IGA du territoire
- 1 atelier de formation dédié à la communication digitale
- 60 lauréats ont bénéficié d'un accompagnement post-crédation personnalisé et de proximité

PLAN PASTORAL TERRITORIAL

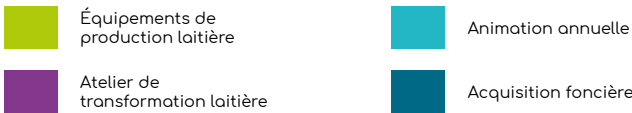
Depuis 2010, la CCVT porte le Plan Pastoral Territorial (PPT) Fier-Aravis pour le compte de ses 12 communes membres et des 11 communes associées du Massif Fier-Aravis, permettant de soutenir des investissements structurants et de valoriser l'activité pastorale.

EN 2025, 10 PROJETS SOUTENUS

- 3 projets de travaux liés à la création et l'amélioration d'ateliers de transformation laitière (288 597 € de subventions)
- 3 projets de travaux liés à l'amélioration des équipements de production (étables, traite) (151 053 € de subvention)
- 3 projets d'acquisition foncière (9 352 € de subvention)
- 1 projet lié à l'animation annuelle du dispositif (6 382 € de subvention)



RÉPARTITION DES PROJETS PAR VOLUME DE SUBVENTION



LA MONTAGNE RESPECT

En complément, une action de sensibilisation est mise en œuvre autour des bons comportements en alpage grâce à la diffusion d'outils de communication (dont la campagne « La Montagne ...Respect ! »).

Les offices de tourisme et les alpagistes du territoire, élargi du PPT Fier-Aravis, ont été destinataires d'une synthèse des outils de communication disponibles. Ils ont ainsi pu profiter de la mise à disposition gratuite de ces outils (panneaux de sensibilisation, affiches, stickers, flyers...).



Pour cause sanitaire (Dermatose Nodulaire Contagieuse), le Challenge Alpage prévu en 2025 sur le secteur des massifs des Glières, du Bargy et du Plateau de Cenise est reporté à 2026.

ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES

Les Associations Foncières Pastorales (AFP) sont des associations syndicales autorisées par arrêté préfectoral, groupant des propriétaires de biens pastoraux et forestiers.

LES MISSIONS ET LE TERRITOIRE

Les AFP ont notamment pour vocation la réalisation de travaux d'amélioration pastorale pour le compte de leurs membres dans le cadre des dispositifs d'aides suivants :

- Le Plan Pastoral Territorial (PPT) Fier-Aravis financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) et le Conseil départemental de la Haute-Savoie;
- Le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) du Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Seules des entités collectives sont aujourd'hui reconnues par ces financeurs. Les subventions d'amélioration pastorales ne peuvent être attribuées directement aux exploitants agricoles ou aux propriétaires.

> LE TERRITOIRE DE LA CCVT COMPREND 8 AFP :

- 6 ont confié leur gestion administrative et comptable à la CCVT dès 1997,
- L'AFP de la Clusaz, gérée précédemment par la mairie, a été confiée à la CCVT depuis le 1^{er} janvier 2025,
- L'AFP du Grand-Bornand, créée à l'automne 2024, est gérée par la CCVT.

> UNE GESTION MUTUALISÉE

Depuis 2024, un service mutualisé dédié a été créé pour assurer la gestion administrative et financière des AFP, ainsi que celle du Syndicat Intercommunal du Plateau de Beauregard. Les structures concernées, ainsi que les communes supports, participent à son financement.

Cette organisation permet d'assurer une cohérence de gestion à l'échelle du territoire, tout en optimisant les moyens humains et financiers. Cette mutualisation garantit une harmonisation des pratiques, une sécurisation des procédures et un accompagnement de proximité auprès de chaque structure.

8 AFP

BILAN 2025

Pour l'exercice 2025, l'activité des AFP représente un budget cumulatif de 1 423 310 €. Les AFP traduisent une dynamique territoriale importante, avec une gouvernance régulière et le portage de nombreux projets pastoraux :

AFP	RÉUNIONS	ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	DÉLIBÉRATIONS	PROGRAMMES DE TRAVAUX
La Buffaz	1	1	11	
Mont-Charvin	2	1	27	2
Dran-Ablon-Cruet	2	1	17	3
Manigod Sulens	1		15	2
Serraval	1		10	
Beauregard	2		15	
Grand-Bornand	2		21	
La Clusaz	3		17	7

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Consciente de l'importance grandissante des enjeux de l'alimentation, la CCVT s'est lancée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en février 2023. L'objectif est de définir des actions concrètes, portées par divers acteurs, permettant d'améliorer l'accès à une alimentation plus durable et de qualité pour la population locale.

LES ATELIERS DE CONCERTATION

Après la réalisation d'un diagnostic permettant de dresser un « portrait alimentaire » du territoire, un processus de concertation a été engagé auprès de l'ensemble des acteurs du territoire impliqué dans la thématique alimentaire.

Des ateliers de concertations participatifs, lancés sur 2024, ont permis de déterminer des enjeux de territoire. Les concertations se sont poursuivies les **13 mars** et **01 avril 2025** afin de décliner ces enjeux en actions concrètes, animées en appui avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc.



28 ACTIONS VALIDÉES

Le **19 juin 2025**, le Comité de Pilotage du PAT a validé une liste de **28 actions dont 12 à lancer prioritairement** dès le début d'année 2026. Le plan d'actions du PAT a ensuite été approuvé lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2025.

> 4 THÉMATIQUES



Préservation du foncier et transmission des exploitations agricoles



Diversification de la production agricole et alimentaire



Amélioration de l'accès à une alimentation diversifiée et de qualité pour la population locale.



Amélioration des approvisionnements locaux et de qualité en restauration hors domicile

Une majorité d'actions retenues sont sous maîtrise d'ouvrage de la CCVT, avec un pilotage confié à l'animatrice du PAT. Des prestataires seront également mobilisés pour tout ou partie de certaines actions.

La Projet Alimentaire Territorial ne comporte pas d'échéance prédéfinie, c'est une démarche continue qui a vocation à se déployer durablement sur le territoire, en s'actualisant en fonction des projets et besoins des acteurs locaux.

Il sera possible d'ici 3 à 5 ans de revoir le pan d'action pour activer les actions non retenues comme prioritaire.

SAVEURS DES ARAVIS

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE

Le réseau Saveurs des Aravis est piloté, depuis 2023, par une instance dédiée, sous la responsabilité de la CCVT. Ses membres ont également intégré l'instance de pilotage du Projet Alimentaire Territorial (PAT) dès son lancement.

La diversité de ses membres apporte un véritable ancrage territorial au PAT : leur mobilisation dans les temps de concertation a permis de définir des actions au plus proches des besoins du territoire et de ses acteurs de terrain. Ils jouent également un rôle important en se mobilisant dans les actions de sensibilisation portées par le réseau.

> LES REPAS LOCAUX

Au cours de l'année 2025, deux éditions de l'événement « Repas locaux » se sont déroulées dans les cantines des établissements scolaires.



En début d'année, 6 communes ont participé au report de l'édition 2024, complétées par 4 communes à l'automne pour l'édition 2025. Au total sur l'année, ce sont environ 850 élèves qui ont bénéficié d'une action festive de sensibilisation au patrimoine alimentaire local.



> LES MONTÉES EN ALPAGE

Durant le printemps, les traditionnelles « montées en alpage » ont attiré environ 70 participants. Ils ont pu participer à une dégustation de produits locaux et vivre la transhumance de 2 exploitations partenaires.

2025 EN CHIFFRES

2

Éditions de « Repas locaux »

850

Élèves ont bénéficié d'actions

10

Écoles ont participé à « Repas locaux »

70

Participants aux montées en alpage


SAVEURS
des **ARAVIS**
Produits de nos vallées
et de nos alpages

03 TOURISME

S'affirmer comme une destination touristique de référence et faire du massif des Aravis un modèle européen du tourisme alpin de demain.

766 730
Nuitées Touristiques
(sur le périmètre de l'OTI)



13 000
Cartes vélo
diffusées



715 KM
Sentiers entretenus



OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL «THÔNES COEUR DES VALLÉES»

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE

La CCVT intervient dans le cadre de la compétence partagée du tourisme sur le financement des actions de promotion et de communication effectuées par l'Office de tourisme intercommunal « Thônes Cœur des Vallées » sur les 8 Communes composant le bas du territoire de l'intercommunalité.

HISTORIQUE DE LA COMPÉTENCE TOURISTIQUE

L'Office de tourisme Thônes Val-Sulens est devenu communautaire suite au transfert de la compétence promotion du tourisme à la CCVT en 2017.

Sa nouvelle identité «Thônes Cœur des Vallées» traduit l'élargissement de son périmètre d'intervention à 8 communes : Alex, Dingy-Saint-Clair, La Balme-de-Thuy, Thônes, Les Villards-sur-Thônes, Les Clefs, Serraval, Le Bouchet-Mont-Charvin.

Depuis 2019, la CCVT et les communes membres disposent d'une compétence partagée sur les animations touristiques.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL « THÔNES COEUR DES VALLÉES »

L'Office de tourisme communautaire exerce des missions de promotion, de communication et d'accueil via un financement de la CCVT.

La subvention, versée en 2025, s'élève à 380 800 €. L'évolution du soutien de la CCVT entre 2024 et 2025 a permis de renforcer les services de l'Office pendant la période estivale.



LA FRÉQUENTATION EN 2025

766 730

Nuitées Touristiques



703 945

Excursionnistes



CARTE TOURISTIQUE MASSIF DES ARAVIS ET VALLÉES DE THÔNES

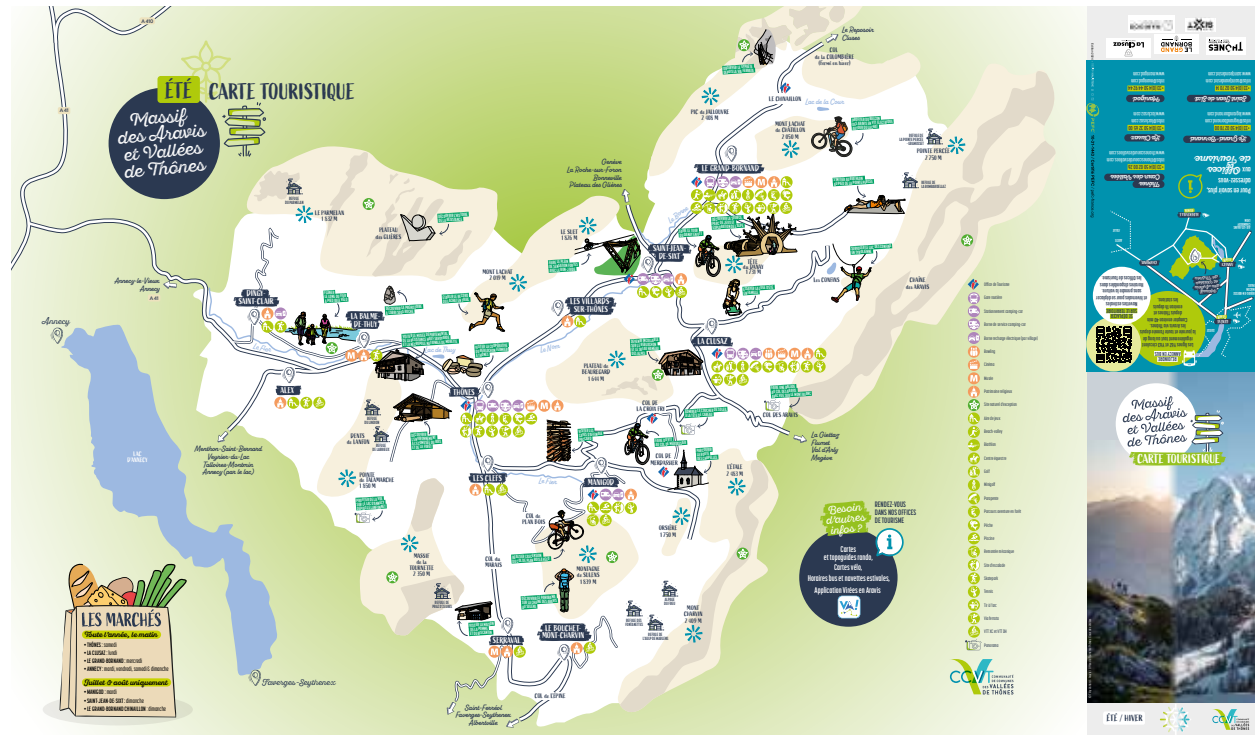
En 2023, l'OTI a également piloté un travail collectif réalisé avec les 4 autres offices de tourisme du massif des Aravis, visant à élaborer une carte touristique de l'ensemble des Vallées de Thônes pour faciliter le parcours de la clientèle touristique sur le territoire. Les frais de conception et d'impression ont intégralement été supportés par la CCVT.

Cette carte est disponible auprès des offices de tourisme depuis le printemps 2024.



OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL «THÔNES COEUR DES VALLÉES»

> CARTE TOURISTIQUE ÉTÉ



> CARTE TOURISTIQUE HIVER



ANNECY MOUNTAINS

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE



ANNECY MOUNTAINS est une démarche de coopération permettant, depuis 2016, de fédérer les territoires touristiques entre lac d'Annecy et massif des Aravis et de développer des projets communs.

Le projet s'articule autour d'un dénominateur commun : l'itinérance. Cette demande permet de relier les offres et les services, de favoriser la circulation de la clientèle sur le périmètre d'Annecy Mountains.

Le collectif s'est engagé sur un plan d'action de 2023 à 2026 en lien, principalement, avec le développement de la filière vélo.

La contribution financière annuelle des collectivités partenaires s'élève à 267 000 €/an dont 31 573 € à la charge de la CCVT.

UN PROJET COLLABORATIF

Il contribue aux projets de territoire des EPCI et répond aux besoins de la clientèle touristique et locale. Les objectifs :

- Diversifier l'offre touristique
- Favoriser l'itinérance de la clientèle touristique sur le territoire
- S'adapter à l'évolution des saisons

> LES OFFICES DE TOURISME PARTENAIRES :

Lac d'Annecy / La Clusaz / Le Grand-Bornand / Manigod / Saint-Jean-de-Sixt / Sources du lac d'Annecy / Thônes Cœur des Vallées.

> LES COLLECTIVITÉS PARTENAIRES :

Communauté de Communes des Vallées de Thônes / Communauté de Communes des Sources du lac d'Annecy / Grand Annecy / Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis.

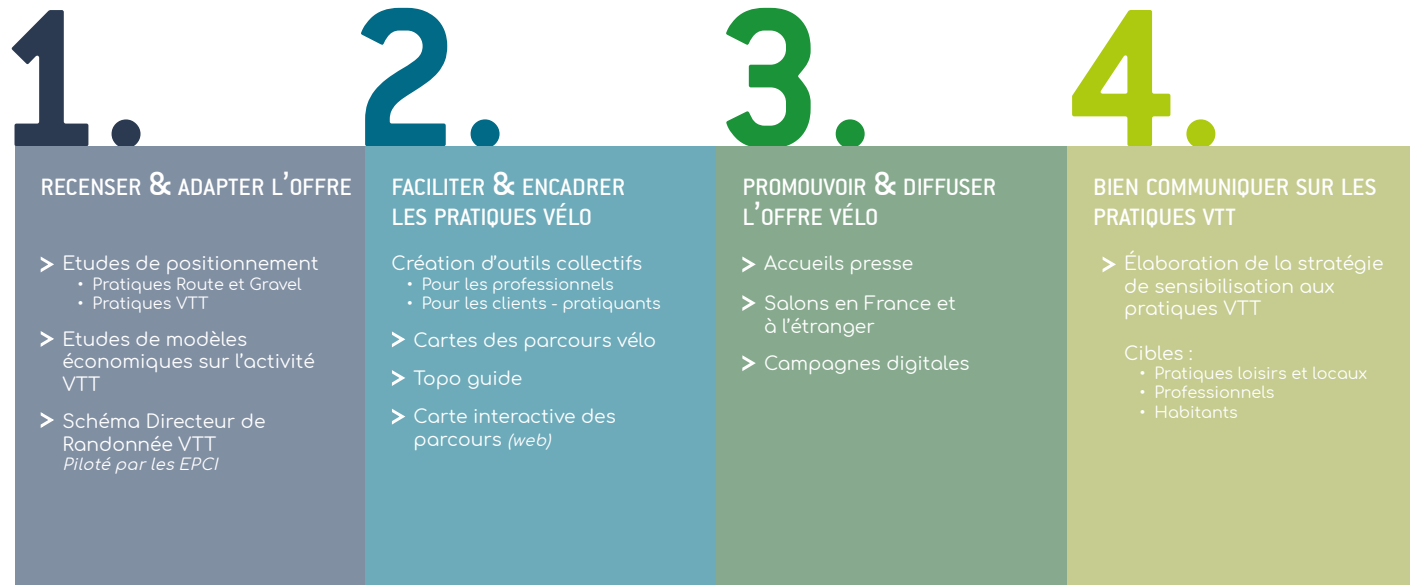
Le portage administratif, technique et juridique du collectif est assuré par la CCVT, qui met à disposition du projet ses services supports ainsi que des moyens logistiques.



UNE DESTINATION COMPLÉMENTAIRE À ENJEUX COMMUNS



STRUCTURATION DE LA FILIÈRE VÉLO



2. FACILITER & ENCADRER LES PRATIQUES VÉLO

CRÉATION D'UNE CARTE INTERACTIVE

- > 20 550 téléchargements en 5 mois (130/jour).
- Objectif : Préparer sa sortie vélo

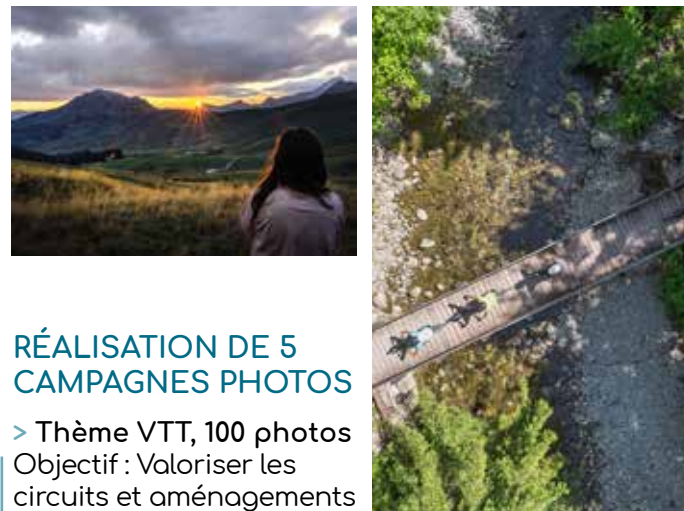


CRÉATION DE LA RUBRIQUE VÉLO (SITE WEB)

- > 25 pages de contenu en français et en anglais
- Objectif : Présenter et organiser l'offre de parcours et les services autour de la pratique vélo.

CRÉATION DE LA CARTE VÉLO PAPIER

- > 13 000 cartes diffusées en 5 mois. Gratuite.
- Objectif : Présenter les parcours Route, Gravel, VTT.



RÉALISATION DE 5 CAMPAGNES PHOTOS

- > Thème VTT, 100 photos
- Objectif : Valoriser les circuits et aménagements

3. PROMOUVOIR ET DIFFUSER L'OFFRE

5 CAMPAGNES DIGITALES



STAND SUR L'ÉTAPE DU TOUR

- > Environ 2 200 à 2 300 passages sur le stand
- > 900 personnes dites de « public qualifié » sur 2,5 jours
- > 900 lots distribués grâce au jeu de la « Roue »
- > 500 cartes vélo diffusées



4. BIEN COMMUNIQUER SUR LES PRATIQUES VTT

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DE SENSIBILISATION AUX PRATIQUES VTT

- > Démarrage de la mission d'accompagnement (en dec. 2025)
- Objectif : pérenniser les pratiques VTT en espace de montagne - cohabitation & partage de l'espace en montagne.

En collaboration avec
VERSANT SUD



ESPACE VALLÉEN DES ARAVIS

SCHÉMA DIRECTEUR ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

La Communauté de Communes des Vallées de Thônes met en œuvre depuis 2024 son Schéma des Activités de Pleine Nature (APN). Ce cadre vise à structurer les pratiques de loisirs en montagne sur le massif des Aravis, dans un contexte de forte fréquentation et de fragilité des milieux naturels. L'objectif est de mieux organiser les usages, afin de concilier attractivité touristique, qualité des expériences et préservation des espaces naturels.

L'année 2025 a été consacrée à la structuration opérationnelle des actions issues du schéma APN, à la définition des projets prioritaires et à la sécurisation des financements.

RANDONNÉES PÉPITES

> STRUCTURATION DE L'OFFRE DE RANDONNÉE



Les randonnées pépites visent à identifier et valoriser des itinéraires de randonnée présentant un **fort intérêt paysager** et une **qualité d'usage**, afin de proposer une offre lisible et de mieux répartir la fréquentation sur le territoire. Pour en savoir plus, rendez-vous page 32.



En 2025, les financements ont été attribués par l'État (FNADT) et la Région, permettant d'engager la phase opérationnelle, dès 2026.

ALP'GUARD

> COOPÉRATION INTERREG FRANCE-SUISSE

Alp'Guard est un projet de coopération Interreg France-Suisse visant à **améliorer la connaissance et le suivi des fréquentations** sur les sites naturels sensibles du massif des Aravis, afin d'adapter la gestion des usages et de mieux anticiper les impacts liés à la fréquentation. Il est également issu du schéma APN.

Le partenariat transfrontalier a été construit en 2025 et a abouti au **dépôt d'un projet en 2026**. La réponse des financeurs est attendue en novembre 2026. En cas de validation, la mise en œuvre est prévue sur 2027-2028.

ALP'RESPECT

> COOPÉRATION INTERREG ALCOTRA

Ce projet, issu du schéma APN, vise à **renforcer la sensibilisation des pratiquants de pleine nature** aux enjeux environnementaux et aux bonnes pratiques en montagne (faune, flore, pastoralisme et cohabitation des usages).

Ce projet a été construit en partenariat avec l'Unité des Communes Valdôtaines Mont-Rose (Italie), puis déposé dans le cadre du programme ALCOTRA. Sa mise en œuvre est prévue sur la période 2027-2028.

Doté d'un budget global de **75 000 €**, dont **60 000 € de FEDER**, il comprend la mise en place d'une charte des bonnes pratiques, la création de capsules vidéo multilingues, la diffusion de messages de sensibilisation via les outils numériques touristiques et l'organisation de formations à destination des professionnels de la montagne.

Le projet s'appuie également sur une coopération transfrontalière favorisant les échanges d'expériences et l'identification des approches les plus efficaces en matière de sensibilisation.



Un projet financé dans le cadre du programme /
Un progetto finanziato nell'ambito del programma:



France - Italia ALCOTRA

SENTIERS RANDONNÉE ET VTT

SCHÉMA DIRECTEUR RANDONNÉE

La CCVT (Communauté de Communes des Vallées de Thônes) assure l'entretien de **715 km de sentiers** de randonnée d'intérêt communautaire, dont la moitié est inscrite au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Ce réseau s'appuie sur un document stratégique, le **Schéma Directeur de la Randonnée**, qui recense l'ensemble des itinéraires du territoire et trace les orientations pour les cinq prochaines années. Un premier Schéma, validé par le Conseil Départemental de Haute-Savoie en 2019, avait permis de structurer et de développer un réseau d'environ 750 km de sentiers balisés.



> UNE RÉVISION CENTRÉE SUR LA QUALITÉ

La révision en cours marque un changement d'approche : après une phase de remise à niveau du réseau, la priorité est désormais à **l'optimisation et à la valorisation de l'existant**. L'objectif est d'améliorer la qualité sans augmenter le linéaire — cadrer la pratique plutôt qu'étendre le réseau.

Les quatre orientations stratégiques de ce nouveau Schéma sont :

- **Améliorer la qualité des sentiers emblématiques**, en priorité ceux déjà inscrits dans le précédent Schéma Directeur.
- **Renforcer l'offre familiale**, avec des itinéraires accessibles au plus grand nombre.
- **Régler les conflits fonciers** existants et rechercher des alternatives lorsque les litiges ne peuvent être résolus.
- **Favoriser la cohabitation des usages**, en sensibilisant les différents publics au partage des espaces naturels.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de **préservation du territoire** et d'amélioration de l'expérience des randonneurs.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE



SCHÉMA DIRECTEUR VTT



En parallèle de la randonnée pédestre, la CCVT coordonne l'élaboration d'un **Schéma Directeur VTT**, sur le territoire Annecy Mountains en collaboration avec les territoires du **Grand Annecy** et de la **Communauté de Communes des Sources du Lac**. L'objectif est de définir un réseau cohérent d'itinéraires VTT, en favorisant les liaisons entre les territoires voisins, en cadrant la pratique sur des secteurs identifiés et en développant l'itinérance.

Le territoire dispose déjà de nombreux itinéraires praticables. Le Schéma vise à :

- **Valoriser et adapter l'existant**, pour le rendre accessible au plus grand nombre.
- **Créer de nouveaux itinéraires dans le bas de la vallée**, où l'offre reste insuffisante.

À noter : la compétence VTT n'est pas détenue par la CCVT mais par les communes. La CCVT assure la **coordination du Schéma Directeur**, mais la mise en œuvre des aménagements — technique et financière — relève de chaque commune.



SENTIERS

RANDOS PÉPITES



En 2023, la CCVT a engagé l'élaboration d'un **Schéma des Activités de Pleine Nature (APN)**, avec l'appui du cabinet Atemia. Une phase de concertation a permis d'identifier les besoins prioritaires du territoire : encadrer les pratiques davantage que les développer, autour des enjeux de mobilité, d'aménagement et de cohabitation des usages.

Trois filières ont été identifiées comme prioritaires : la randonnée, le trail et le vélo sous toutes ses formes.

> FICHE ACTION 1.2 — 10 ITINÉRAIRES D'EXCELLENCE

Dans ce cadre, la fiche action 1.2 prévoit l'identification de 10 itinéraires d'excellence (les « Randos Pépites »), afin de concentrer et valoriser la pratique sur des parcours de qualité. Les itinéraires retenus répondent à des critères stricts : destination remarquable, situation foncière favorable, préservation des espaces traversés, appartenance au réseau CCVT, services disponibles à proximité et accessibilité (parking, transports).

En 2025, neuf itinéraires ont été pré-identifiés. Afin d'avancer efficacement sur la première phase du projet, les travaux ont été prioritaires sur les trois itinéraires dont la situation foncière était maîtrisée

Une première phase est prévue à partir de 2026, concernant trois premières randonnées :

- Tête du Danoy depuis Saint-Jean-de-Sixt
- Refuge de Gramusset depuis le Col des Annes
- Aiguille Verte depuis le Chinaillon



3

Randos pépites



2

Nouveaux parcours trail



288

Km de parcours trail balisés



8

Itinéraires rebalisés

BALISAGE MIS EN PLACE EN 2025

L'année 2025 a été marquée par plusieurs chantiers de balisage, combinant le balisage de sentiers du PDIPR et la mise à jour d'itinéraires existants.



> NOUVEAUX BALISAGES

- Circuit de la Têtaz — Sappey-de-Thônes
- Liaison Manigod Village / Col de la Croix Fry
- Nouveaux parcours trail à Manigod : 14 km et 20 km

> MISES À JOUR ET REPRISES

- GR96 : Col des Nantets → Crêt des Tervelles
- GRP Tournette Aravis : Fontanettes → Bombardellaz
- Tour du Val Sulens : Les Grangettes → Praz Dzeures
- Plateau du Parmelan



SENTIERS



TRAVAUX D'ENTRETIEN

> UN RÉSEAU ENTRETENU SUR 715 KM

La CCVT coordonne l'entretien et le balisage de 715 km de sentiers, l'entretien est réparti entre quatre structures :

STRUCTURE	KILOMÉTRAGE
Chantier d'Insertion	365 km
Équipe interne CCVT	185 km
Service des Pistes de La Clusaz	115 km
Association Touristique du Charvin	30 km
Les Randonneurs de la Cha	20 km

> LESTYPESD'INTERVENTIONS

L'entretien du réseau recouvre plusieurs niveaux d'intervention :

- **Entretien courant :**
En inter-saison, avant et après l'été : reprise de l'assise des sentiers, gestion de l'eau, coupe des chablis.
Au printemps et en été : fauche et débroussaillage de la végétation.
- **Interventions exceptionnelles :**
Gestion des urgences (tempêtes, ravinement, remise en état rapide) et travaux d'aménagement spécifiques : passerelles, équipements de sécurité, empièvements ponctuels.

- **Balisage :**
Entretien du balisage existant et pose de nouveau balisage.

> CHANTIERS SPÉCIFIQUES 2025

- Pose d'une passerelle aluminium normée sur le Nom - Saint-Jean-de-Sixt
- Réalisation d'une passerelle bois sur le sentier Jean-Jacques-Rousseau
- Réouverture du sentier des Varos
- Réouverture du sentier du Lindion
- Empierrement du sentier de Paradis
- Empierrement du sentier des Ecotagnes



VIRÉES EN ARAVIS



8 500

utilisateurs en 2025

+3.7%

utilisateurs en 2025

TOPO-GUIDES - CARTES



EN CHIFFRES

3 974

Carto-guide global vendues

3 984

Topo-guide balade vendus

1 975

Topo-guide sport vendus

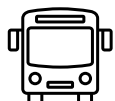
9 983

Publications vendues

4 MOBILITÉ

Renforcer l'accessibilité des Vallées de Thônes en facilitant les mobilités alternatives à la voiture individuelle

29
Lignes Aravis Bus



1332
Élèves transportés



4768
Personnes accueillies à la gare routière



40
VAE acquis



TRANSPORTS EN COMMUN

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE



ARAVIS BUS

Les navettes Aravis Bus ont circulé du 14 décembre 2024 au 04 mai 2025 et du 21 juin au 05 septembre 2025. L'ensemble du réseau est gratuit.

> UNE AUGMENTATION DE L'OFFRE

13% de kilomètres spéciaux ont été ajoutés entre l'hiver 2024 et l'hiver 2025 : Toupie, ligne M, hausse de la fréquence des bus au Grand-Bornand et au Col des Aravis.

Une expérimentation a été lancée à l'été 2024 pour desservir en transports en commun, trois cols du territoire : les Annes, la Colombière et Plan Bois. Suite au succès de cette expérimentation au Col des Annes, le service a été élargi de un à quatre jours en 2025.

Des parkings relais pour les Cols des Annes et de Plan Bois ont été identifiés à l'été 2025.

Des développements en matière de communication ont eu lieu :

- Création d'un nouveau visuel de plan de transport,
- Intégration des données sur Google Maps,
- Amélioration des données de comptage.

> UN MEILLEUR LIEU DE VIE POUR LE PERSONNEL

Depuis octobre 2025, la base de vie du Grand-Bornand a fait l'objet d'un agrandissement : les surfaces de modules temporaires ont été doublées sur le site des Pochons. Cela permet d'accueillir les chauffeurs de bus et le personnel encadrant dans des conditions satisfaisantes.

LIGNE RÉGULIÈRE L460/461

La CCVT a conclu un partenariat expérimental avec Proximité (SM4CC) pour maintenir, dès décembre 2025, la ligne régulière Saint-Jean-de-Sixt <-> Saint-Pierre-en-Faucigny et l'étendre jusqu'au Grand-Bornand, 7 jours sur 7 durant l'hiver.

Une partie du service fonctionne à la demande. Le coût pour la CCVT est estimé à 55 000 € HT sur 4 mois, financé à 80 % par la SAEM des Remontées Mécaniques du Grand-Bornand.

TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis 2015, la CCVT organise les transports scolaires par délégation de compétence de la Région.

 **1332** Élèves transportés en 2025

 **41** Lignes de transports scolaires réalisées par 6 transporteurs

(AlpBus, Ballanfat, Mobi France, Aravis Services, Transdev, Philibert).

> ÉVOLUTION TARIFAIRE

Les tarifs ont évolué en 2025 avec l'unification des tarifs à l'échelle régionale :

- Gratuité pour les primaires ayant-droits
- 120€ pour les autres usagers

ABONNEMENT SCOLAIRE +

Depuis 2 ans, les élèves bénéficient avec leur inscription au transport scolaire, de l'offre Mobilité Région

Cette carte leur permet de voyager dans tous les cars et TER régionaux en illimité, valable du 1er septembre au 31 août de l'année en cours y compris pendant les vacances scolaires, les jours fériés et les week-ends (non valable sur le réseau Sibra).

EN CHIFFRES

600

Arrêts desservis

29

Lignes Aravis Bus

+27%

Services entre 2024 et 2025

38

Véhicules

11

Communes

+13%

Kilomètres spéciaux supplémentaires

219

Jours de circulation

GARE ROUTIÈRE



La reconstruction de la gare routière des Vallées de Thônes s'est déroulée de novembre 2024 à juillet 2025. Elle a été réouverte le 05 août 2025. Coût : 555 000 € HT dont 360 000 € de subventions attendues (Région AURA, Département 74, Etat, Commune de Thônes).

La nouvelle gare, inaugurée le 12 septembre 2025, intègre un hall d'accueil et d'attente, un guichet de vente, des WC publics et un local de stockage vélo sécurisé.

Le local de stockage vélo sécurisé a ouvert le 28 septembre 2025 avec un système de gestion automatisé. Il permet l'accueil de 22 vélos sur un rack double étage.

EN CHIFFRES

4768

personnes fréquentent la Gare Routière en 2025
(+183 par rapport à 2024)

44 716,30€

Chiffre d'Affaires annuel 2025
lié à la vente de titres de transport

De **6** à **23**

Cars/jour de la ligne Y62/63
passent en gare de Thônes

22 vélos

peuvent être accueillis dans le local
de stockage sécurisé

ÉVÈNEMENTIEL

Le service mobilité participe à des événements pour sensibiliser et accompagner les usagers.



Mardi 10 juin 2025
Organisation du challenge mobilité
(interne à la CCVT).

Obtention d'un prix départemental en raison de l'implication des agents à la co-mobilité (26 participants).



Samedi 4 octobre 2025
Journée des transitions

Animations avec différents partenaires : parcours vélo, jeu le code vu du ciel, stand de sensibilisation, soirée ciné-débat sur les véhicules intermédiaires.

MOBILITÉS

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE

La CCVT s'engage en matière de mobilité douce avec la mise en place de plusieurs actions complémentaires. Le schéma directeur des aménagements cyclables a été finalisé en décembre 2025, après concertation des partenaires.

En 2025, la CCVT a pérennisé l'offre de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique (VAE) en faisant l'acquisition de 40 VAE dont 3 longtails et d'accessoires divers, pour un montant de 84 000 € HT, tout en bénéficiant de 39 700 € HT de subventions régionales.

> ARAVIS VÉLO



Une marque « Aravis Vélo » a été développée pour identifier le service.

Pour faire connaître Aravis-Vélo, le service mobilité s'est rendu sur les marchés de Thônes et du Grand-Bornand, au mois de mai.

Le service a été opérationnel, le 1er juin 2025.

20 vélos ont été gérés en régie à Thônes et 20 vélos ont été gérés, via un marché, par Altitude Cycles à Saint-Jean-de-Sixt.

Bilan de location : 95% de vélos loués sur la période juin-août ; 70% de location entre octobre et décembre, portée par la location au trimestre hors été. Les usagers se répartissent assez justement par commune d'origine.

En moyenne, les Aravis vélos roulent 242 kilomètres par mois de location.

> SAVOIR ROULER À VÉLO

Entre mars et juin 2025, la CCVT a développé le Savoir Rouler à Vélo sur le territoire. **96% des élèves ont pu bénéficier du programme**

dès sa première année de mise en œuvre.

Le dispositif est **100% pris en charge** par la CCVT et se fait dans le cadre scolaire, auprès des CM1/CM2 en priorité.

Coût : 24 000 € en année 1 dont 50% de financement de l'Etat (via la Fédération des Usagers de la Bicyclette).



TRANSPORT À LA DEMANDE

Un marché a été passé en mars 2025 pour un accompagnement dans le dimensionnement d'un futur service de transport à la demande.

Le marché a été attribué à Inddigo pour un montant de 33 225€ HT. Il est attendu du Fond Vert 15 000 € pour la réalisation de cette étude. Un diagnostic a été réalisé et livré en juin 2025.

Des scénarios ont été envisagés à l'automne. Le dernier CoPil, en décembre 2025, a arrêté un scénario privilégié qui devrait être mis en œuvre en 2026.

COVOITURAGE ET AUTOPARTAGE

Un marché a été passé en mars 2025 pour un accompagnement dans le dimensionnement d'un futur service de covoiturage et autopartage.

Le marché a été attribué à l'agence Ecomobilité par la Région, pour un montant de 50 500 € HT dont 29 667€ HT à la charge de la CCVT. Il est également attendu du Fonds Vert 14 833 € pour la réalisation de cette étude.

Un diagnostic a été réalisé et des scénarios ont été livrés en juin 2025. Les scénarios retenus ont été validés en CoPil, en novembre 2025.

EN CHIFFRES

40

VAE acquis dont 3 longtails

88 400 € (HT)

Investissement

39 700 € (HT)

Subventions régionales

95%

% de vélos loués de juin à août

242 km

réalisés par mois en location

96%

des élèves de CM1-CM2 ont bénéficiés
du Savoir Rouler à Vélo

05

AXE

Un territoire à l'identité rurale et de montagne à préserver et valoriser

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS

3
Sites Natura 2000



51
Animations
Natura 2000



552
Apprenants accueillis
à l'alpage école



75
Exploitations
engagées
pour la préservation
de la biodiversité



L'Alpage école contribue aux réflexions pour l'adaptation du pastoralisme aux évolutions du climat. La CCVT, propriétaire de l'Alpage école et le Lycée de Contamine-sur-Arve, gestionnaire de l'alpage, ont mis en place un observatoire agroécologique et fourrager pour conduire des expérimentations. L'ambition est de répondre aux problématiques auxquelles sont confrontés les professionnels du monde agricole et de sensibiliser un public d'apprenants destiné à devenir les professionnels de demain.

Le soutien financier de 80% apporté sur la période 2024-2026 par l'Etat, par l'intermédiaire du Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) et par l'Europe par le biais du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) du Massif des Alpes permet de donner de l'envergure à l'observatoire et de mener de nombreuses expérimentations.

LE PROJET DE « RENFORCEMENT ET D'INTÉGRATION DE LA DÉMARCHE AGROÉCOLOGIQUE DE L'ALPAGE ÉCOLE »

> UNE DYNAMIQUE INTERRÉGIONALE

L'observatoire réunit des experts écologues, agronomes, pastoraux, pédologues et hydrologues autour d'une problématique commune liée à la durabilité et de la résilience des systèmes pastoraux dans un contexte de changement climatique.

La vocation pédagogique de l'Alpage École est cruciale pour permettre l'appropriation des résultats des expérimentations, auprès de la profession et générer des outils d'aide à la décision reproductibles à plus grande échelle.



95 Ha
Surface
Alpage École

51
Vaches

123
Jours de
pâturages

74 594 L
Production de lait/jour
(moyenne)

7
établissements
scolaires accueillis
(dont 4 écoles primaires)

552
Apprenants
accueillis

11
Expérimentations
lancées

4
Évènements
grand public

PROJET FINANCÉ PAR



NATURA 2000



3 SITES GÉRÉS PAR LA CCVT
14 000 HECTARES CONCERNÉS
DÉROGATION RÉGIONALE
2024-2025,
[Renouvelée pour 2026-2028]



PARTENARIAT :

- GRAND ANNECY
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU MONT BLANC
- CLUSES ARVE & MONTAGNES
- SOURCES DU LAC D'ANNECY



2 200 PERSONNES SENSIBILISÉES
14 SORTIES NATURE
12 JOURS DE MARAUDAGE
8 CONFÉRENCES
5 ATELIERS CHIROPTÈRES

CONTEXTE

Dans le cadre des évolutions de la politique régionale appliquée depuis 2023 aux sites Natura 2000, la CCVT gère 3 sites (14 000 hectares) via une dérogation accordée par la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2024-2025 : le Massif de la Tournette, le Plateau de Beauregard et les Aravis.

> ÉVOLUTIONS DE LA POLITIQUE RÉGIONALE

Les évolutions de la politique régionale ont entraîné une baisse des financements associés, réduits à 50% d'aide publique.

Afin de maintenir un niveau d'ambition constant, la CCVT a signé des conventions de partenariat intégrant une clé de répartition financière avec les 4 autres collectivités territoriales concernées par ces sites :

- Le Grand Annecy,
- La Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc,
- La Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes,
- La Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

> DONT

34 054 €

financés par la Région

> COÛT
96 609 €

pour l'animation
Natura 2000 en 2025

34 054 €

financés par
les collectivités

28 500 €

financés par le fonds
de dotation Fournier

SUIVI SCIENTIFIQUE

Des études scientifiques sont menées sur les sites :

- Suivi des petites chouettes de montagne
- Suivi des chiroptères (chauve-souris)
- Inventaire et caractérisation des zones humides des Aravis ainsi que des mares d'altitude
- Suivi hydrologique de la tourbière des Folières
- Suivi des Tétrins Lyre

RESTAURATION DES MILIEUX

Des travaux de restauration des milieux ont été mis en œuvre :

- Réouverture de milieux,
- Arrachage d'espèces exotiques envahissantes
- Restauration de sentiers



ANIMATION ET SENSIBILISATION 2025

En 2025, de nombreuses animations et sensibilisations ont été proposées :

> A DESTINATION DES PROFESSIONNELS

- 2 sorties biodiversité à destination des socio-professionnels du territoire
- 1 journée de formation aux enjeux agro-environnementaux à destination des alpagistes et des élus

> A DESTINATION DU GRAND PUBLIC

- 5 ateliers chiroptères (grand public et écoles)
- 1 intervention pendant le camp nature des jeunes à Beauregard
- 8 soirées grand public (conférences / projections)
- 12 jours de maraudage sur les sites (2 stagiaires pendant l'été)
- 8 journées de stand de sensibilisation
- 14 sorties nature



©ALMazenq

ESPACES NATURELS

FOND DE DOTATION EUGÈNE ET MARIE FOURNIER

Le partenariat avec le fonds Fournier constitue un levier majeur pour le développement des actions environnementales du territoire.



EUGÈNE & MARIE
FOURNIER
FONDS DE DOTATION

> SOUTIEN FINANCIER

Sur la période 2024-2026, ce soutien financier a permis de structurer et renforcer plusieurs initiatives.

En 2025, ces financements ont permis de déployer plusieurs actions de sensibilisation, notamment à l'occasion de la Fête de la Nature. Ils ont également soutenu les actions menées dans le cadre de Natura 2000, en contribuant à la sensibilisation des publics, au développement et à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité.



> ACTIONS SOUTENUES EN 2025

Cela s'est traduit par le financement d'études et de suivis naturalistes, portant sur les chauves-souris, les chouettes de montagne, le pic noir ainsi que les milieux humides, notamment les mares. Le fonds a par ailleurs accompagné l'organisation de sorties nature encadrées, de conférences et de formations à destination des professionnels.

MÉDIATEURS NATURE

Deux médiateurs nature étaient présents sur le terrain au cours des mois de juillet et août 2025.

LES MISSIONS DU MÉDIATEUR

- **SENSIBILISER** sur les enjeux de préservation des milieux naturels.
- **TRANSMETTRE** les bonnes pratiques en espaces naturels.
- **FAVORISER** la cohabitation entre usagers de la montagne.



2025 EN CHIFFRES

7

Activités emblématiques

1000

Visiteurs sensibilisés

10

Jours de terrain

8

Semaines de stage

8

Activités ludiques utilisées

1

jeu de carte créé

ESPACES NATURELS

FÊTE DE LA NATURE

La Fête de la nature est un événement national de 5 jours consécutifs qui permet de faire découvrir la nature du territoire gratuitement pour tous les publics. Il s'est tenu du 21 au 25 mai 2025 pour la 3^{ème} fois dans les vallées de Thônes.

> **SENSIBILISER ET FAIRE DÉCOUVRIR LA NATURE SOUS TOUTES SES FORMES.**

- Activités sportives en pleine nature
- Animations culturelles et créatives
- Projections cinématographiques
- 420 personnes sensibilisées (familles, scolaires et pratiquants d'APN)

Les 24 activités proposées, déployées sur l'ensemble des communes de la CCVT, illustrent la richesse et la diversité de la programmation.

Autant d'expériences variées et complémentaires pour sensibiliser et faire découvrir la nature sous toutes ses formes.

L'événement a permis de toucher un public varié : familles, scolaires et pratiquants d'activités de pleine nature. Les retours des participants ont été très positifs, soulignant la qualité des interventions et la pertinence des thématiques abordées.



L'événement a bénéficié du soutien du fonds Fournier, dont l'engagement a contribué à la qualité et à la diversité de la programmation proposée.



CATALOGUE D'ANIMATIONS SCOLAIRES



Pour la deuxième année consécutive, la CCVT renouvelle son catalogue de 10 animations destinées aux scolaires afin de valoriser et de mettre en avant ses compétences auprès des écoles du territoire.

Les interventions proposées sont intégrées dans des cycles de 1 à 5 séances, à la demi-journée, en intérieur (en classe) ou en extérieur. Elles sont assurées par les services de la CCVT et sont gratuites.

2^{ème}
édition

259
élèves sensibilisés

10
animations proposées

19
interventions demandées

PAEC

La CCVT est la structure porteuse et animatrice du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023-2027, pour le compte de l'ensemble des collectivités constituant le massif Fier-Aravis. Ce dispositif permet à certains exploitants agricoles du territoire de contractualiser des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) qui constituent un des outils majeurs de la Politique Agricole Commune (PAC) afin de favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement.

En 2023, une première campagne de contractualisation a permis l'engagement de 70 MAEC pour les agriculteurs exploitants des prairies situées en site Natura 2000.

En 2024, une seconde campagne de contractualisation a été ouverte aux alpagistes volontaires sur des secteurs plus spécifiques liés à la présence de papillons Maculinea (Azuré de la Sanguisorbe et Azuré des Paluds). Ce sont 5 nouveaux alpagistes qui se sont engagés.

Jusqu'à la fin de la campagne en 2028, la CCVT accompagnera les agriculteurs engagés dans le dispositif et effectuera un suivi des plans de gestion mis en place sur ces alpages.



75
Exploitations
volontaires
engagées

> DONT

7
Groupement
pastoraux

2 M€

Aides (Etat et FEDER)
pour 2023-2028

5 800
Hectares
engagés

1
Journée d'échange
sur les enjeux
agropastoraux

> AVEC

20
Participants
(élus, partenaires techniques
et financeurs)

CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE



En 2025, la CCVT a approuvé sa nouvelle Charte Forestière de Territoire (CFT), après un important travail de concertation avec les acteurs de la forêt.

UN PLAN D' ACTIONS SUR 10 ANS

Ce plan vise à promouvoir la conservation, la gestion durable et l'utilisation responsable des ressources forestières.

Les partenaires principaux de la CFT sont cosignataires (Communes Forestières 74, Centre National de la Propriété Forestière, Office National des Forêts, Pôle Excellence Bois, Ecomusée du bois et de la forêt).

Le renouvellement de la charte forestière est soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le FEADER.

LANCEMENT OFFICIEL DE LA NOUVELLE CFT

Le lancement officiel de la nouvelle CFT a eu lieu le **26 septembre** dans un lieu symbolique : la scierie Agnellet à La Clusaz, dernière du territoire.

Pour l'occasion, de nombreux partenaires techniques, associatifs et institutionnels se sont réunis pour acter la volonté de la CCVT de travailler de manière collaborative pour la filière forêt-bois locale. Les participants ont pu profiter d'une visite de la scierie et d'un moment convivial pour échanger, après la présentation de la charte et de ses partenaires clefs.



LA CFT EN RÉSUMÉ



Donner une place forte à la filière forêt-bois



Former et sensibiliser



Prendre en compte ses multiples fonctions



Mettre en place une filière bois-énergie



Faciliter la gestion durable de la forêt



Dynamiser les entreprises locales



Intégrer les enjeux climatiques et de biodiversité



Améliorer la cohabitation des activités de loisirs et la gestion forestière

CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE

LES ACTIONS 2025



COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

> Création et édition d'une plaquette d'information sur la CFT

> Acquisition de supports de communication pour diffuser les bons comportements en forêt :

- Campagne « Montagne respect »
- Charte du promeneur
- Livret de jeux pour enfants



ACCOMPAGNER LES ACTEURS FORESTIERS

> 2 réunions coanimées avec le Pôle Excellence Bois, pour les professionnels de la filière forêt du territoire.

Présentation de la nouvelle CFT et information sur les services et dispositifs d'aides.

> 2 réunions coanimées avec le CNPF, pour les propriétaires forestiers privés.

Focus sur le changement climatique, avec une très bonne participation pour une première.



PRÉPARER L'AVENIR TRAVAIL COLLABORATIF

> 2 sorties de sensibilisation du grand public en forêt, animées par l'ONF.

> Le sujet de la forêt a été mis en avant lors des vœux de la CCVT.

> Réflexion technique avec les COFOR et le SYANE pour soutenir la filière bois-énergie.

> Contribution à l'étude de vulnérabilité du territoire au risque feu de forêt de la CCVT.



AXE 06

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Intégrer les enjeux du développement durable et de l'adaptation au changement climatique

8513 T
Déchets Ménagers
et Assimilés



6.3 T
Déchets traités dans
les déchèteries



9
Séances de
sensibilisation scolaire
aux risques naturels



RISQUES NATURELS ET GESTION DE CRISE

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE



SENSIBILISATION SCOLAIRE

> **Ecole Arthur Thurin :**
1 classe de CE2-CM1 concernée.
4 séances : présentation en classe avec différents supports : la nouvelle maquette pédagogique, une sortie de terrain et une sortie au centre de secours.

> **Collège Saint-Joseph :**
5 classes de 4^{ème} concernées.
5 séances : visite d'une exposition, cours théoriques, ateliers ludiques avec la maquette et un jeu des 7 familles, création d'affiches de prévention par groupes.



SENSIBILISATION GRAND PUBLIC

> **Maquette de sensibilisation aux risques naturels**

Finalisée au premier trimestre 2025, la maquette de sensibilisation est désormais un support central des actions de prévention.



Elle a été présentée :

- Aux élèves lors des animations scolaires.
- Aux professionnels de la montagne lors d'une journée dans le Parc Naturel Régional du Vercors, et aux chargés de mission du réseau GIRN-Alpes.
- Au grand public lors de la journée portes-ouvertes de la CCVT en octobre.
- Aux élus lors de différentes réunions.



EXERCICES DE GESTION DE CRISE

La CCVT accompagne les communes dans la préparation de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), notamment par l'organisation et l'animation d'exercices simulant des événements naturels crédibles conduisant à une crise.

> **La Balme-de-Thuy le 13/03/2025**
Exercice de 2h simulant du ruissellement et des éboulements, réunissant 8 élus et agents.



> **La Clusaz le 13/10/2025**
Exercice de 2h simulant de fortes précipitations entraînant inondations et glissements de terrain en période touristique, mobilisant une quinzaine de personnes (élus et agents).



Chaque exercice fait l'objet d'un retour d'expérience écrit pour améliorer les dispositifs existants.

RISQUES NATURELS ET GESTION DE CRISE

SYSTEME D'ALERTE AUX RISQUES MAJEURS

L'outil d'alerte (CEDRALIS) déployé sur toutes les communes de la CCVT, permet aux mairies d'informer rapidement la population par SMS et/ou appels téléphoniques en cas d'évènements majeurs (inondations, routes coupées, ...).

- 16% de la population du territoire est inscrite via un numéro de téléphone portable.
- 55% de taux de couverture sur le territoire (fixes + portables).



**RISQUES MAJEURS
SYSTÈME D'ALERTE**

INSCRIVEZ-VOUS !

SCANNEZ-VOUS !

Pour être alerté **gratuitement** en cas de risque et recevoir les consignes, scannez le QR code ou inscrivez-vous >> ccdesvalleesdethones.fr/page/systeme-alerte-risques-majeurs

avec le soutien de



ELABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

L'année 2025 a marqué une étape clé dans l'élaboration de ce dispositif permettant de favoriser la solidarité intercommunale en cas de crise. Pour mener à bien l'élaboration de ce plan, un stagiaire est venu 6 mois renforcer l'équipe et a réalisé :

- Le recensement des moyens humains et matériels des communes et de la CCVT
- La création d'un réseau d'élus et d'agents référents et d'un annuaire de crise
- Acquisition de 42 radios VHF pour garantir les communications de secours en cas de défaillance des réseaux classiques



FORMATIONS AUX GESTES QUI SAUVENT

Dans le cadre de la **journée nationale de la résilience**, le 11 octobre 2025, 54 habitants ont participé à des sessions gratuites de formation aux gestes qui sauvent, organisées par la CCVT dans ses locaux et animées par la Croix-Rouge.



CROIX-ROUGE FRANÇAISE

DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ AU RISQUE FEU DE FORÊT

Lancée en 2025 avec le cabinet MTD, cette étude analyse l'exposition du territoire au risque incendie face au changement climatique aux horizons 2030 et 2050. Le projet repose sur une forte concertation.



Ateliers et groupes de travail avec les élus,



Précision des données :

- végétation
- dessertes forestières
- connaissances terrain



Partenaires :

DDT, ONF, SDIS, CNPF, Association des Communes Forestières de Haute-Savoie

Inscrites dans la démarche de Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) portée par la CCVT depuis 2020, ces actions sont financées à 60 % par l'Union Européenne (FEDER), à 20% par l'Etat (FNADT) et à 20% par la CCVT au titre de l'autofinancement.



Avec le soutien de

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
Massif des Alpes

DÉCHETS

Depuis le 1er janvier 2006, la CCVT assume la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Cette compétence se décline en 3 points :

- Pré collecte/ collecte : PAV, camions grue, déchetteries.
- Transport vers les unités de traitement : incinérateur, centre de tri,
- Traitement : Valorisation matière, recyclage, réemploi.

Le service est financé par la redevance, les ventes de matière, le soutien des éco-organismes.

TONNAGE 2025

8513 T
Déchets Ménagers et Assimilés

> DONT

4819 T
Ordures ménagères

1633 T
Emballages papiers plastiques

1831 T
Verre

230 T
Biodéchets

ÉVOLUTION DU TONNAGE DEPUIS 2015

ANNÉE	ORDURES MÉNAGÈRES (Evolution / 2015)	EMBALLAGES ET PAPIERS (Evolution / 2015)	VERRE (Evolution / 2015)
2025 > 19 436 hab.	4 819 T (-1 349 t -21,87%) 248 kg/hab (-77 kg/hab -23,70%)	1 633 T (+326 t 24,94%) 84 kg/hab (+15 kg/hab 22,01%)	1 831 T (292 t 18,97%) 94 kg/hab (13 kg/hab 16,18%)
2024 > 19 296 hab	4 968 T > 257 kg/hab	1 576 T > 82 kg/hab	1 694 T > 88 kg/hab
2023 > 19 222 hab.	4 947 T > 257 kg/hab	1 506 T > 78 kg/hab	1 764 T > 92 kg/hab
2022 > 19 213 hab.	5 620 T > 293 kg/hab	1 380 T > 72 kg/hab	1 897 T > 99 kg/hab
2021 > 19 213 hab.	5 448 T > 284 kg/hab	1 273 T > 66 kg/hab	1 675 T > 87 kg/hab
2020 > 19 197 hab.	5 340 T > 278 kg/hab	1 263 T > 66 kg/hab	1 675 T > 87 kg/hab
2019 > 19 124 hab.	5 671 T > 297 kg/hab	1 275 T > 67 kg/hab	1 590 T > 83 kg/hab
2018 > 19 724 hab.	5 801 T > 294 kg/hab	1 329 T > 67 kg/hab	1 654 T > 84 kg/hab
2017 > 19 478 hab.	5 857 T > 301 kg/hab	1 483 T > 76 kg/hab	1 726 T > 89 kg/hab
2016 > 19 204 hab.	6 140 T > 320 kg/hab	1 415 T > 74 kg/hab	1 649 T > 86 kg/hab
2015 > 19204 hab.	6 168 T > 325 kg/hab	1 307 T > 69 kg/hab	1 539 T > 81 kg/hab

DÉCHÈTERIES

En 2025, la CCVT achève le déploiement de la REP Bâtiment sur les déchèteries intercommunales. Cela se traduit par une prise en charge opérationnelle ou financière d'une partie des déchets de bâtiment par les éco-organismes. Cela devrait engendrer une économie de 350 000 € pour les années à venir.

RÉPARTITION DE LA QUANTITÉ DE DECHETS PAR DÉCHÈTERIE (EN TONNES)

TYPE DE DÉCHETS	THÔNES	ST-JEAN-DE-SIXT	DINGY-SAINT-CLAIR	MANIGOD	SERRAVAL	TOTAL
Cadavres animaux	13,7	7,5	/	/	/	21.2
Déchets spécifiques	23,2	7,1	2.4	1.6	/	34.3
Cogettes palettes	33.3	147.6	34.9	/	/	215.8
Cartons	190.2	181.2	38.5	0.8	/	410.8
Encombrants	6.8	13.4	3.9	56.5	74.3	154.9
Métaux	173.8	192.6	45.4	24.6	16.6	452.8
Déchets verts	313.7	278.2	/	55.1	/	647.0
Incinérables	318.8	361.6	93.5	/	/	774.0
Gravats	430.6	384.0	99.5	47.0	/	961.0
Piles	1.6	1.5	0.6	0.3	/	4.0
Prod.chimiques	8.1	6.4	2.4	1.5	/	18.3
Articles sport et jardin	9.5	26.5	/	/	/	36.0
Huile minérale	7.9	6.0	2.6	0.9	/	17.4
Textiles	42.7	33.0	5.7	3.1	0.7	85.3
Plâtre, laine minérale, menuiseries	125.3	96.2	3.7	6.3	/	258.5
Appareils électriques	127.4	95.5	21.8	12.1	1.4	258.0
Mobilier et petits objets	110.3	125.6	29.5	15.9	/	281.2
Bois	630.7	800.7	125.1	89.0	/	1 645.5
TOTAL						6.3

BIO DÉCHETS

COMPOSTAGE

Composter permet de réduire vos ordures ménagères, valoriser vos déchets alimentaires et apporter des nutriments à votre potager. Les composteurs vendus par la CCVT sont au prix de 20,40€ pour le modèle en plastique et de 57€ pour le modèle en bois



31

Composteurs individuels
plastiques vendus

14

Composteurs individuels
bois vendus

1 site

Avec 3 composteurs
partagés installés

13

Composteurs publics
(installés avant 2025)



BROYAGE À DOMICILE

Dans une démarche écologique la CCVT propose gratuitement un service de broyage à domicile.

2 campagnes sont réalisées par an, au printemps et à l'automne. En 2025 elles ont eu lieu :

- **Printemps** : Du 25/02/2025 au 14/05/2025
- **Automne** : Du 16/09/2025 au 11/12/2025

Les habitants du territoire s'inscrivent sur le site ou par téléphone en précisant le volume du tas à broyer (entre 1 et 25m³). Le broyat est à garder et valoriser sur place (compostage, paillage).



379

Rendez-vous de broyage
en 2025

3500m³

Volume broyé
(déchet évité en déchetterie
et valorisés au jardin)

2

Campagnes par an



ANIMATIONS SCOLAIRES

L'ambassadrice du tri de la CCVT sensibilise les habitants à la réduction et au bon tri des déchets notamment dans les écoles du territoire. Toutes les classes du territoire peuvent en bénéficier.



10

Écoles ont bénéficiées
de ces animations

8

Communes concernées

400

Élèves sensibilisés



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Le PCAET est un programme local stratégique et opérationnel de développement durable prenant en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie :

- Réduction des Gaz à Effets de Serre,
- Sobriété énergétique,
- Amélioration de la qualité de l'air,
- Développement des énergies renouvelables,
- Adaptation au changement climatique.

C'est une réponse opérationnelle à l'enjeu mondial de lutte contre le dérèglement climatique mais également à celui plus localisé d'adaptation du territoire à ses impacts.

Après avoir été arrêté le 15 avril 2025, le PCAET a été soumis pour avis en fin d'année aux institutions et au grand public, afin d'être définitivement approuvé le 3 mars 2026.

ACTIONS 2025

Le PCAET couvre de nombreuses thématiques sur lesquelles la CCVT est déjà mobilisée : alimentation, mobilité, habitat, biodiversité, forêt, risques naturels, déchets... Cette stratégie vient renforcer cette dynamique et permet de travailler sur de nouveaux sujets comme l'énergie et la sensibilisation.



Ces actions sont soutenues financièrement par l'Etat au titre du Fonds vert - France Nation verte

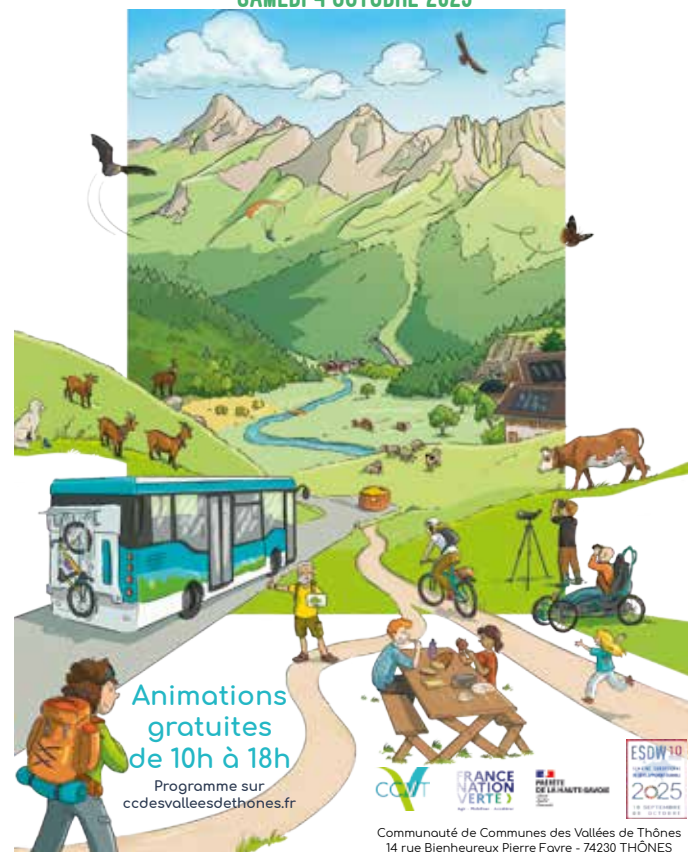
1. Distribution de kits d'équipements pour faire des économies d'eau et d'énergie



2. Nos Vallées en transition

Nombreuses animations de sensibilisation lors de la Semaine Européenne du Développement Durable, avec une journée phare dans les locaux de la CCVT le **4 octobre**.

NOS VALLÉES EN TRANSITION JOURNÉE DÉCOUVERTE À LA CCVT SAMEDI 4 OCTOBRE 2025



3. Lancement du Défi DECLICS, en décembre 2025 afin d'accompagner des foyers volontaires pour faire des économies d'eau et d'énergie



AXE

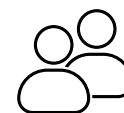


COHÉSION SOCIALE

Une offre de services adaptés aux besoins des habitant

6 712

Usagers accueillis à France Services



143

Enfants ont participé aux activités du RPE



29

Salariés accompagnés au chantier d'insertion



FRANCE SERVICES

La France Services des Vallées de Thônes est un guichet unique de proximité permettant d'accéder à 12 grands opérateurs de Services Publics. Ses conseillères accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien, principalement en ligne, et délivrent une information de premier niveau pour faciliter l'accès aux droits.

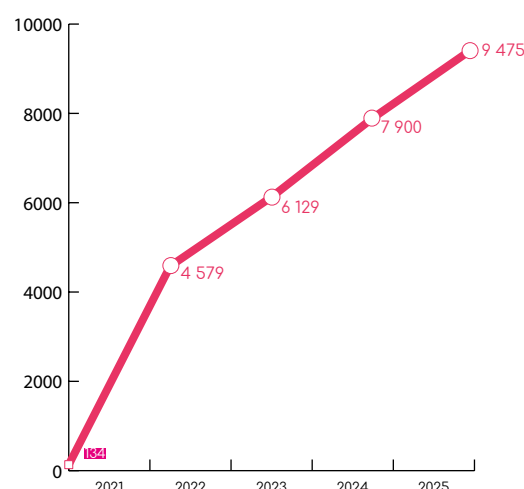
LES OPÉRATEURS FRANCE SERVICES



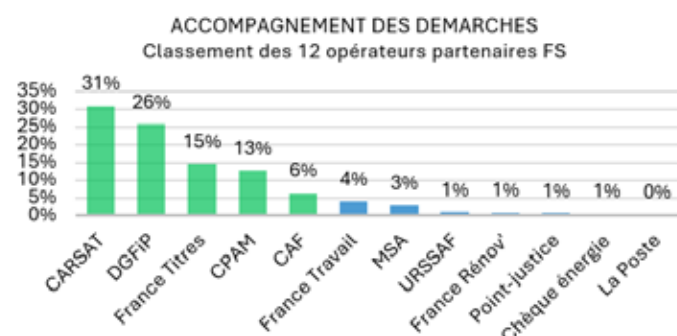
L'ACTIVITÉ 2025



NOMBRE DE DEMANDES TRAITÉES PAR AN DEPUIS L'OUVERTURE DU SERVICE



ACCOMPAGNEMENT DES DEMARCHES
CLASSEMENT DES 12 OPÉRATEURS PARTENAIRES FS



LES USAGERS



INCLUSION NUMÉRIQUE

La CCVT met à disposition un Espace public numérique doté de 4 postes informatiques, avec accès internet. En 2025, l'EPN a accueilli 520 usagers en libre accès (fréquentation x3).

> L'OFFRE D'INCLUSION NUMÉRIQUE EN 2025 :

- Cafés du Numérique : 10 ateliers numériques en petit groupe
- Permanence d'une Conseillère numérique UDAF : chaque 1er mercredi du mois à partir de septembre
- Formation informatique : 1 session grands débutants / 6 séances de 2 h
- 1 conférence numérique

Conférence numérique - Octobre 2025



PERMANENCES D'INTERVENANTS HORS BOUQUET FRANCE SERVICES

La CCVT met à disposition 3 bureaux équipés qui ont permis à 15 structures médicosociales et de l'insertion socioprofessionnelle de réaliser 333 permanences d'accueil locales de leurs usagers en 2025

RPE (RELAIS PETITE

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE

Le Relais Petite Enfance (RPE) est le guichet unique d'information Petite enfance du territoire de la CCVT. Il accueille informe, accompagne et oriente : les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant, les parents-employeurs, les assistantes maternelles agréées et les candidates à l'agrément, ainsi que les assistantes parentales. C'est un service gratuit, co-financé par la CAF de la Haute-Savoie et la CCVT.

LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Le RPE dispose d'une salle d'activité dédiée à l'accueil des jeunes enfants dans laquelle il organise, chaque semaine, 3 matinées d'activités collectives avec les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent. Il organise aussi régulièrement ces activités hors-les-murs, dans divers lieux d'intérêt du territoire.

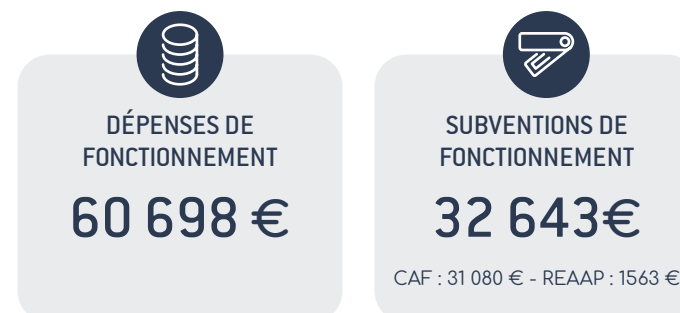
LA FRÉQUENTATION



L'OFFRE LOCALE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

- **Accueil individuel** : 41 assistantes maternelles agréées (dont 9 travaillant dans les 3 Maisons d'Assistants Maternels du territoire) proposent au total 161 places d'accueil.
- **Accueil collectif** : 9 crèches (7 crèches associatives et 2 crèches en gestion communale) dont 1 crèche familiale, qui proposent au total 198 places d'accueil.

LE BUDGET



L'ACTIVITÉ 2025

- **Activités adultes/enfants** : 98 animations avec les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent.
> Dont 10 en sortie dans les bibliothèques et médiathèques locales et 18 dans divers lieux d'intérêt des communes du territoire.

• Accompagnement professionnel des assistantes maternelles :

- 3 soirées thématiques (gestes et postures, motricité libre, l'enfant en situation de handicap)
- 3 séances d'analyse des pratiques professionnelles
- 1 formation « Sauveteur Secouriste du Travail »



LES BAMBINERIES

1 matinée par semaine, le RPE accueille dans sa salle d'activités les Bambineries. Ce lieu d'accueil parents enfants (LAPE) est un espace de rencontre, d'écoute, d'échanges et de jeu libre, destiné aux parents accompagnés de leurs jeunes enfants



CHANTIER D'INSERTION

Structure de l'insertion par l'activité économique, le chantier d'insertion Aravis Lac propose une activité salariée à des personnes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. En combinant activité productive et accompagnement socio-professionnel renforcé, il vise le retour vers l'emploi durable ou la formation. Sur le territoire de la CCVT, il réalise une grande variété de travaux, principalement pour le compte des communes, de l'intercommunalité et de quelques associations locales.

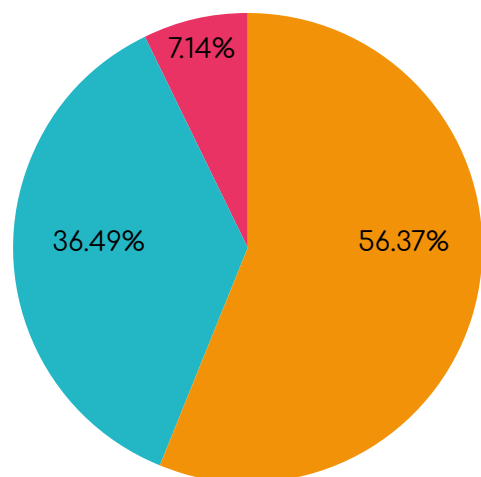
LES ACTIVITÉS PRODUCTIVES

Le Chantier d'insertion intervient dans les domaines suivants :

- Entretien et balisage des sentiers de randonnée
- Entretien des espaces naturels et bâtiments publics
- Travaux de second œuvre du bâtiment
- Service intercommunal de broyage des végétaux pour les particuliers
- Déneigement des points d'apport volontaire
- Nettoyage de locaux, manutentions

Nombre total d'heures de travail réalisées en 2025 : 22 821

> RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES SELON LES DONNEURS D'ORDRE :



Associations

Communes

CCVT

> LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Chiffre d'affaires 2025	326 000 €
Subventions et cofinancements	491 476 €

LES EFFECTIFS DU SERVICE

> UNE ÉQUIPE PERMANENTE COMPOSÉE DE :

- 1 Responsable de service et chargée d'accompagnement socio-professionnel
- 1 Responsable de coordination technique et encadrant de terrain
- 1 Encadrante de terrain et chargée d'accompagnement socio-professionnel
- 3 Encadrants de terrain

La gestion administrative est réalisée via les services ressources de la CCVT.

RÉPARTITION DES ETP :

Gestion / administration	0.88 ETP
Accompagnement socio-professionnel	0.95 ETP
Encadrement technique	4 ETP
Total	5.83 ETP

> UNE ÉQUIPE DE SALARIÉS EN INSERTION ÉVOLUTIVE :

29 salariés accompagnés en 2025 (15 recrutements et 13 sorties), soit 13.1 ETP.

PROFIL DES SALARIÉS RECRUTÉS :



SITUATIONS :

RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)	17.25 %
Sortie de détention ou sous main de justice	38 %
Réfugiés BPI ou demandeur d'asile	20.7 %
ASE (Aide Sociale à l'Enfance)	17.24 %
80 % de sorties positives : accès à l'emploi, formation, poursuite du cursus d'insertion.	

CTG (CONVENTION GLOBALE)

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 11/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE

La Convention Territoriale Globale (CTG) des Vallées de Thônes est un contrat partenarial conclu entre la CCVT et la CAF, coconstruit avec les communes et acteurs locaux. Elle structure une politique cohérente d'accueil petite enfance et enfance-jeunesse, de soutien aux familles et à la parentalité, d'animation de la vie sociale et d'accès aux droits, en adaptant les réponses aux besoins spécifiques du territoire.

LE PLAN D'ACTION 2024-2028

Le territoire de la CCVT et ses acteurs locaux mettent en œuvre un plan d'action partagé qui s'articule autour de 3 axes principaux :

1. Adapter l'offre d'équipements et service petite enfance aux besoins évolutifs des familles
2. Établir et développer une stratégie de soutien à l'épanouissement sportif et culturel des enfants et jeunes du territoire
3. Favoriser l'intégration sociale des personnes dans leur environnement par une offre de services diversifiée et adaptée aux besoins de la population locale

Un 4ème axe, transversal, définit le rôle spécifique de la CCVT, chargée d'animer la mise en œuvre de cette CTG, visant à mobiliser les acteurs locaux et à installer une démarche de coopération territoriale dans le cadre de diverses instances (COPIL, COTECH, groupes de travail).

LES ACTIONS 2025

Poursuite du déploiement du logiciel partagé petite enfance et enfance-jeunesse (site unique d'inscription et utilitaire de gestion des accueils); au total, 6 crèches, les assistantes maternelles agréées (via le RPE), 3 accueils de loisirs et 2 structures périscolaires utilisent le logiciel.

RÉUNIONS :

Réunions de comités techniques Petite Enfance (3) et Enfance-Jeunesse (2), réunissant les acteurs du territoire : échanges sur les enjeux, les besoins, les pistes d'actions communes.

SESSIONS DE SENSIBILISATION :

3 sessions de sensibilisation à la question de l'accueil des enfants porteurs d'un handicap, notamment d'un handicap dit « invisible » (troubles dys-, TDAH, TSA...), à destination des professionnels des accueils petite enfance (crèches et assistantes maternelles) et des accueils de loisirs.

DÉPLOIEMENT DES ACTIONS :

Déploiement des activités de la France services et du Chantier d'insertion apportent une contribution essentielle à la CTG.

AXE 08 RESSOURCES

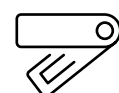
59
Agents

6
Séances CST

20.2 M€
Dépenses réelles
de fonctionnement



24.4 M€
Recettes réelles
de fonctionnement



RESSOURCES HUMAINES

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE



59 AGENTS

Et 16 salariés en insertion



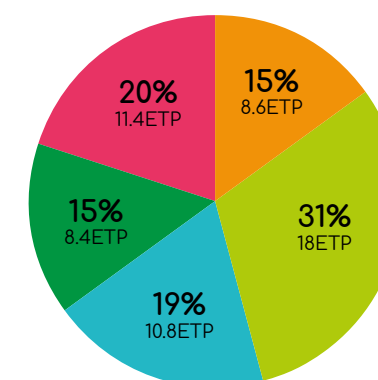
35 Femmes
24 Hommes



41 Titulaires
18 Contractuels

Catégorie A : 11 agents
Catégorie B : 16 agents
Catégorie C : 32 agents

% ETP PAR PÔLE



Social
Développement
Aménagement
Technique
Ressources

LES MOUVEMENTS 2025



13 ARRIVÉES :

- 8 sur emplois permanents,
- 1 sur emploi non permanent,
- 3 remplacements d'agents indisponible
- 1 apprenti



10 DÉPARTS :

- 3 départs en retraite
- 3 fins de contrat/de période d'essai
- 1 démission
- 1 mutation
- 1 radiation des cadres
- 1 licenciement



4 AVANCEMENTS DE GRADE



2 PROMOTION INTERNE



DEMANDES DE MÉDAILLES

3 demandes de médaille d'honneur régionale, départementale et communale.



1 118

Bulletins de salaires traités
(dont élus)

6.81%

Taux d'absentéisme

19.5 %

Fidélisation
(turn-over)

540 jours

Nombre de jours
de télétravail

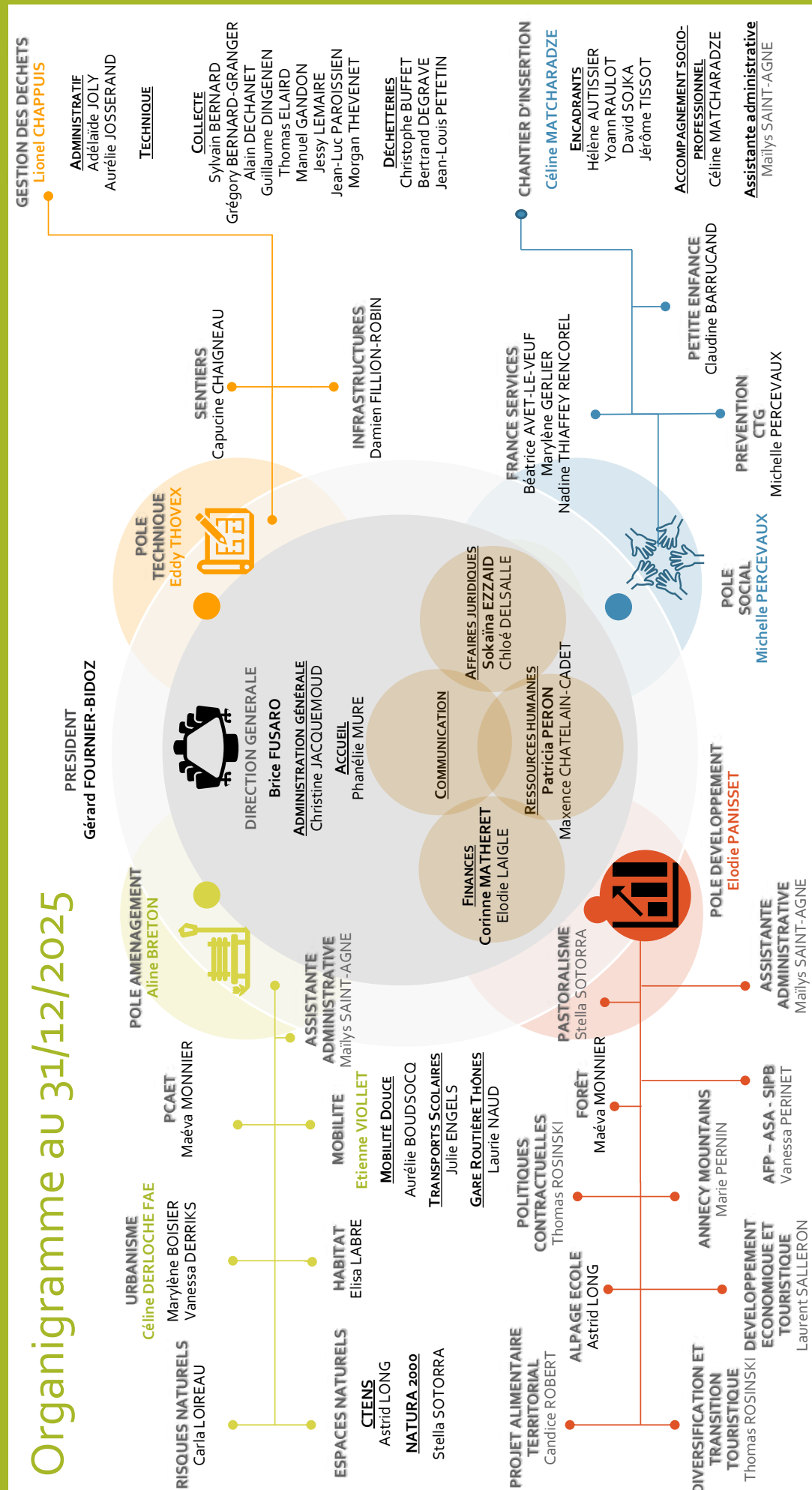
FORMATIONS

6 Formations mutualisées ont été organisées avec les communes du territoire sur différentes thématiques

- Montage, démontage et utilisation des échafaudages roulants
- Perfectionnement Excel
- Le pilotage de projet : l'organisation, la planification, l'animation
- PSC 1 - Premier Secours Citoyen (brevet de secourisme)
- Autorisation de conduite R482 Catégorie F
- Maîtrise des outils IA (avec les DGS du territoire)

210 jours de
formation

- > Intégration : 12 jours
- > Hygiène et sécurité : 29 jours
- > De la carrière : 121 jours
- > Perfectionnement : 43 jours
- > Webinaire : 5 jours



COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE

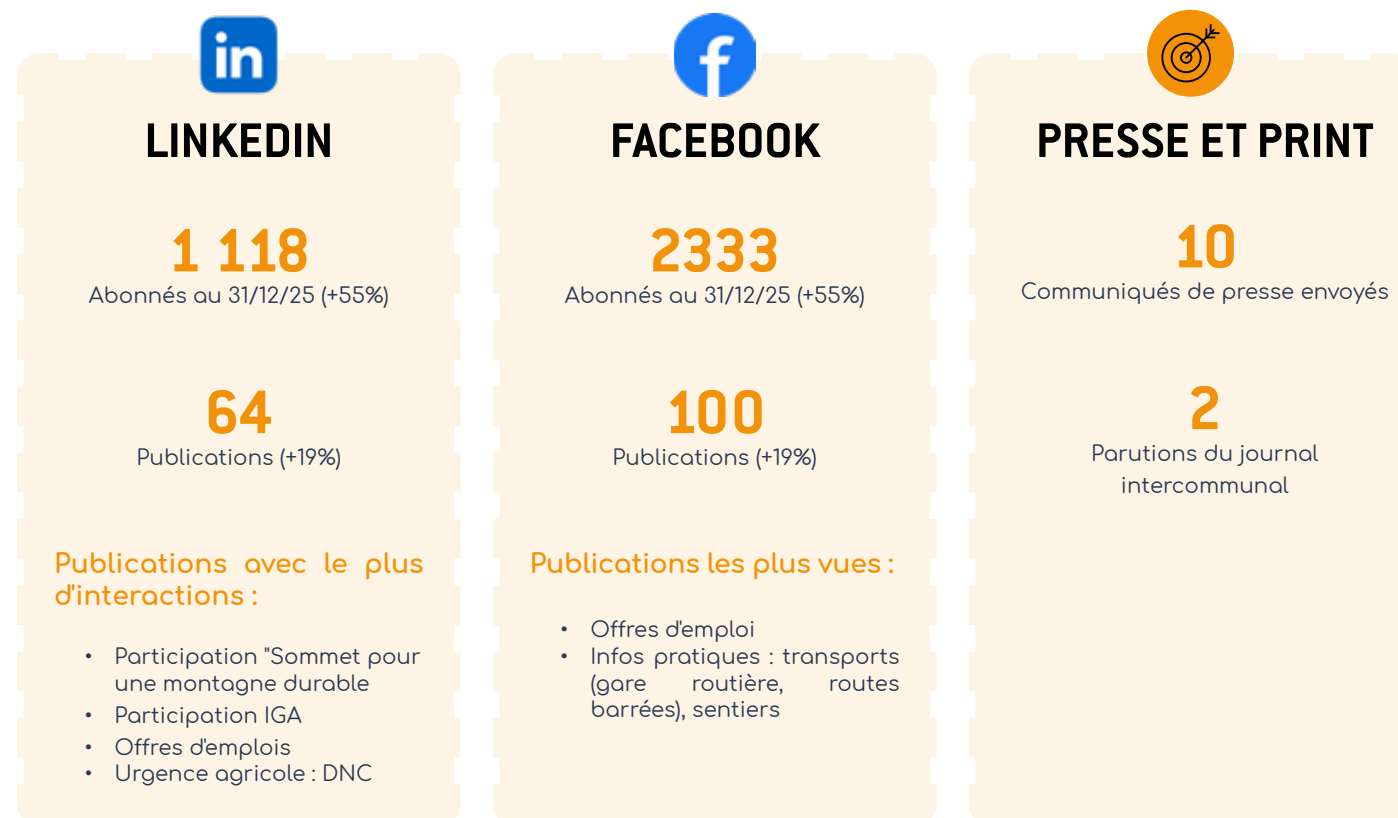
Le Comité Social Territorial (CST) est une instance de dialogue social, issue de la fusion entre les Comités Techniques (CT) et les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). A la suite des élections du 8 décembre 2022, la collectivité dépendait du CST placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Savoie. En 2024, la CCVT a vu son nombre d'agents passer le cap des 50, ce qui a eu pour conséquence de créer cette instance en interne et d'organiser des élections en décembre 2024. Son installation a eu lieu le 15/10/2024.

6 SÉANCES
en 2025

LES DOSSERS TRAITÉS

- > **APPROUVÉS**
Proposition de mise en place d'un Plan d'administration Protection Sociale Complémentaire
- > **NON APPROUVÉS**
Proposition de mise en place d'un Forfait mobilités durables
- > **ACTIONS RÉALISÉES**
Présentation du plan de formation
Présentation du Rapport Social Unique (RSU)
Présentation du nouveau Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- > **EN COURS**
Visites des déchetteries – Extension, rénovation : Suivi du dossier Sécurisation des agents en situation d'accueil

COMMUNICATION



SITE INTERNET

La refonte du site internet a été engagée grâce à la signature d'un marché public.

Le travail d'ergonomie et de contenu s'étalera jusqu'en 2026 pour une mise en ligne dans l'année.

ÉQUIPE

L'équipe a été renouvelée et cela s'est traduit par le recrutement d'une responsable communication qui rejoindra la CCVT en 2026.

ACTIVITÉS JURIDIQUES

> CRÉATION D'UNE CENTRALE D'ACHAT

> 10 CONSULTATIONS POUR LES COMMUNES

(écriture du DCE, modèle de CCTP, assistance dans l'écriture de protocole d'accord transactionnel, questions sur la partie relative à l'exécution des marchés publics, réception des travaux, mise en demeure ...)

> 4 GROUPEMENTS DE COMMANDES EN COURS, coordonnées par la CCVT

> 20 PROCÉDURES EN COURS POUR LE COMPTE DE LA CCVT

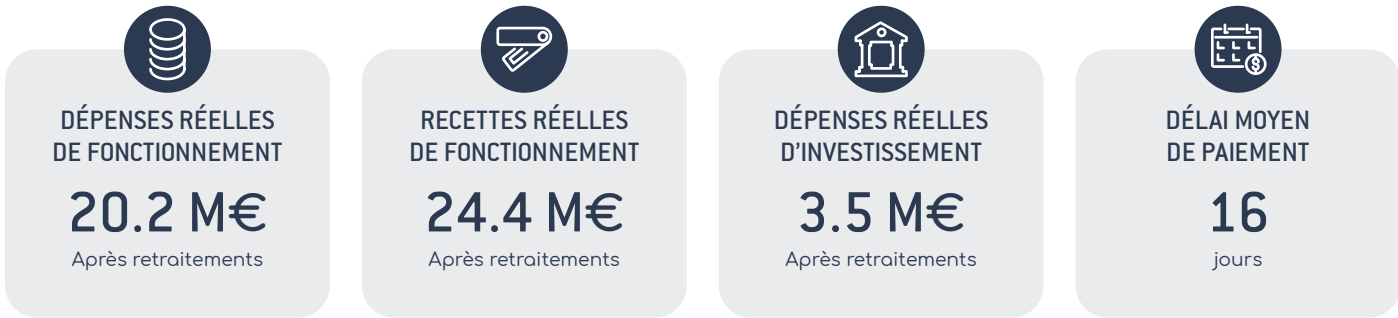
> BASE DOCUMENTAIRE VIVIFIÉE

> ENVIRON 8 MILLIONS D'EUROS DE NOTIFIÉS

FINANCES

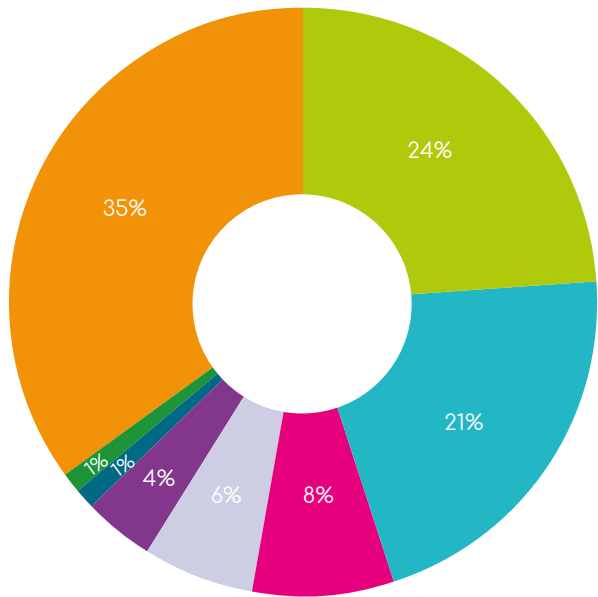
Le budget de la Communauté de Communes se compose d'un budget principal et de deux budgets annexes : déchets et mobilité.

CHIFFRES CLÉS



DÉPENSES RÉELLES CONSOLIDÉES 2025

(Fonctionnement + investissement), après retraitements

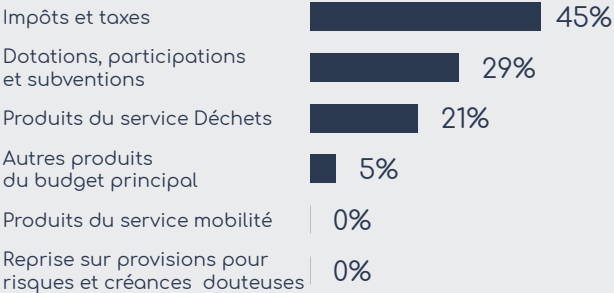


Transition écologique et énergétique	5 575 034€
Mobilité	4 932 800€
Administration générale (dont reversement de la fiscalité)	8 320 476€
Cohésion sociale	1 953 481€
Tourisme	1 356 533€
Économie	914 389€
Patrimoines naturels et culturels	349 495€
Aménagement	301 302€

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



A RETENIR

Des investissements structurants pour le territoire et la transition écologique

Une gestion rigoureuse et des délais de paiement maîtrisés

Excédent Brut de Fonctionnement en adéquation avec le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

FINANCES

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE



DÉPENSES PAR AXE STRATÉGIQUE

Total des dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement (hors reversement de la fiscalité) : 17 377 214 €



FINANCES

La hausse de la fiscalité des ménages en 2023 (+86%), 2024 (+20%) et 2025 (+5%) a permis de rétablir les équilibres financiers et de retrouver un Excédent Brut de Fonctionnement (EBF : différence entre produits et charges de gestion) en adéquation avec la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) de la collectivité.

ACTIVITÉS DU SERVICE COMPTABILITÉ

Le service finances et comptabilité, composé de 1.8 ETP, assure la préparation et le suivi comptable de l'ensemble des budgets de la CCVT.

 **15,98 j**
Délais de paiement

 **9 128**
Lignes de mandats (factures)

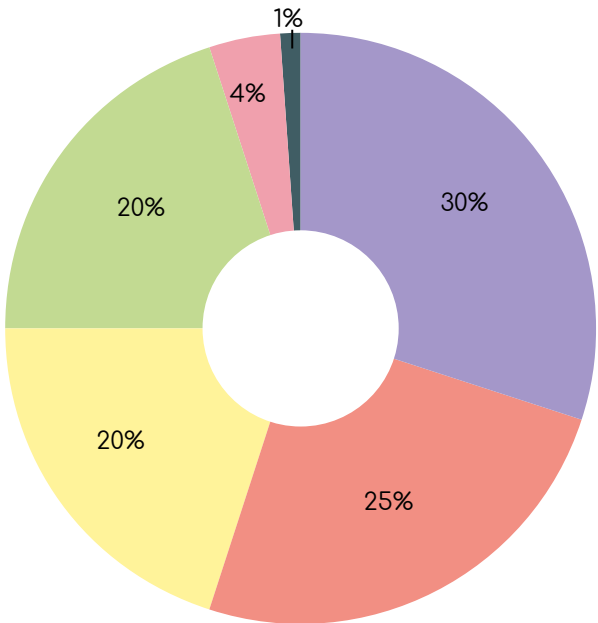
 **1 735**
Lignes de titres émises (recettes)

FISCALITÉ

TAXES	TAUX 2025
Taxe foncière bâti (TFB)	3.15 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	13.62 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	4.46%
Cotisation foncière des Entreprises (CFE)	26.61%

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Après retraitements, montant total : 3 544 483 €



- Travaux (gare routière et Plaine du Fier)
- Acquisitions de terrains
- Remboursement de la dette
- Équipements (dont véhicules)
- Études (dont SCOT, zones d'activités et déchèteries), frais insertion
- Subventions d'équipements versées

TARIFS TTC 2025ZZ GRAND PUBLIC

DÉCHETS	
Redevance déchets	180 €
Composteur bois	57 €
Composteur PVC	20.40 €
Composteur partagé (bac bois)	33 €
Composteur partagé (bac bois + fourche + aérateur)	99 €
Composteur partagé (bioseau)	3.60 €

MOBILITÉ	
Location de vélos (au mois)	70 €
Location de vélos (au trimestre)	100 €
Pénalité/jour de retard	7 €
Location local sécurisé vélo (à la journée)	1 €
Location local sécurisé vélo (au mois)	10 €

TRANSPORTS SCOLAIRE (Année 2025-2026)	
Carte d'abonnement Collégiens / Lycéens (Ayants-droits)	120 €
Carte d'abonnement Collégiens / Lycéens (Non ayants-droits)	120 €
Majoration	30 €
Duplicata	15 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2025

Les subventions versées aux associations représentent un montant total de 680 582 € pour l'année 2025.

JEUNESSE ET SPORT	198 017 €
Aikikai de Thônes	240 €
Alex Echecs	1 020 €
Aravis HAL-FA Haltérophilie Force athlétique	300 €
Aravis Natation	1620 €
Aravis Ski Compétition	450€
Archers de la Vallée de Thônes	900 €
Association Sportive Féminine de Thônes dite Club féminin	1920 €
Centre d'animation du Bouchet-Serraval	950 €
Centre Equestre de Thônes	6 240 €
Club Alpin Français (CAF) des Aravis	6 375 €
Club des Sports de La Clusaz	16 890 €
Club des Sports de Manigod	3 075 €
Club des Sports des Villards-sur-Thônes	2880 €
DAA Découvrir Analyser Agir Aravis	1 550 €
Détection Ski Alpin de Thônes	2 025 €
Escrime Aravis	2280 €
Football Club de Thônes	10 260 €
Football Club des Aravis	7 260 €
Football Club Dingy Saint Clair	1 740 €
Foyer d'Animation et de Loisirs de Thônes :	
• Frais de fonctionnement	41 580 €
• Convention Territoriale Globale	13 500 €
• Poste jeunesse	7 000 €
• Espace de vie social – Tribu des Aravis	5 000 €
Foyer de Ski de Fond du Grand-Bornand	2 655 €
Foyer du Parmelan	4 500 €
Golf Club des Aravis	1 575 €
Gym Thônes Vallée	9 000 €
Judo Club des Aravis Omnisports	3 000 €
Rugby Club Thônes Aravis	4320 €
Ski Club de Thônes	2 520 €
Ski Club du Grand-Bornand	8 475 €

Ski Club Saint-Jeandin	2 835 €
Société de Pêche de Thônes - Aravis	1 080 €
Tennis Club de Thônes	5 370 €
Tennis Club Saint-Jean-de-Sixt	2 610 €
Thônes Aravis Volley-Ball	967 €
Thônes Basket	9 120 €
Thônes Handball	3 000 €
Thônes Natation	1 935 €
ÉCOLES DE MUSIQUE	348 566 €
Centre de Pratique Musicale de Thônes - Frais de fonctionnement	130 900 €
Centre de Pratique Musicale de Thônes : - Interventions en milieu scolaire hors Orchestre à l'école - Projet de bassin 3 spectacles avec Grand Orchestre Junior	68 980 € 1 000 €
Ecole de Musique des Aravis - Frais de fonctionnement	129 800 €
Ecole de Musique des Aravis - Interventions en milieu scolaire hors Orchestre à l'école	17 886 €
MOBILITÉ	4 000€
Vélopito	4 000 €
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	6 000€
Association des Producteurs Fermiers de Chevrotin	3 000 €
Union des Producteurs de Reblochon Fermier (UPRF)	3 000 €
AGRICULTURE	21 500€
AFTAlp (dans le cadre de la dermatose nodulaire contagieuse des bovins)	15 000 €
CUMA Journée démonstration matériels	1 000€
Service de remplacement de Thônes	5 500 €
CULTURE ET PATRIMOINE	13 200 €
Association des Vergers de la Vallée de Thônes	5 000 €
Conciliateurs de justice Cour d'appel de Chambéry	500 €
Foyer d'Animation et de Loisirs Thônes - Rencontre Film des Résistances	6 000 €
Généaravis	600 €
Le Paret de Manigod	500 €
Université Populaire du Pays de Thônes et Aravis	600 €

SOLIDARITÉ	
ADMR Haute Vallée du Borne et Aravis	10 000 €
ADMR des Vallées de Thônes	13 700 €
SSIAD ADMR Tournette Aravis	5 000 €
Banque Alimentaire de Haute-Savoie	2 880 €
Espace Familles " Grand pas petit pas " - Projet Bambineries	2 600 €
LIVE Loisirs Identiques Vacances Ensemble	1 500 €
Maitres chiens avalanches Aravis	1 200 €
Mission Locale Jeune Bassin Annécien (MLJBA)	9 750 €
Opération Nez Rouge (ONR 74)	500 €
Protection civile pour sinistrés de Mayotte	19 000 €
Secours en montagne Tournette - Aravis	2 700 €
Secours populaire : - Aide en faveur des ressortissants ukrainiens hébergés à la Présente - Aide à l'acquisition d'un véhicule frigorifique - Comité de Thônes - Frais de fonctionnement	9 000 € 6 869 € 3 000 €
Une vieillesse en Or	1 600 €

NOS PARTENAIRES



REMERCIEMENTS PARTENAIRES

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 074-217401025-20260910-682026CM-DE

Les élus et les équipes de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes remercient leurs partenaires :

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- ASDER
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74)
- Fédération nationale des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) SAFER Auvergne-Rhône-Alpes
- La Foncière de l'EPF 74
- Pôle Alpin des Risques Naturels (PARN)
- SOLIHA
- Syndicat Intercommunal du Plateau de Beauregard (SIPB)

PATRIMOINE, SPORTS ET CULTURE

- Ecomusée du Bois et de la Forêt

SOCIAL

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Savoie
- Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- Les acteurs locaux de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, de la famille et de la solidarité

TRANSPORTS

- Agence Ecomobilité
- Alpbus
- Altitude Cycles
- Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR)
- Régie des Transports de l'Ain
- Savoie Mont-Blanc
- Vélopto

NUMÉRIQUE

- Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

ÉCONOMIE, EMPLOI, INSERTION

- Association des Fromages Traditionnels des Alpes Savoyardes (AFTAIP)
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
- Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI)
- Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA)
- Comité agricole du Pays de Thônes
- Direction Départementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDEETS)
- France Travail
- Initiative Grand Annecy (IGA)
- Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA)
- Offices de tourisme
- Pôle d'Excellence Bois
- Réseau France Active
- Société d'Economie Alpestre 74 (SEA 74)
- Syndicat du Chevrotin
- Syndicat Interprofessionnel du Reblochon fermier (SIR)
- Union des Producteurs de Reblochon Fermier (UPRF)

FORMATION

- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG)
- Centre de Formation des Métiers de la Montagne (CFMM)
- Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
- Ecole Nationale des Industries du Lait et des Viandes (ENILV) de La Roche-sur-Foron
- Lycée Professionnel Agricole de Contamine-sur-Arve
- Maison Familiale Rurale (MFR) de l'Arclosan
- Maison Familiale Rurale (MFR) du Villaret
- ISETA de Poisy



INSTITUTIONS

- Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes
- Communauté de Communes Cluses Arve & Montagnes
- Communauté de Communes de Fier & Usses
- Communauté de Communes des Pays du Mont-Blanc
- Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
- Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy
- Département de la Haute-Savoie
- Direction Départementale des Territoires
- EPCI du bassin annécien
- Le Grand-Annecy
- Mairie d'Alex
- Mairie de Dingy-Saint-Clair
- Mairie de La Clusaz
- Mairie de Manigod
- Mairie de Saint-Jean-de-Sixt
- Mairie de Serraval
- Mairie de Thônes
- Mairie des Clefs
- Mairie des Villards-sur-Thônes
- Mairie du Bouchet-Mont-Charvin
- Mairie du Grand-Bornand
- Mairies de La Balme-de-Thuy
- Rumilly Terre de Savoie
- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Région Sud
- Service de l'État du Département de la Haute-Savoie
- Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis (SIMA)
- Union européenne

ENVIRONNEMENT

- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Association Sylv'ACCTE
- ASTERS – Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
- Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF)
- Fédération des chasseurs de la Haute-Savoie
- GEMAPI
- Office National des Forêts (ONF)
- Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA)
- Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses affluents (SM3A)
- Syndicat Mixte des Glières (SMG)
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly (SMBVA)

Alex
Dingy-Saint-Clair
La Balme-de-Thuy
Le Bouchet-Mont-Charvin
Les Clefs
La Clusaz
Le Grand-Bornand
Les Villards-sur-Thônes
Manigod
Saint-Jean-de-Sixt
Serraval
Thônes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DINGY-SAINT-CLAIR**

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Philippe GAULTIER, maire-adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 04.09.2026

Membres présents (11) : Philippe GAULTIER, Sophie GRESILLON, Delphine PARENT, Amélie BOISSONNET, Myriam CADOUX, Adrien CATIVO, Julien COHENDET, Laurence MARIN-CUDRAZ, Bruno PUECH, Anne ROCHE-BOUVIER, Thierry TESSIER.

Membres excusés (4) : Bruno DUMEIGNIL (pouvoir à Delphine PARENT), Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno PUECH), Pascal LESAGE (pouvoir à Adrien CATIVO), Maïlys SAINT-AGNE (pouvoir à Myriam CADOUX)

Le quorum est atteint - Secrétaire de séance : Julien COHENDET

RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT DE VACATAIRES -N°69/2026

Rapporteur : Me Sophie GRESILLON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article premier du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

Considérant ce qui suit :

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel ;
- Rémunération attachée à l'acte.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de décider par délibération, du recrutement de vacataires. Plusieurs administrées s'étant déclarées disponibles pour des remplacements occasionnels pour des missions de surveillance des enfants, **elles ont été inscrites dans le tableau de remplacement des agents en cas d'absence non prévue** : il convient en conséquence de prévoir une indemnisation appropriée.

Le Conseil Municipal, par vote à main levée avec 15 voix POUR :

- **DECIDE** d'instituer le recrutement de vacataires selon le dispositif suivant :
 - ✓ M. le maire est autorisé à recruter des **vacataires pour effectuer des remplacements exceptionnels et ponctuels de surveillance cantine et périscolaire, accueil de loisirs, réchauffe des repas et plonge, pour l'année scolaire 2026-2027 afin de garantir le fonctionnement des services dans le respect des effectifs autorisés ;**
 - ✓ La rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14€.
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- **DECIDE** d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- **DECIDE** de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 11.09.2026

A Digny-Saint-Clair, le 14.09.2026

Le Maire-Adjoint
Philippe GAULTIER

Le secrétaire de séance,
Julien COHENDET

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 14.09.2026 et mise en ligne le 14.09.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Philippe GAULTIER, maire-adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 04.09.2026

Membres présents (11) : Philippe GAULTIER, Sophie GRESILLON, Delphine PARENT, Amélie BOISSONNET, Myriam CADOUX, Adrien CATIVO, Julien COHENDET, Laurence MARIN-CUDRAZ, Bruno PUECH, Anne ROCHE-BOUVIER, Thierry TESSIER.

Membres excusés (4) : Bruno DUMEIGNIL (pouvoir à Delphine PARENT), Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno PUECH), Pascal LESAGE (pouvoir à Adrien CATIVO), Maïlys SAINT-AGNE (pouvoir à Myriam CADOUX)

Le quorum est atteint - Secrétaire de séance : Julien COHENDET

RAPPORT SUR LES DECISIONS DU MAIRE – ARTICLE L2122-21 du CGCT

Le conseil Municipal PREND ACTE des décisions du maire :

18,2026	15,07,2026	LOUAGE DE CHOSSES	Appartement sur bibliothèque - bail 1 mois à l'euro symbolique CHAGNON - suite incendie résidence principale
19,2026	23,07,2026	Marchés	Signature devis entretien école maternelle entreprise Brunet Noah - 1044 e TTC/mois - durée 1 an
20,2026	24,07,2026	Marchés	Réparation plateforme PMR salle Mélèze suite dégradations probables - 929,34 TTC - Entreprise I2S ASCENSEURS
21,2026	13/08/2026	LOUAGE DE CHOSSES	Appartement sur bibliothèque - bail 11 mois 700e + charges CHAGNON - suite incendie résidence principale
22,2026	24,08,2026	LOUAGE DE CHOSSES	Location parcelles communales 2023 à 2026
23,2026	28,08,2026	LOUAGE DE CHOSSES	Bail professionnel local paramédical Shirley GODFROY - 48,60 m ² (dont 35,1 locaux communs) - 362,88 € hors charges
24,2026	31-août-26	CONTRAT	Contrat d'assurance SMACL 2027-2028 - 18 854 €
25,2026	31-août-26	LOUAGE DE CHOSSES	Bail professionnel local paramédical Gwénaél FOUBERT - 59,10 m ² (dont 35,1 locaux communs) - 589,38 € hors charges
26,2026	31 Aout-26	LOUAGE DE CHOSSES	Bail professionnel local paramédical - Fabrice ANTHOINE - 51,3 m ² (dont 35,1 locaux communs) - 441,18 € hors charges

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

IA 074 102 26 X0006	18.05.2026	Pas de préemption le 10.06.2026	Chemin de la grange à Lagray D2274
IA 074 102 26 X0007	18.05.2026	Pas de préemption le 10.06.2026	Chemin de la grange à Lagray - D 2272
IA 074 102 26 X0008	06.06.2026	Pas de préemption le 13.07.2026	28 chemin sous la ville - E384-385
IA 074 102 26 X0009	19.06.2026	Pas de préemption le 06.08.2026	Chemin des Courtys - B1427
IA 074 102 26 X0010	10.07.2026	Pas de préemption le 25.08.2026	2130 voie Romaine -C1651-1652
IA 074 102 26 X0011	21.07.2026	Pas de préemption le 25.08.2026	868 route du Fier -D1744-1829-1868
IA 074 102 26 X0012	03.08.2026	Pas de préemption le 28.08.2026	3740 route de la Blonnière -B676-678-679
IA 074 102 26 X0013	04.08.2026	Retrait du dossier le 25.08.2026	1221 route de Thônes -D1864
IA 074 102 26 X0014	25.08.2026	Pas de préemption le 07.09.2026	1221 route de Thônes -D1864

A Digny-Saint-Clair, le 11.09.2026

Le Maire-Adjoint
Philippe GAULTIER

Le secrétaire de séance,
Julien COHENDET

Ainsi fait et délibéré en séance aux dates et lieux susdits.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par télétransmission en préfecture le 14.09.2026 et mise en ligne le 14.09.2026